



Communauté de Communes
du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 1



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

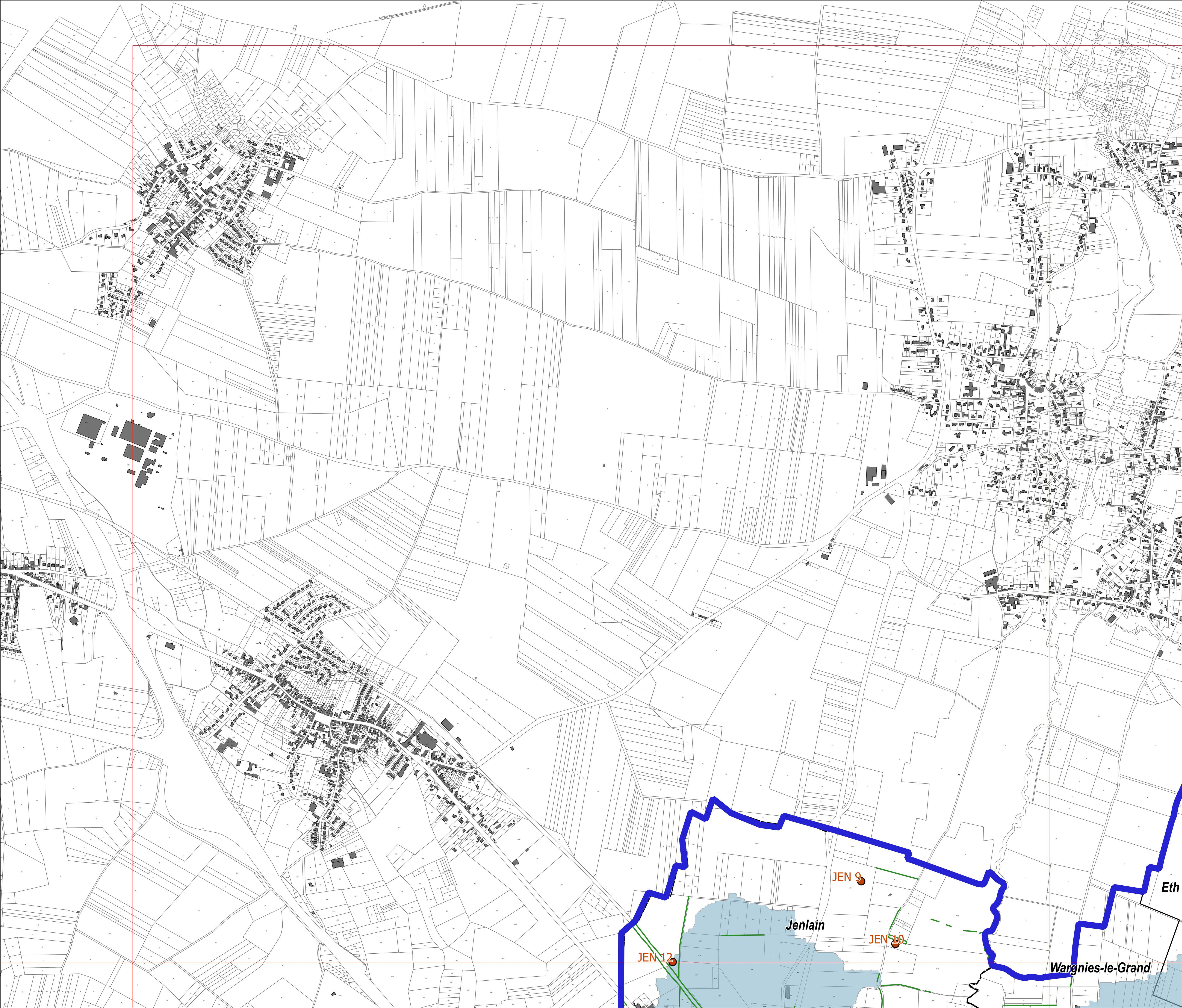
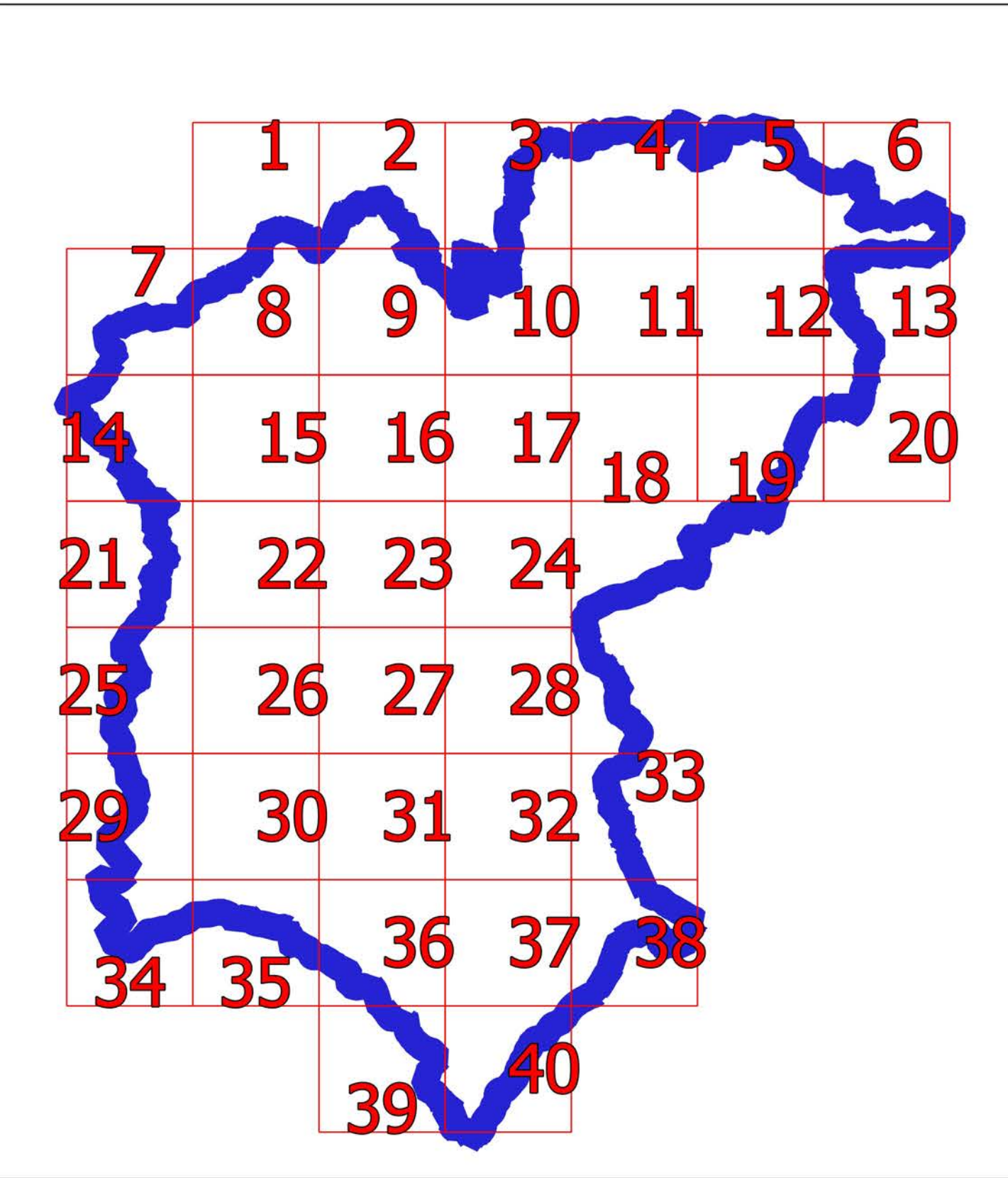
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



**Communauté de Communes
du Pays de Mormal**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B

Version approbation

N° 2



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

-  Parcelles
 Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

-  Points de vue
-  Mares
-  Maillage bocager
-  Prairies
-  Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

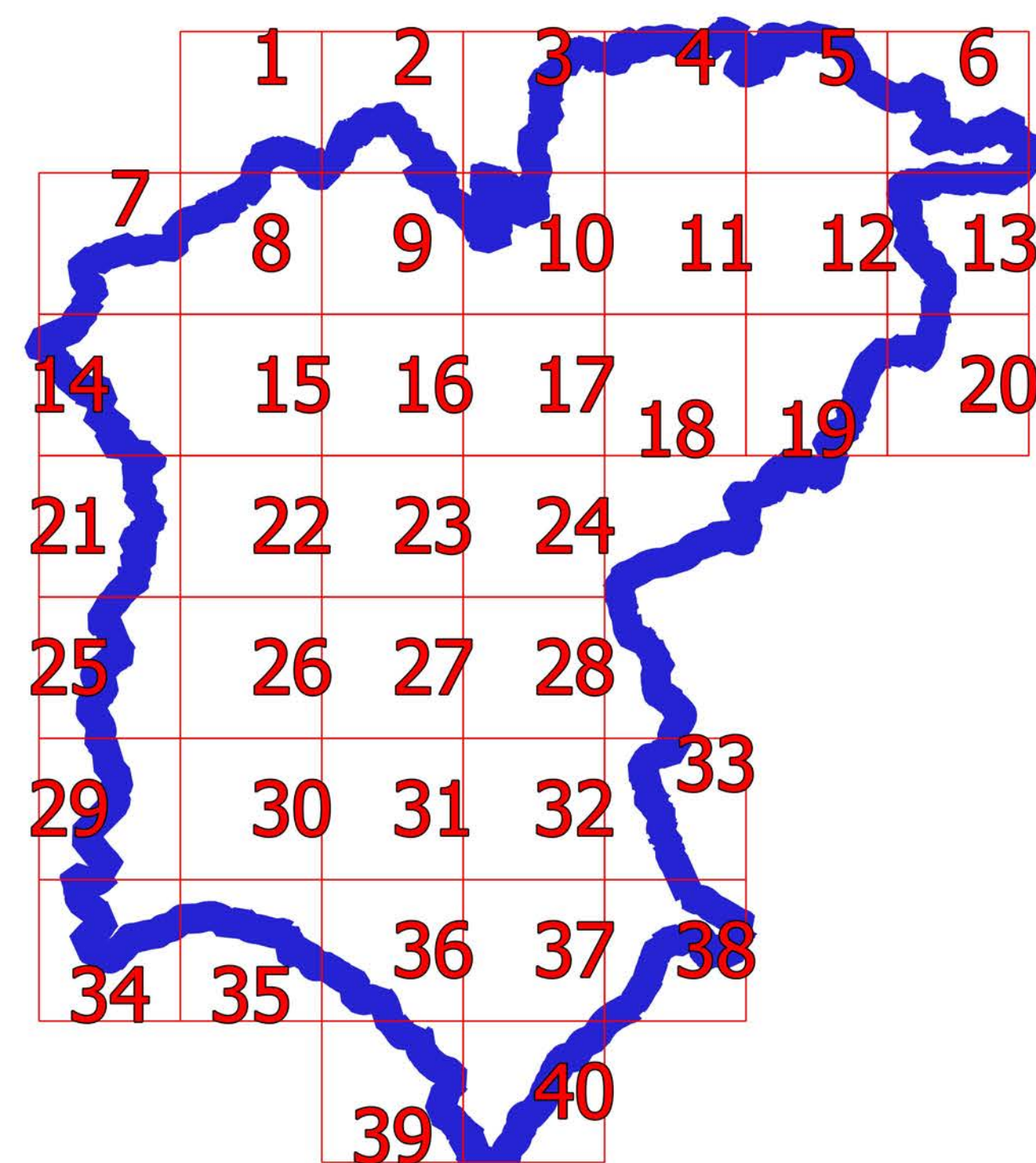
-  Petit patrimoine
-  Patrimoine bâti remarquable
- Péri mètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

-  Chemins protégés

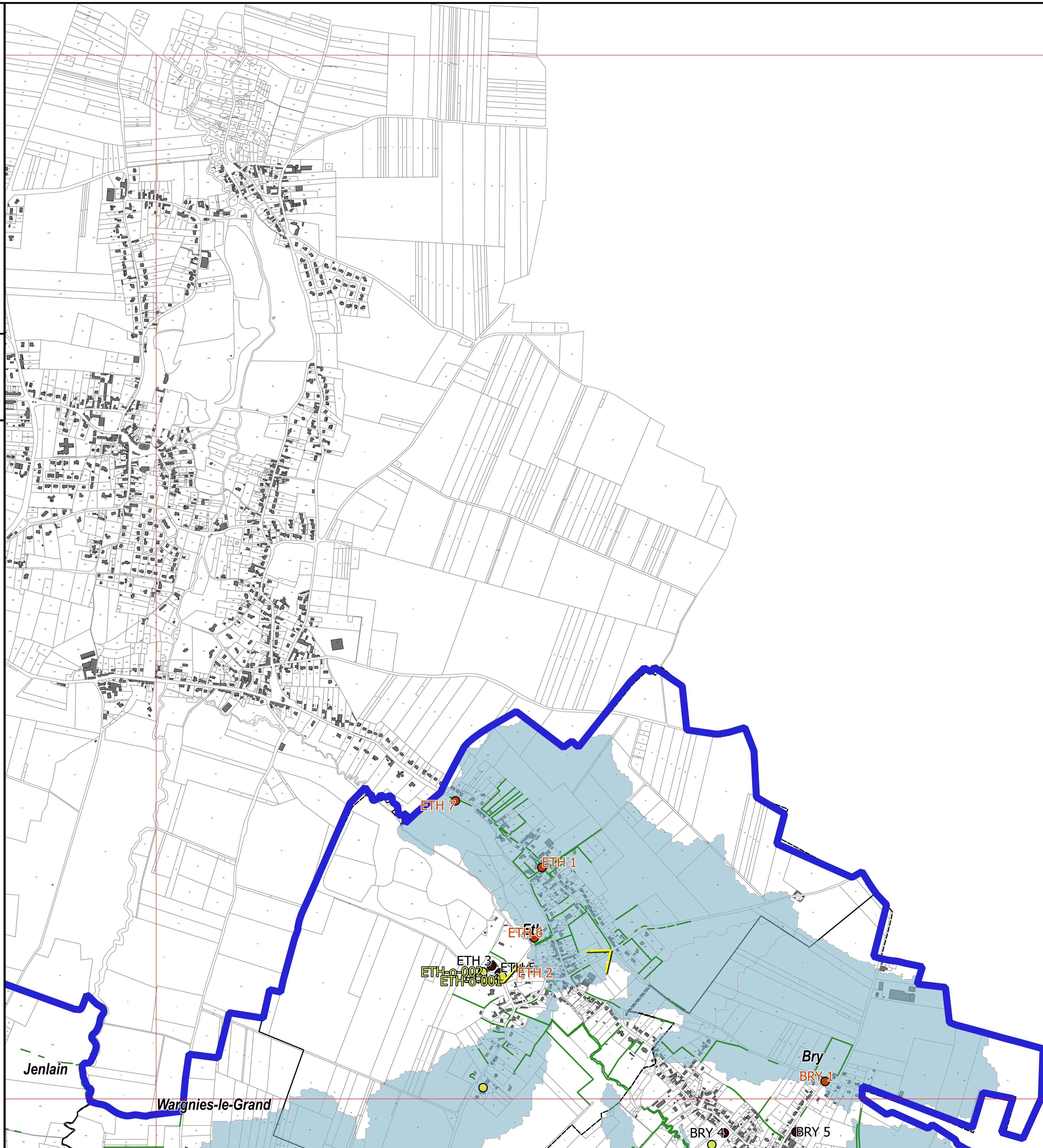
Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »





Communauté de Communes
du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 3



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

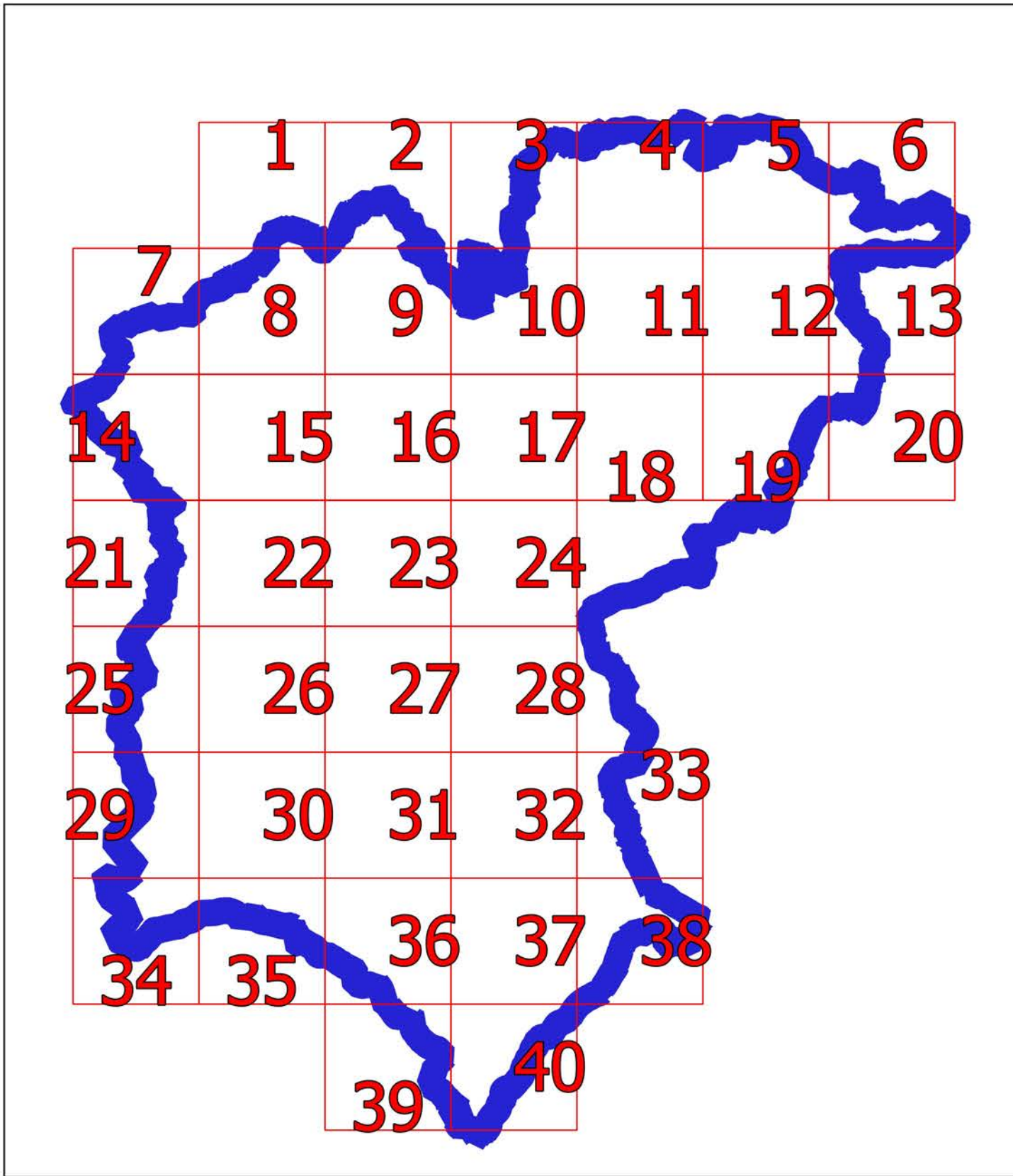
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

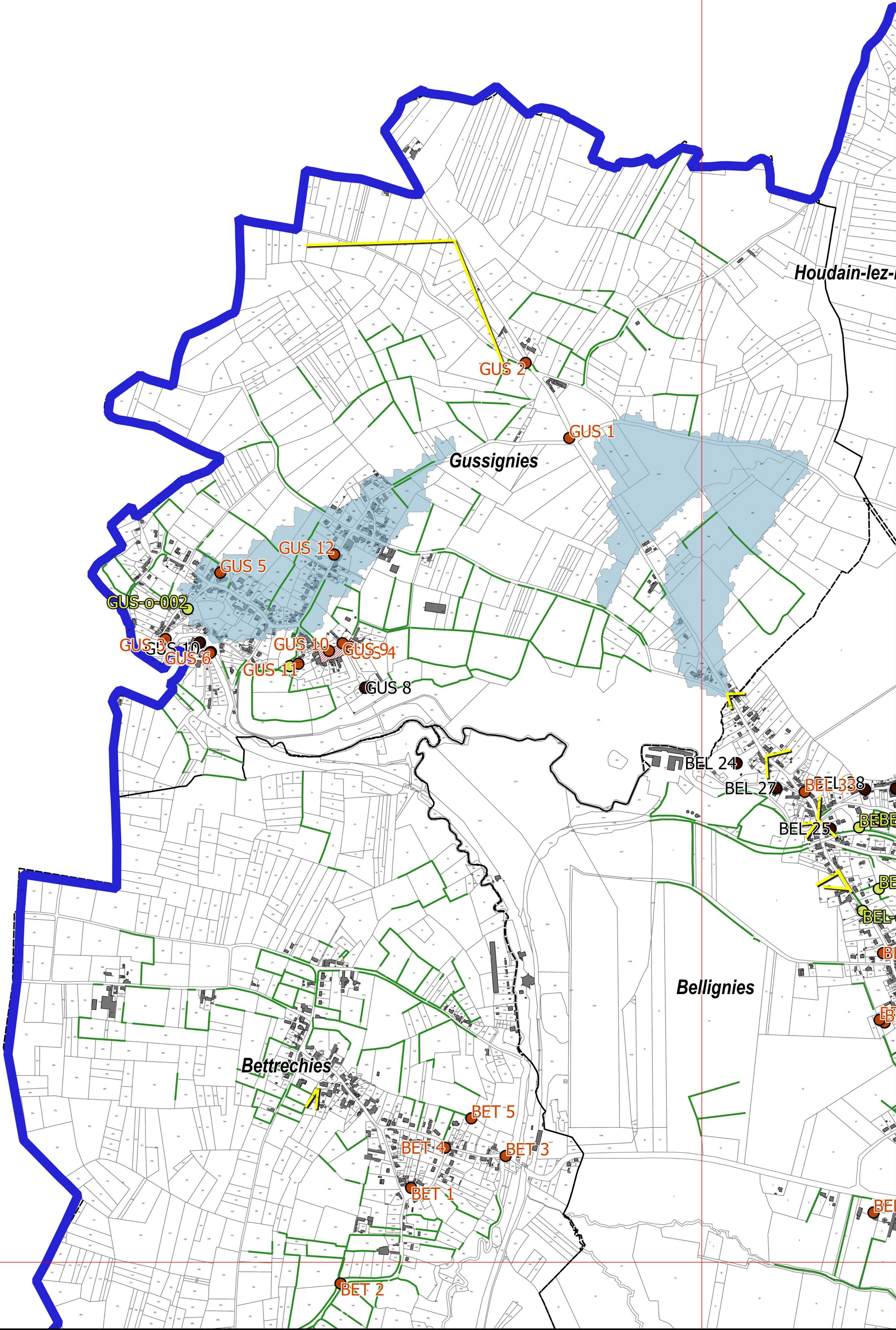
Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m

LFL 47
LFL 44
LFL 45
LFL 48
LFL 43
La Flamengrie





Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Après modification simplifiée n°1

N° 4



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Éléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Éléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

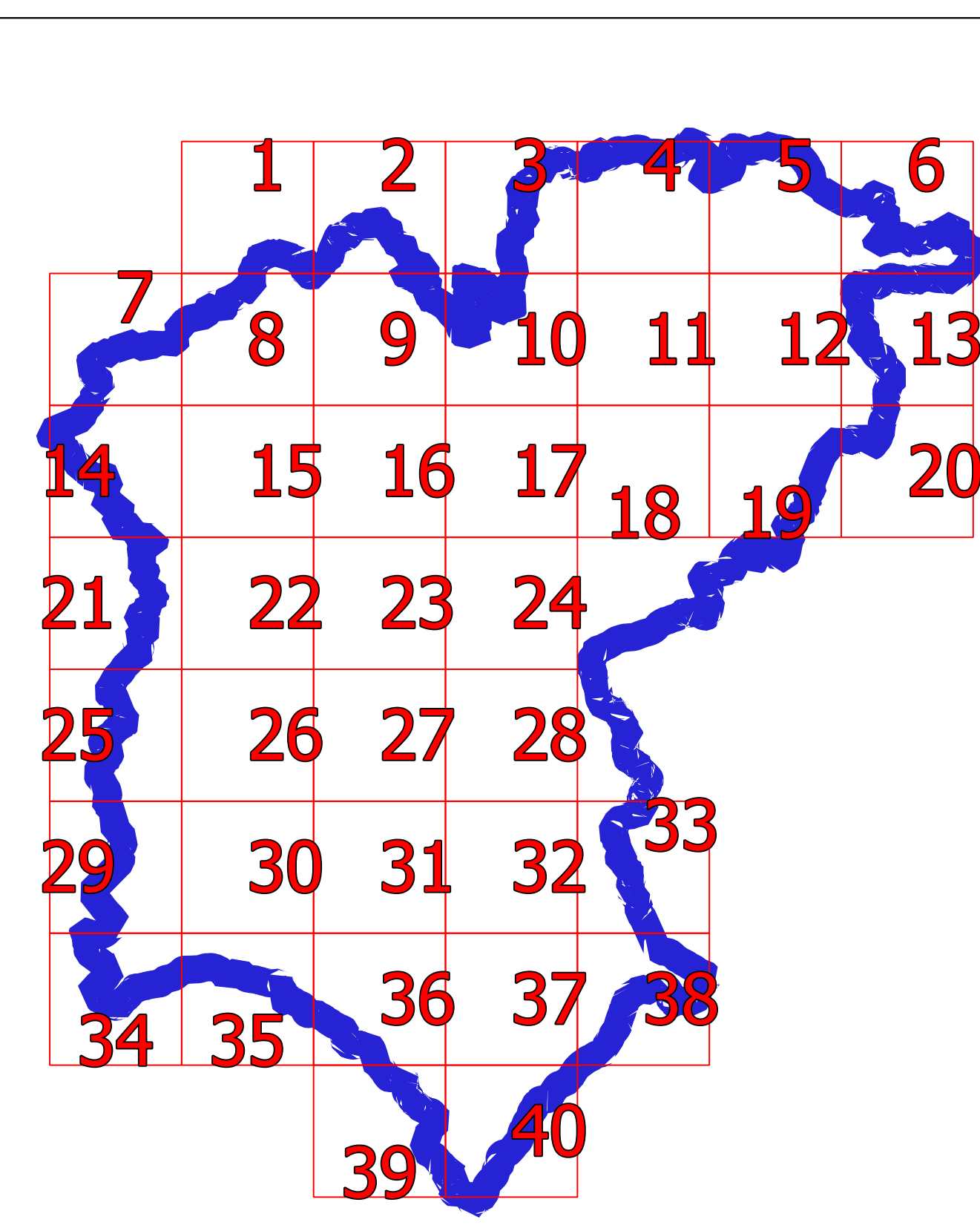
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Éléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

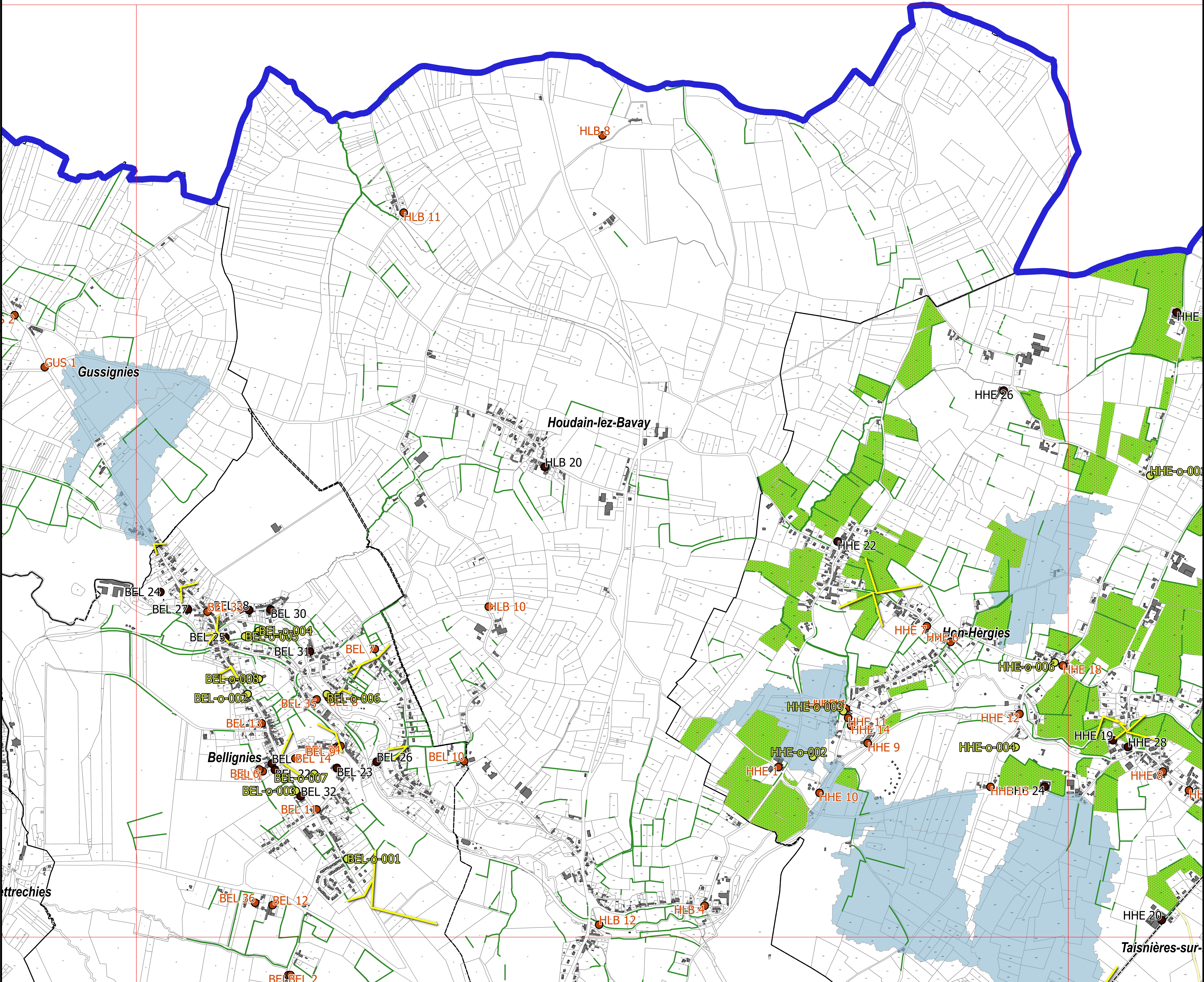
- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m





Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 5



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Éléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Éléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

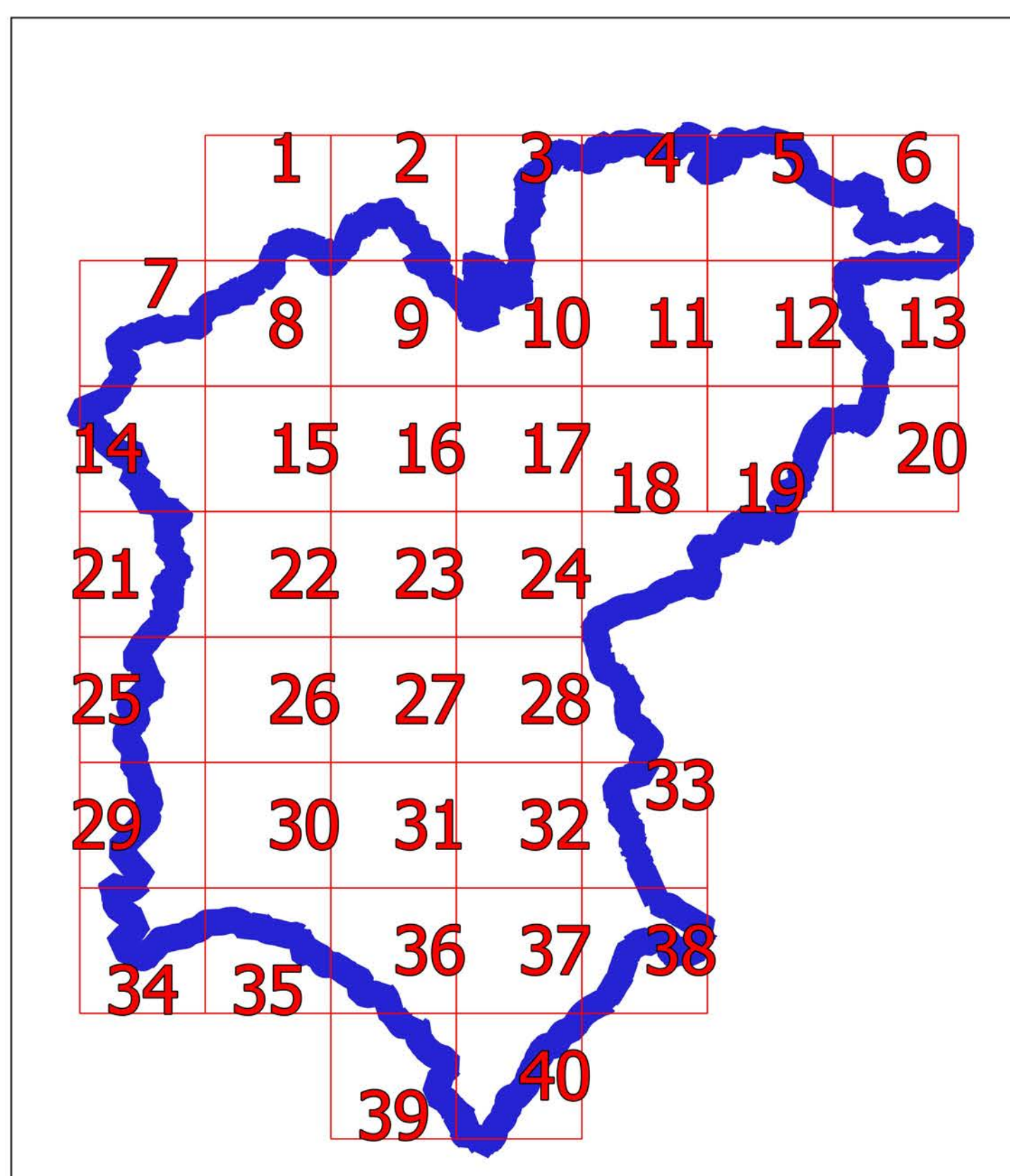
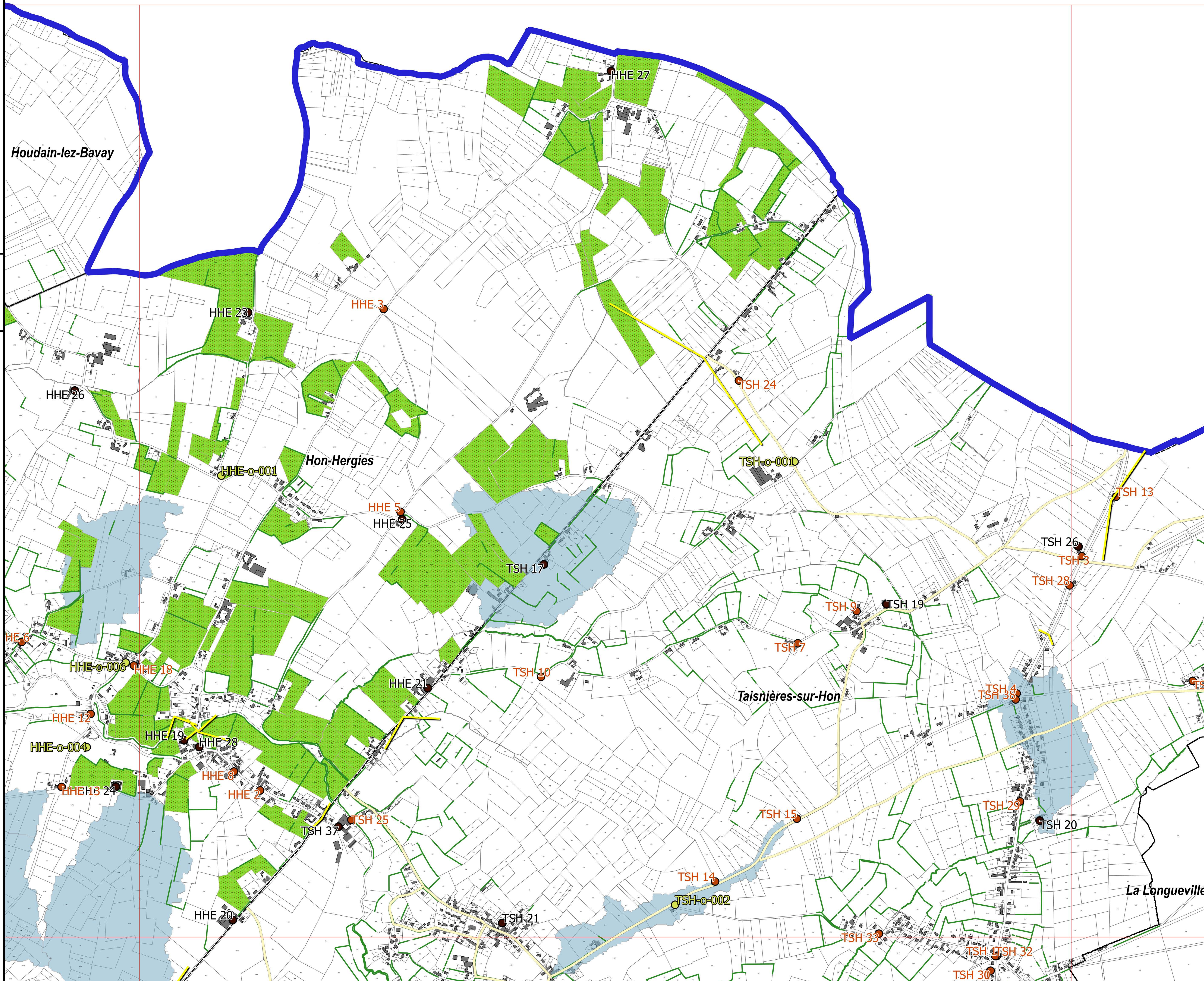
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Éléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.





Communauté de Communes
du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 6



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

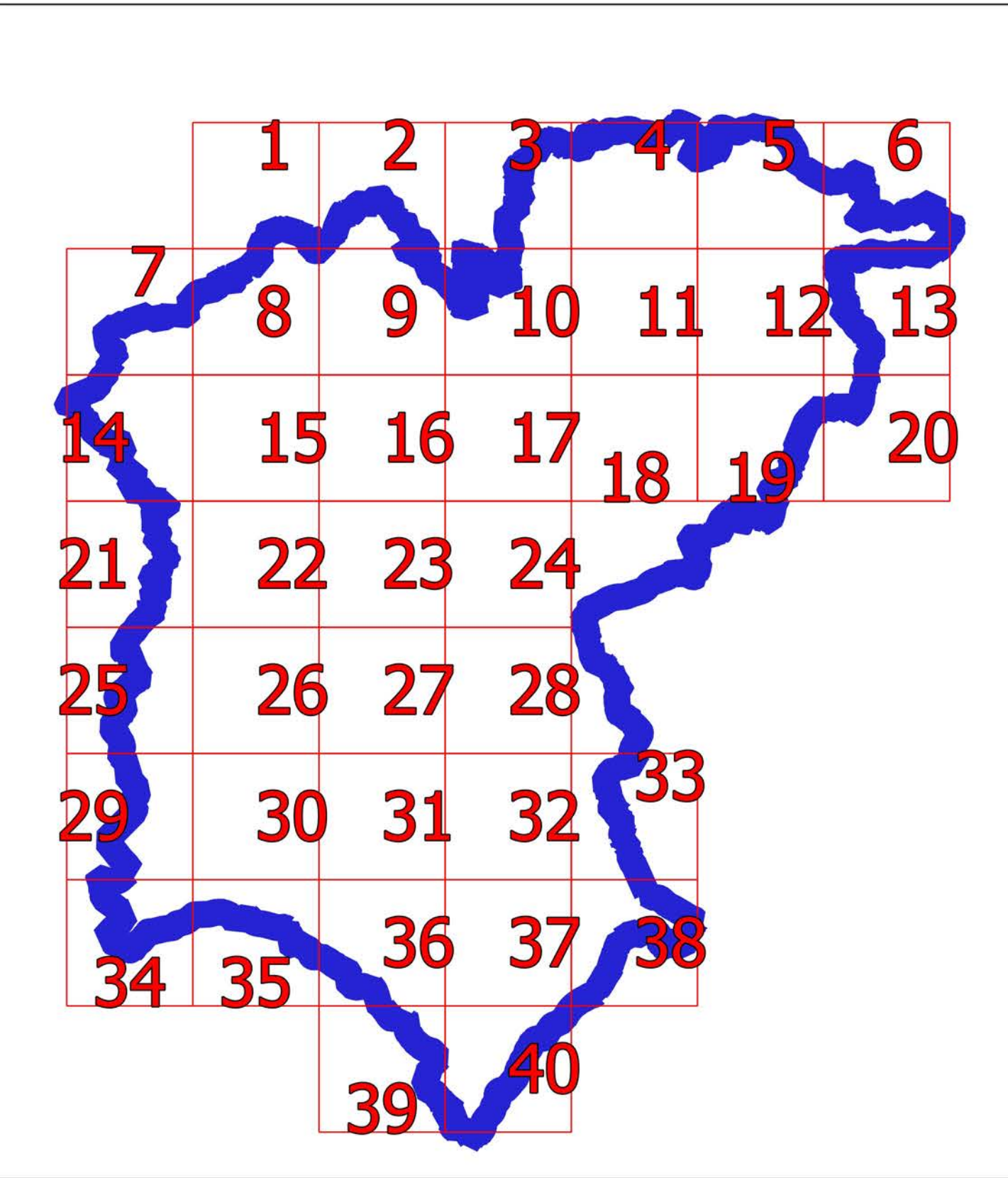
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

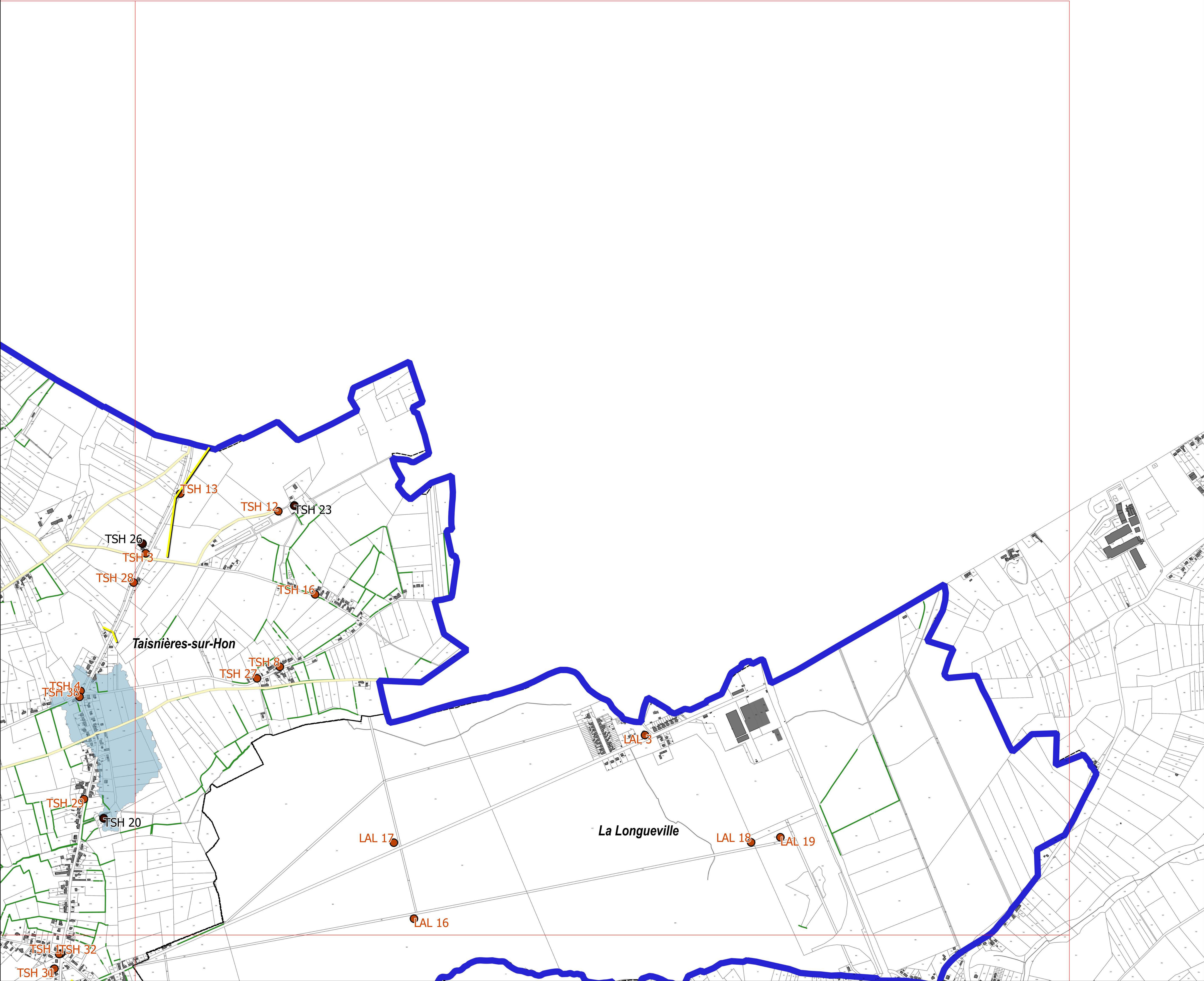
- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m





Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 7



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Éléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Éléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

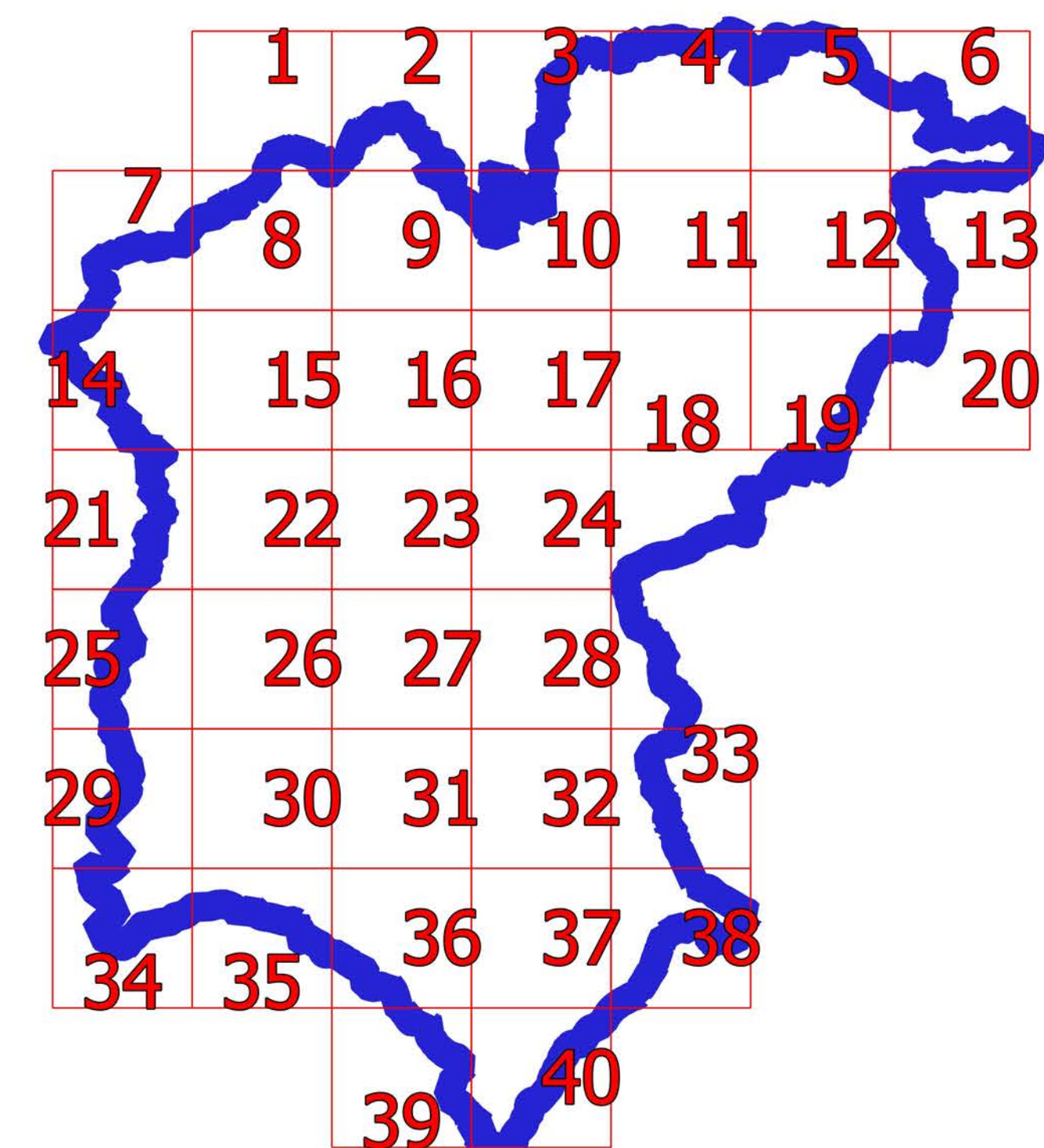
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Éléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m



Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 8



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

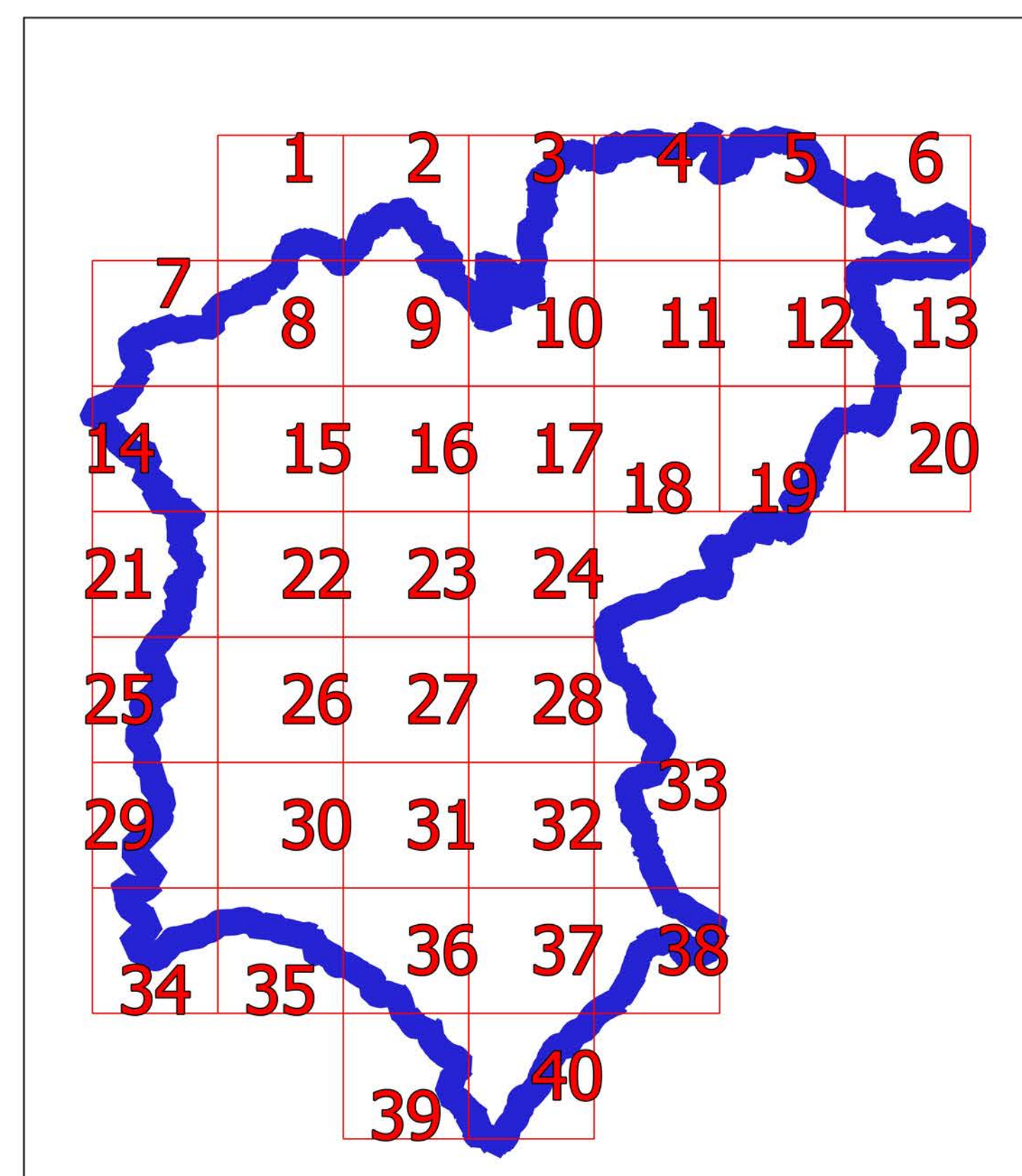
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

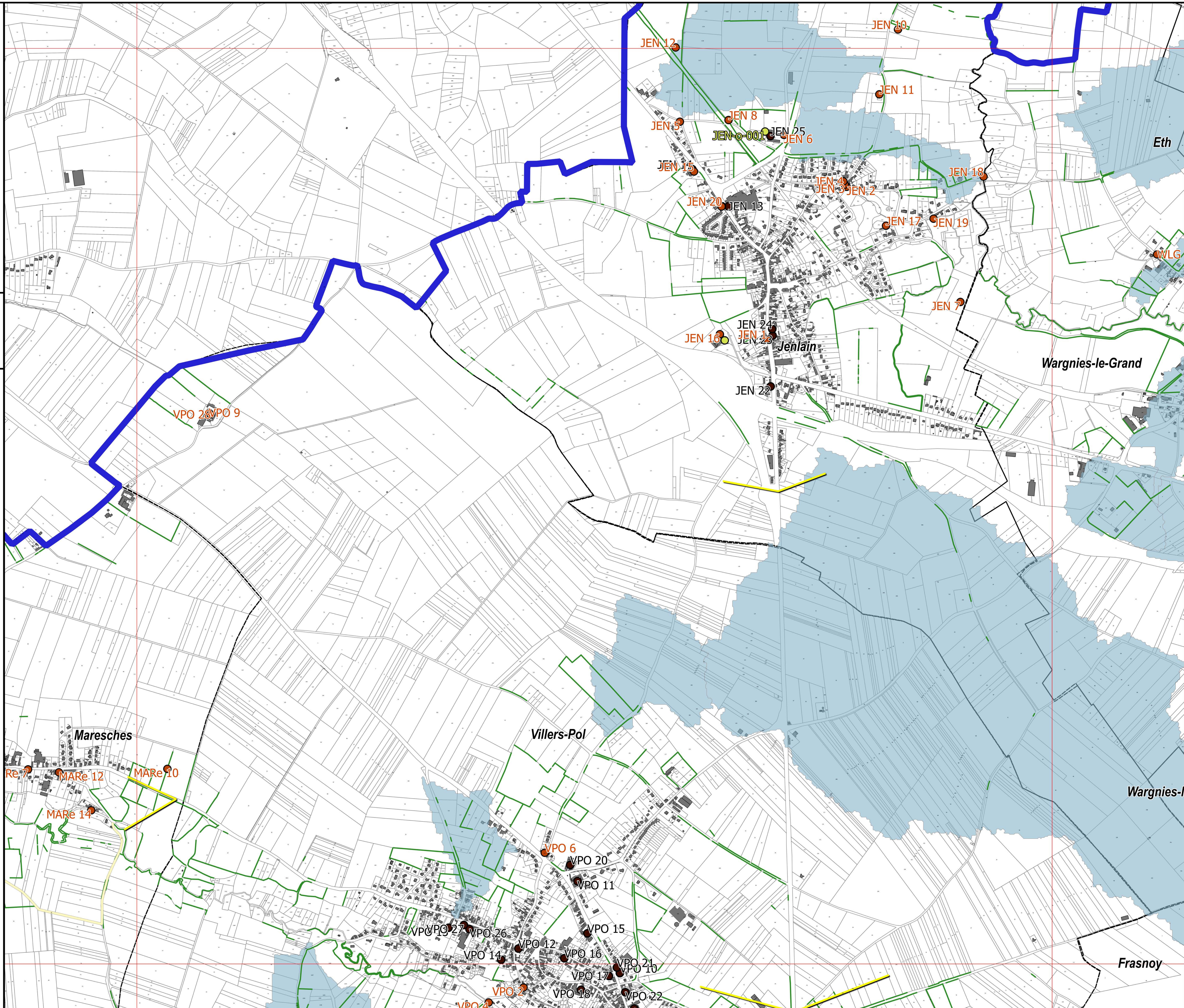
- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m





Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 9



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Éléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Éléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

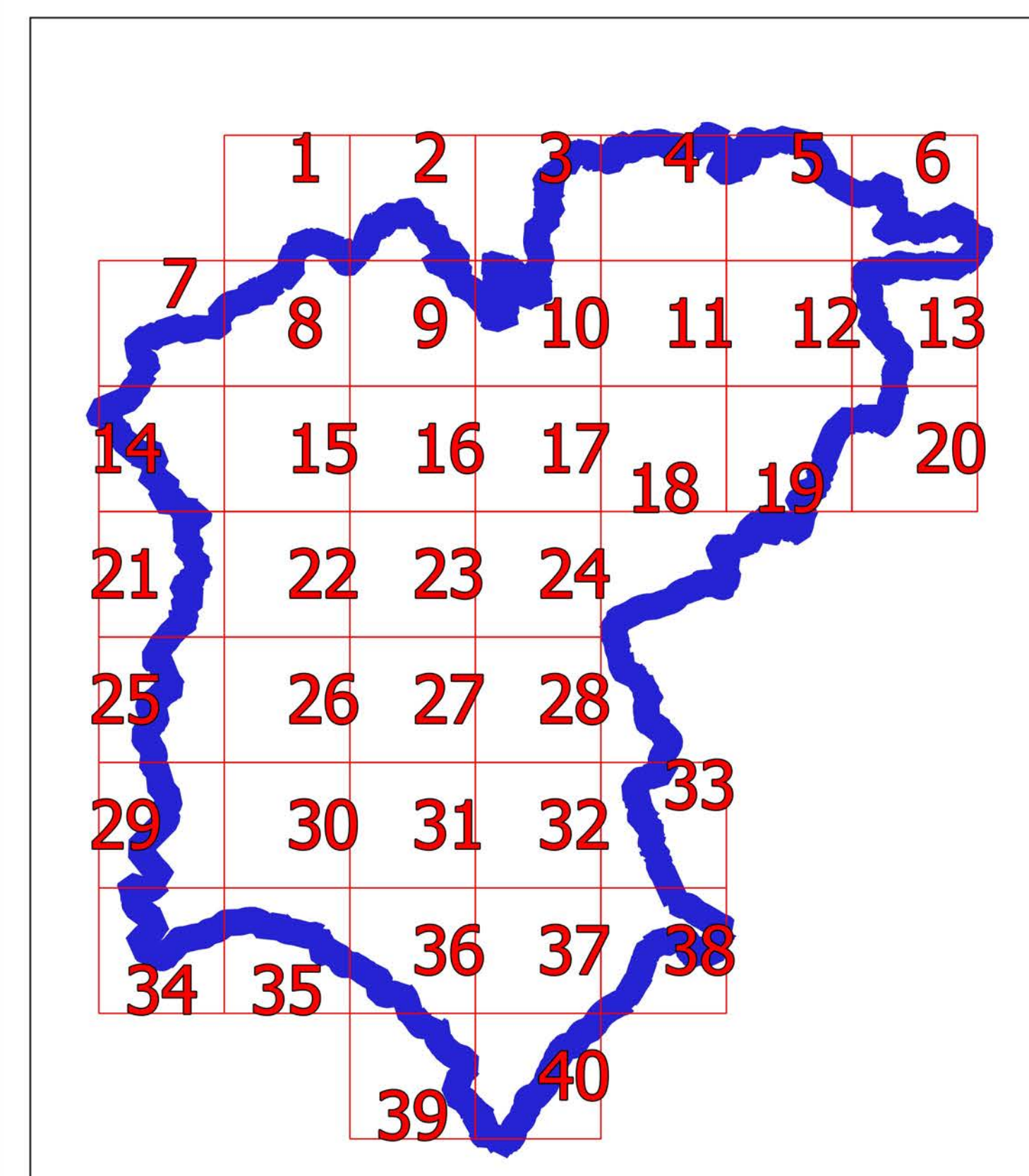
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Éléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

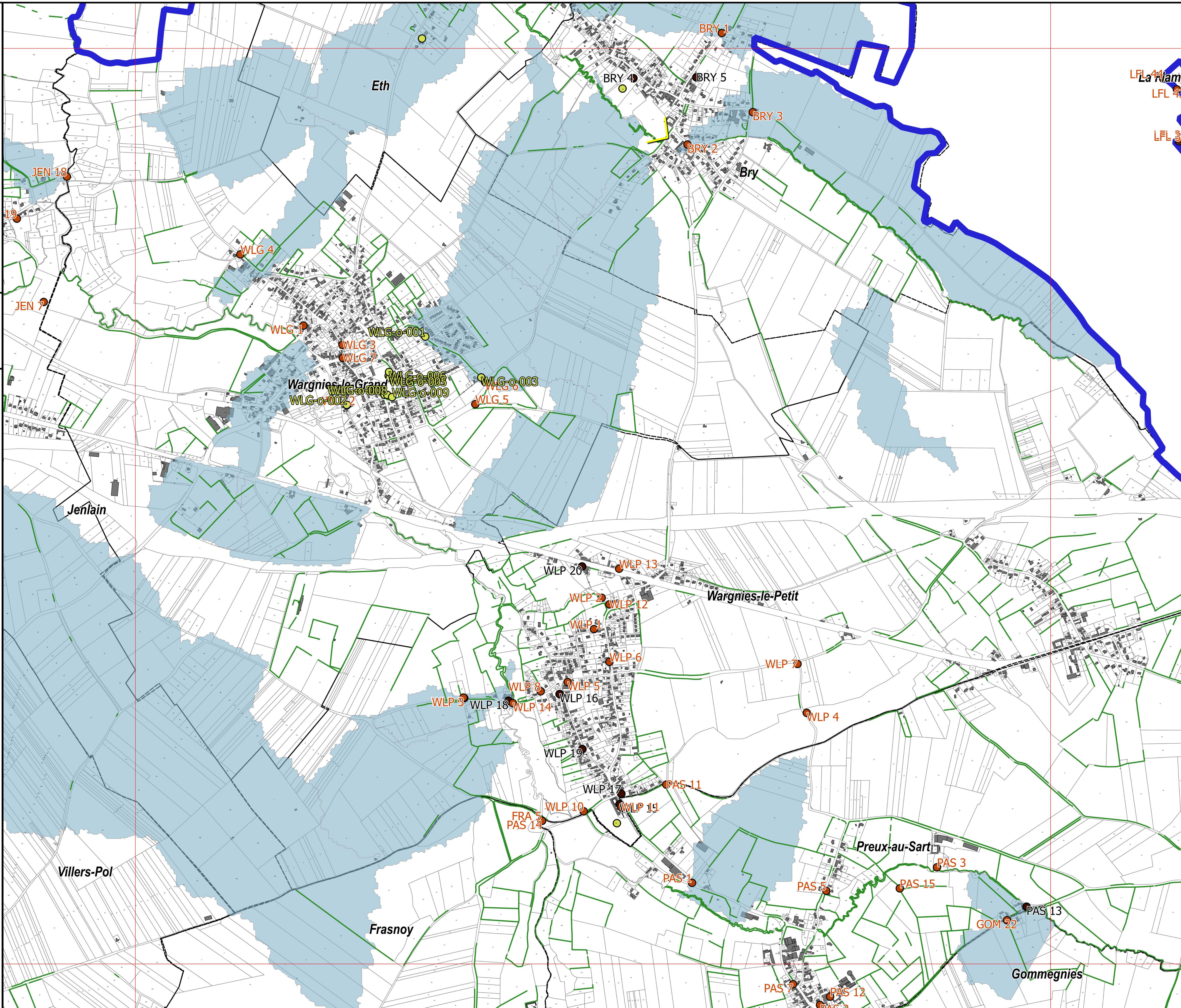
- Chemins protégés

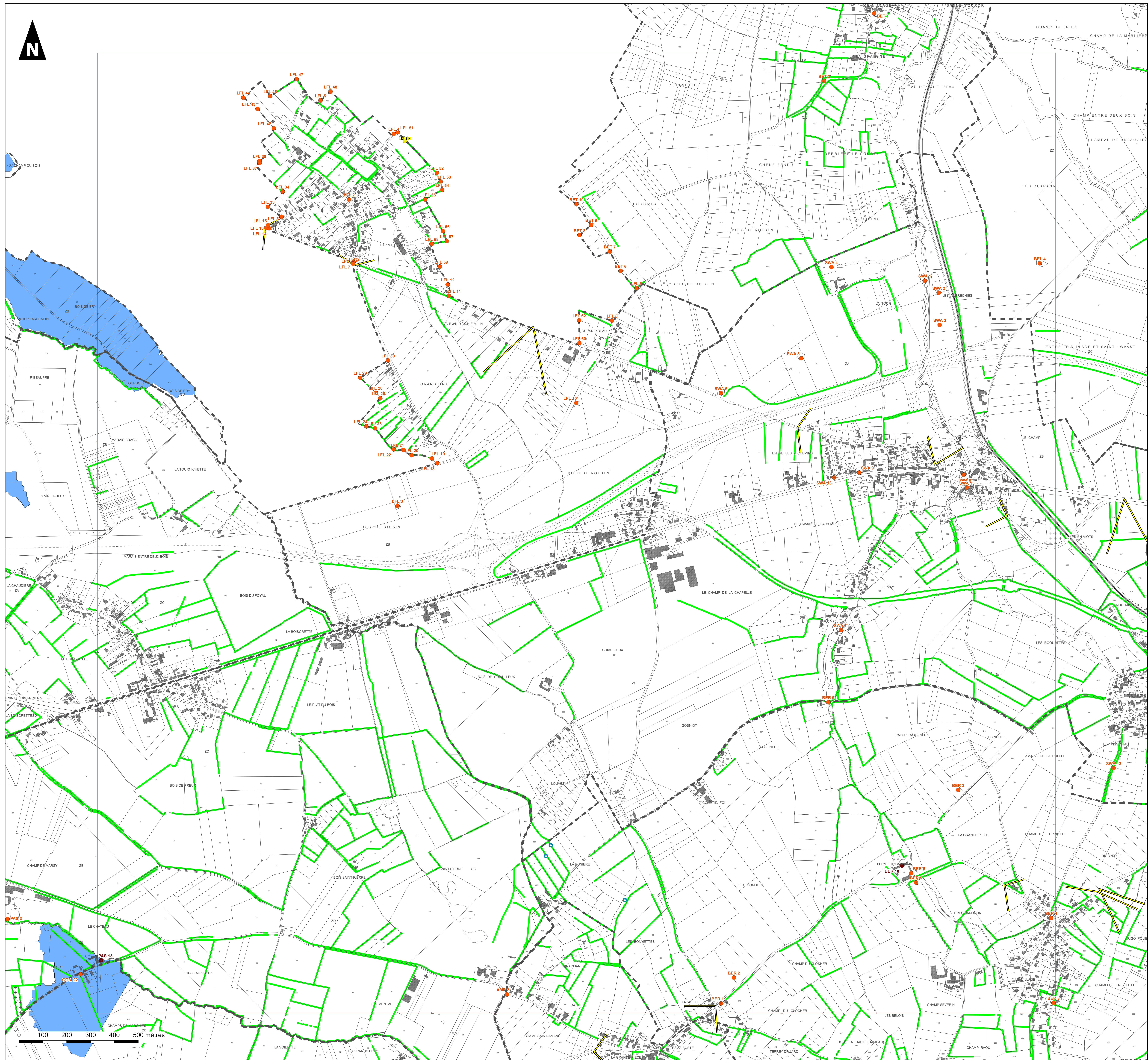
Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m







Communauté de Communes
du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approuvée le 11/12/2024

N° 11



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

Limites communales copier
Parcelles
Bâtiments

Eléments protégés au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme

Linéaires de haies existants ou à créer protégés au titre des EBC

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Maillage bocager
Prairies
Mares
Les points de vue
Les autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

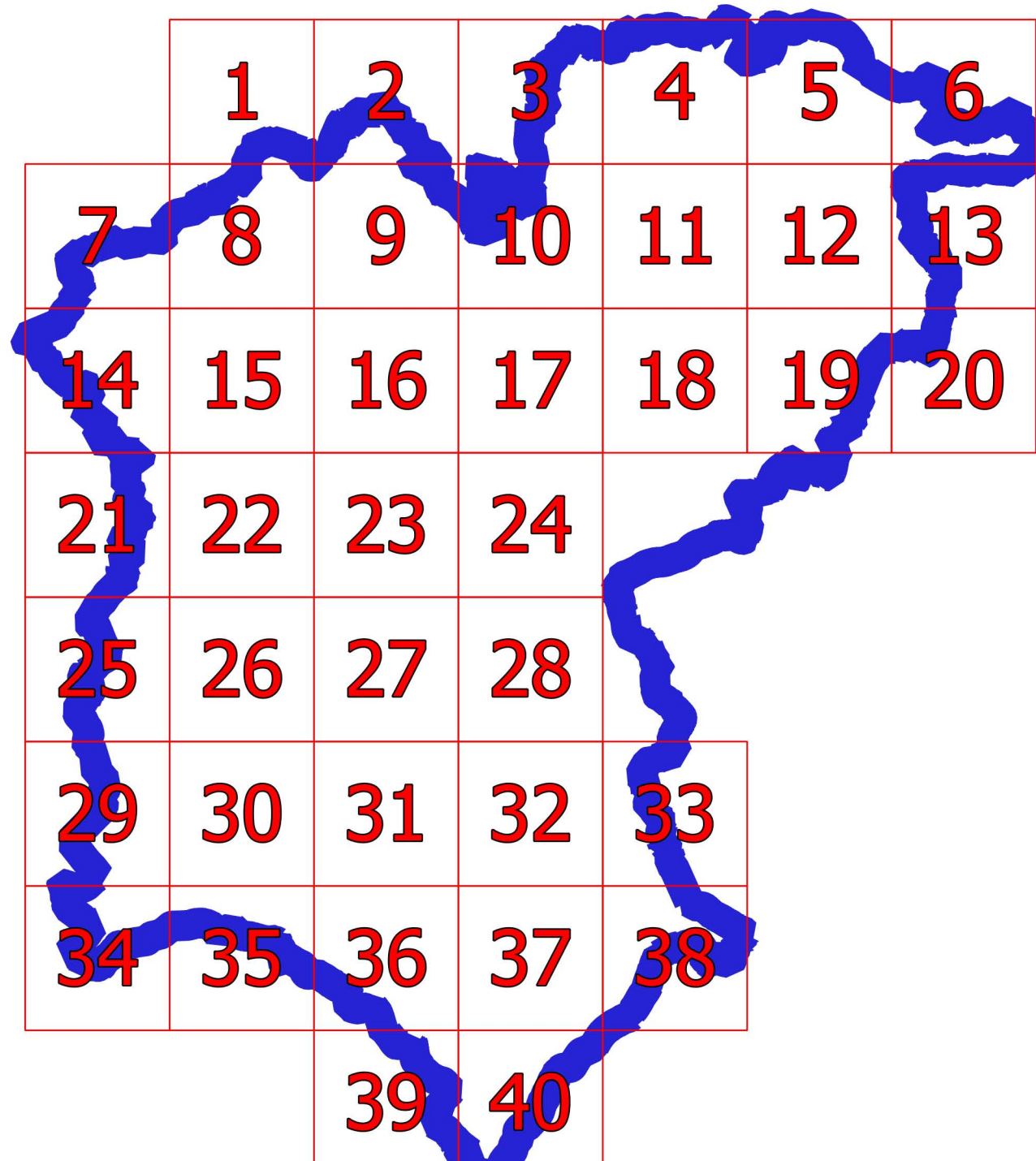
Petit patrimoine
Patrimoine bâti remarquable
Périmètre réglementaire du patrimoine bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

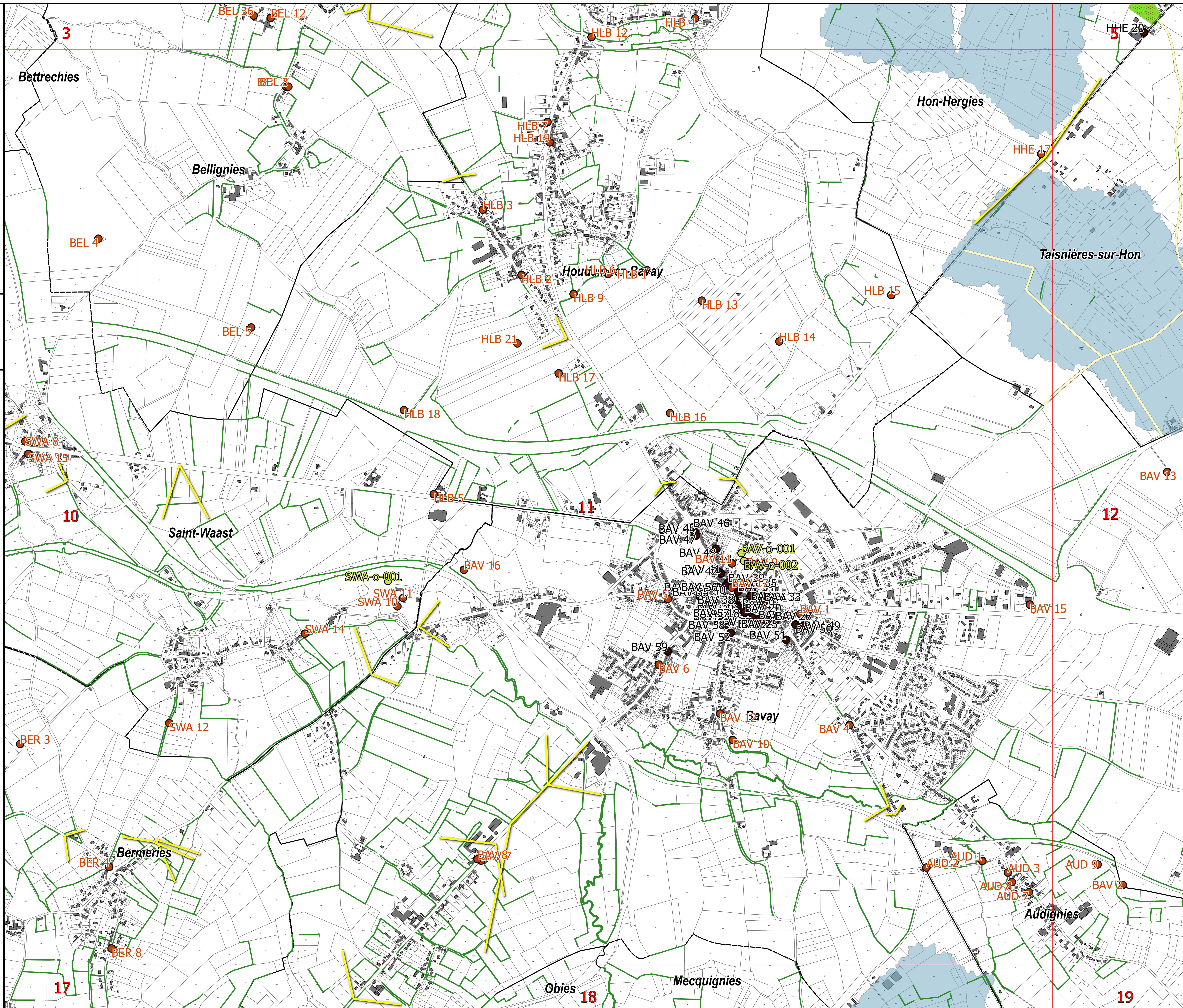
Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m





Communauté de Communes
du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approuvée le 11/12/2024

N° 12

Signature



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

Limites communales copier
Parcelles
Bâtiments

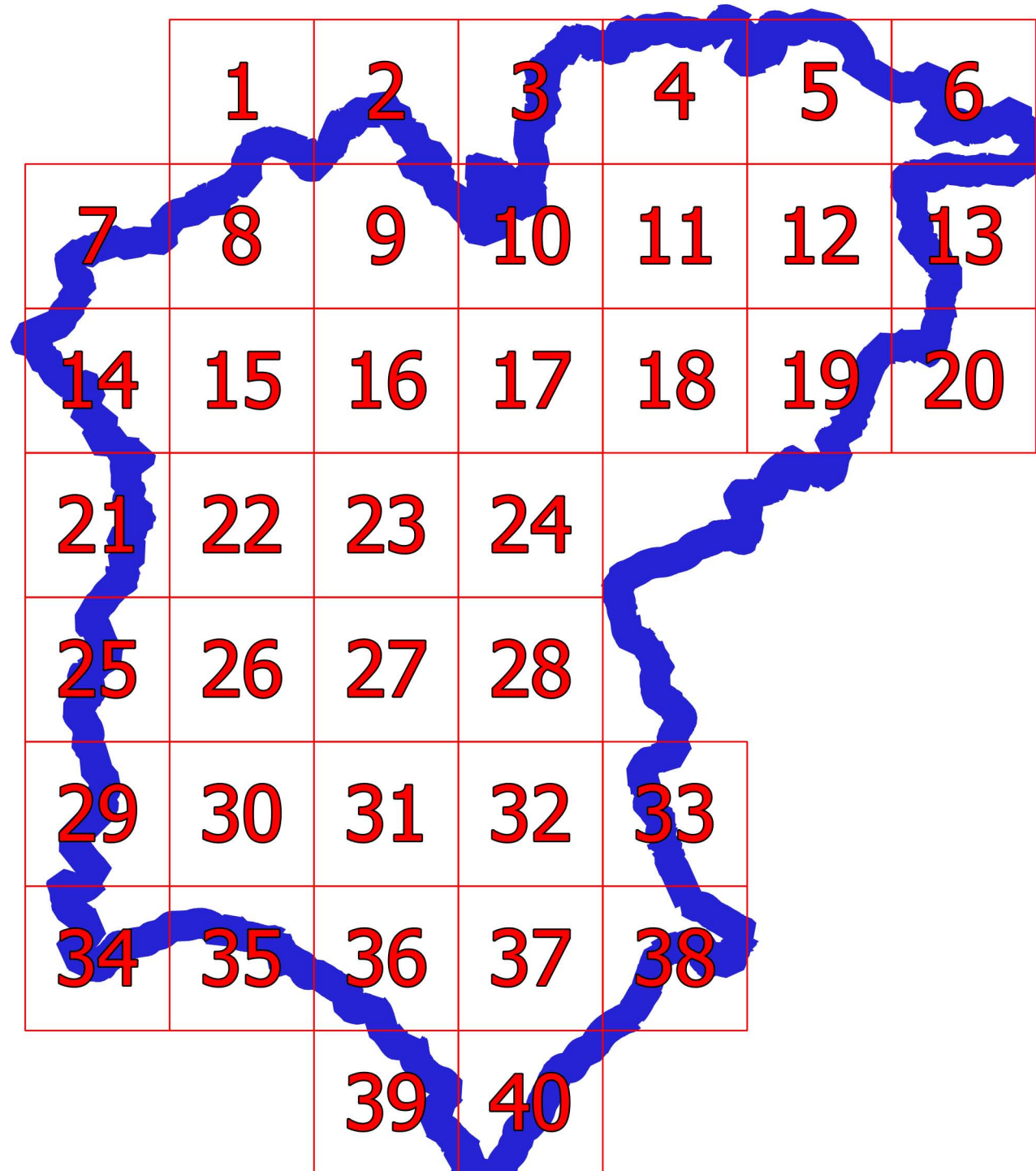
Eléments protégés au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
Linéaires de haies existants ou à créer protégés au titre des EBC

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
Maillage bocager
Prairies
Mares
Les points de vue
Les autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme
Petit patrimoine
Patrimoine bâti remarquable
Périmètre réglementaire du patrimoine bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme
Chemins protégés

Lutte contre l'érosion
Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m



Communauté de Communes
du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approuvée le 11/12/2024

N° 13



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

Limites communales copier
Parcels
Bâtiments

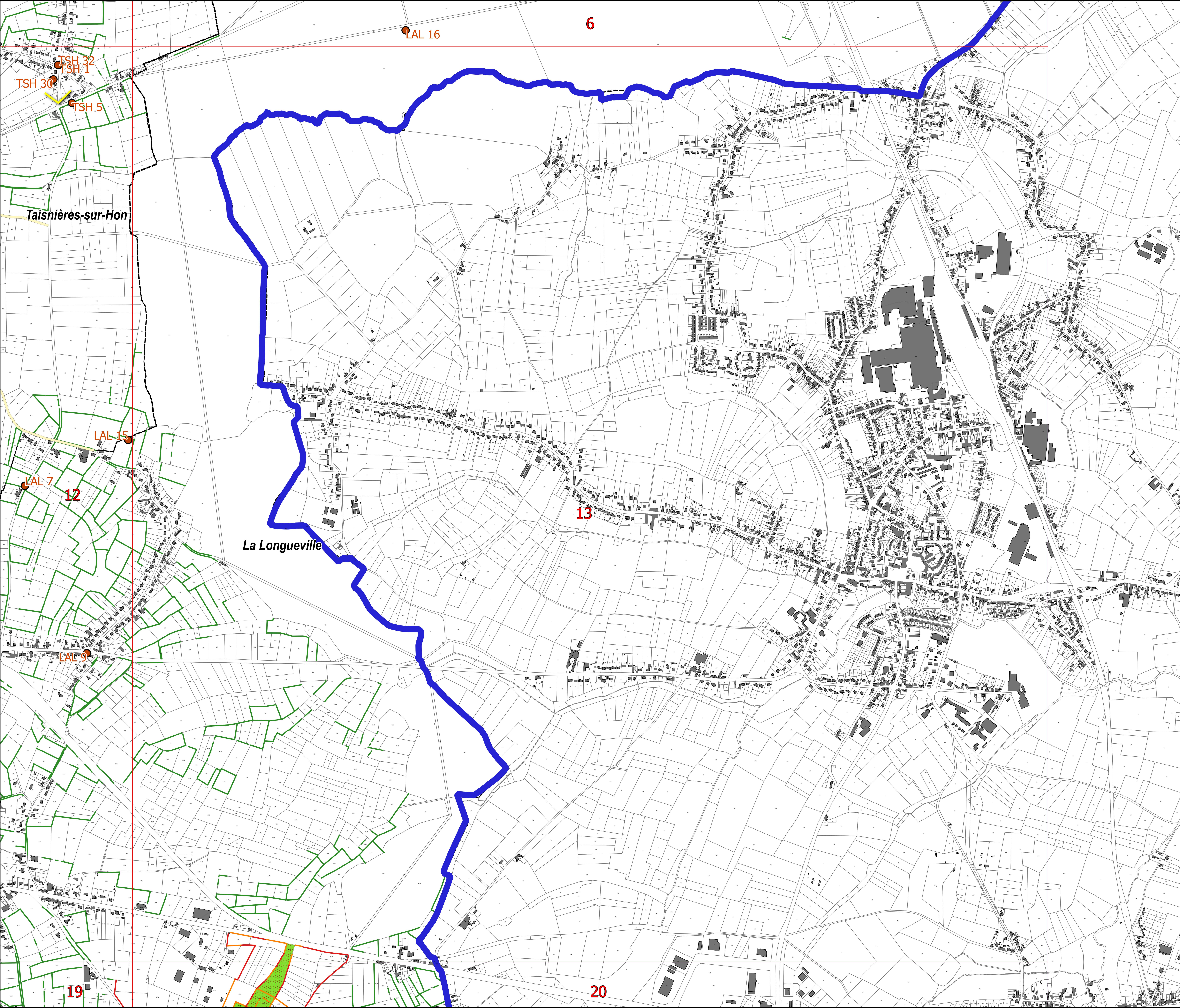
Eléments protégés au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
Linéaires de haies existants ou à créer protégés au titre des EBC

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
Maillage bocager
Prairies
Mares
Les points de vue
Les autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme
Petit patrimoine
Patrimoine bâti remarquable
Périmètre réglementaire du patrimoine bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme
Chemins protégés

Lutte contre l'érosion
Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.





Communauté de Communes
du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 14



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Éléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Mallage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Éléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

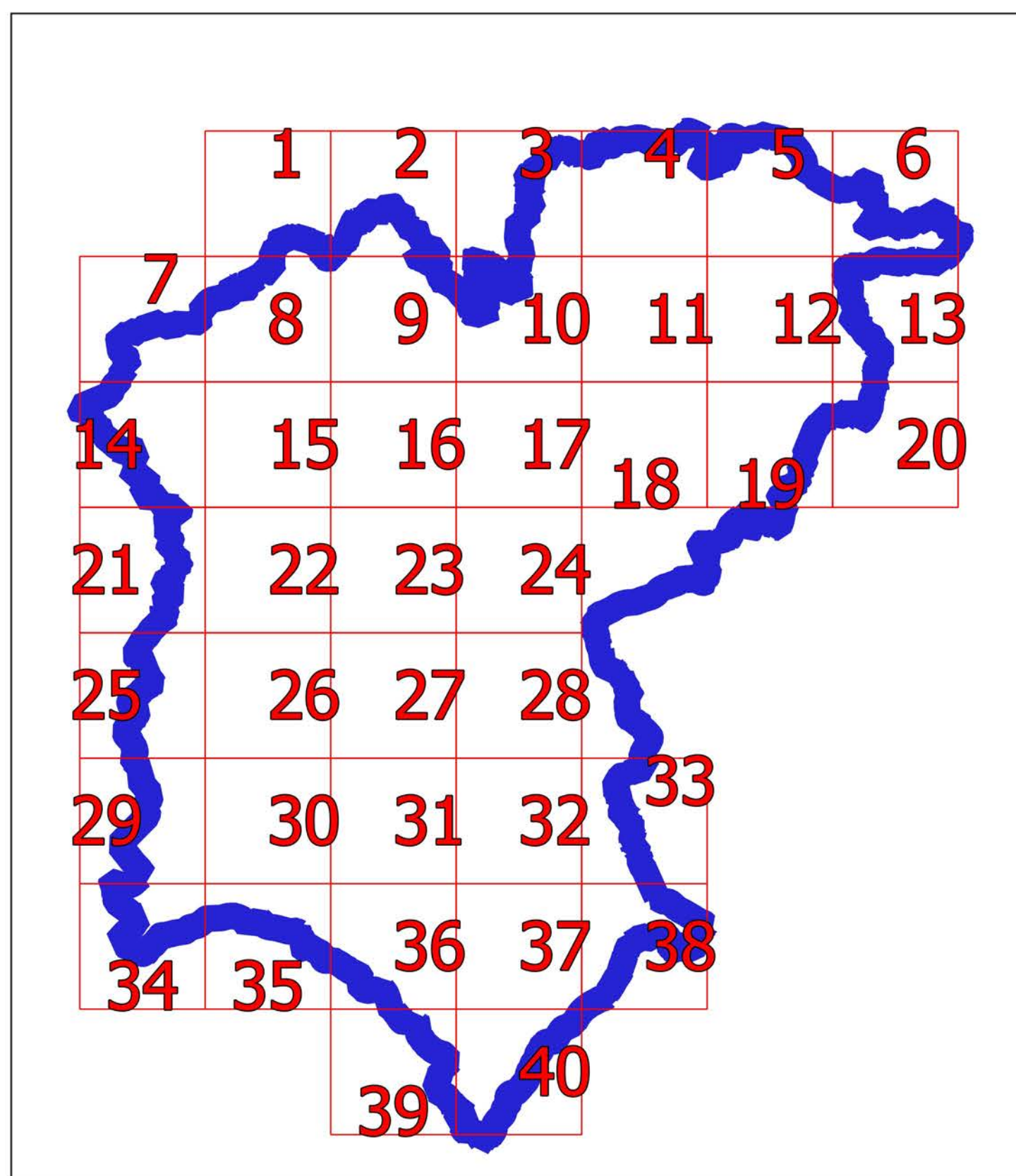
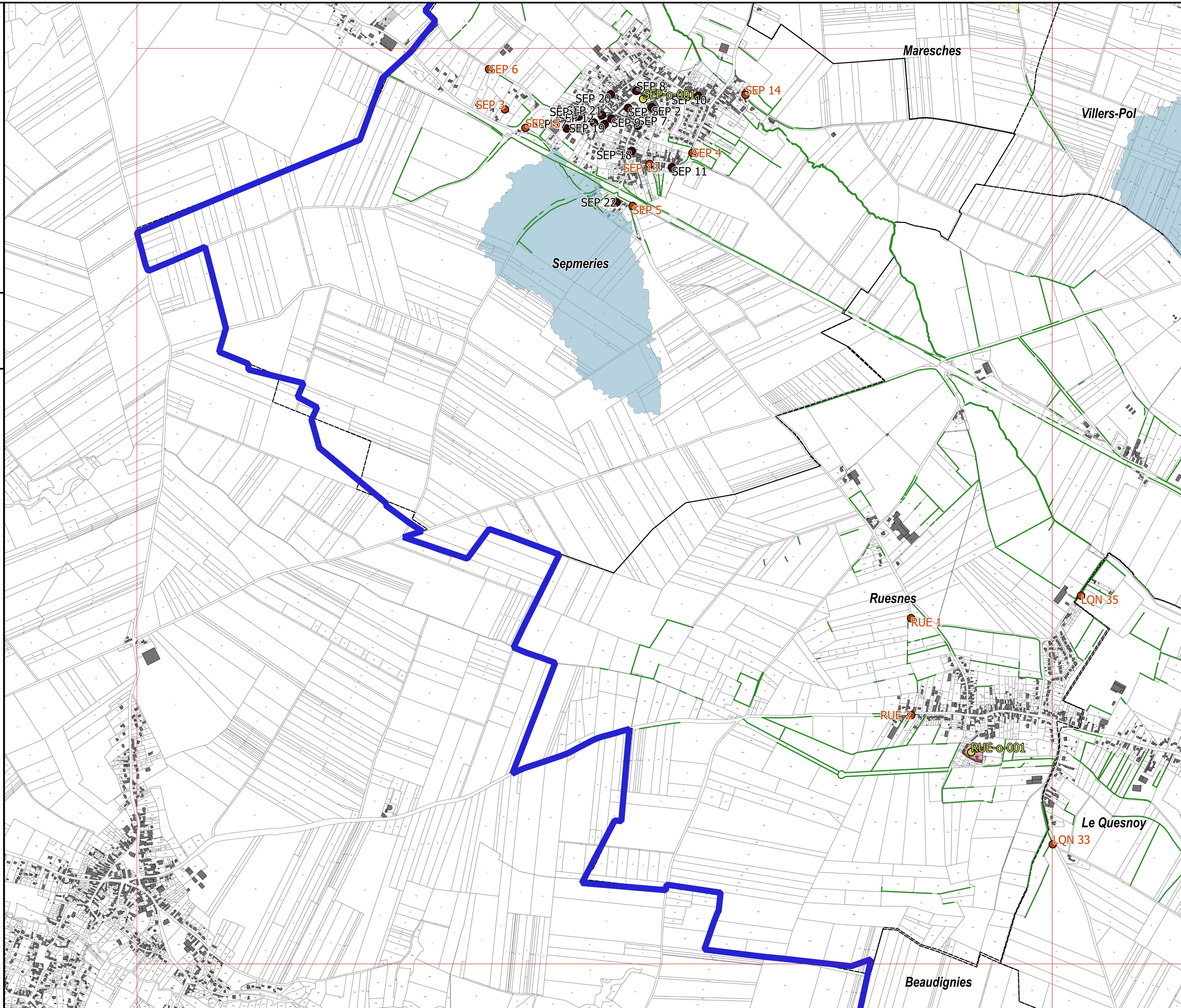
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Éléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.





Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 15



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Éléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Éléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

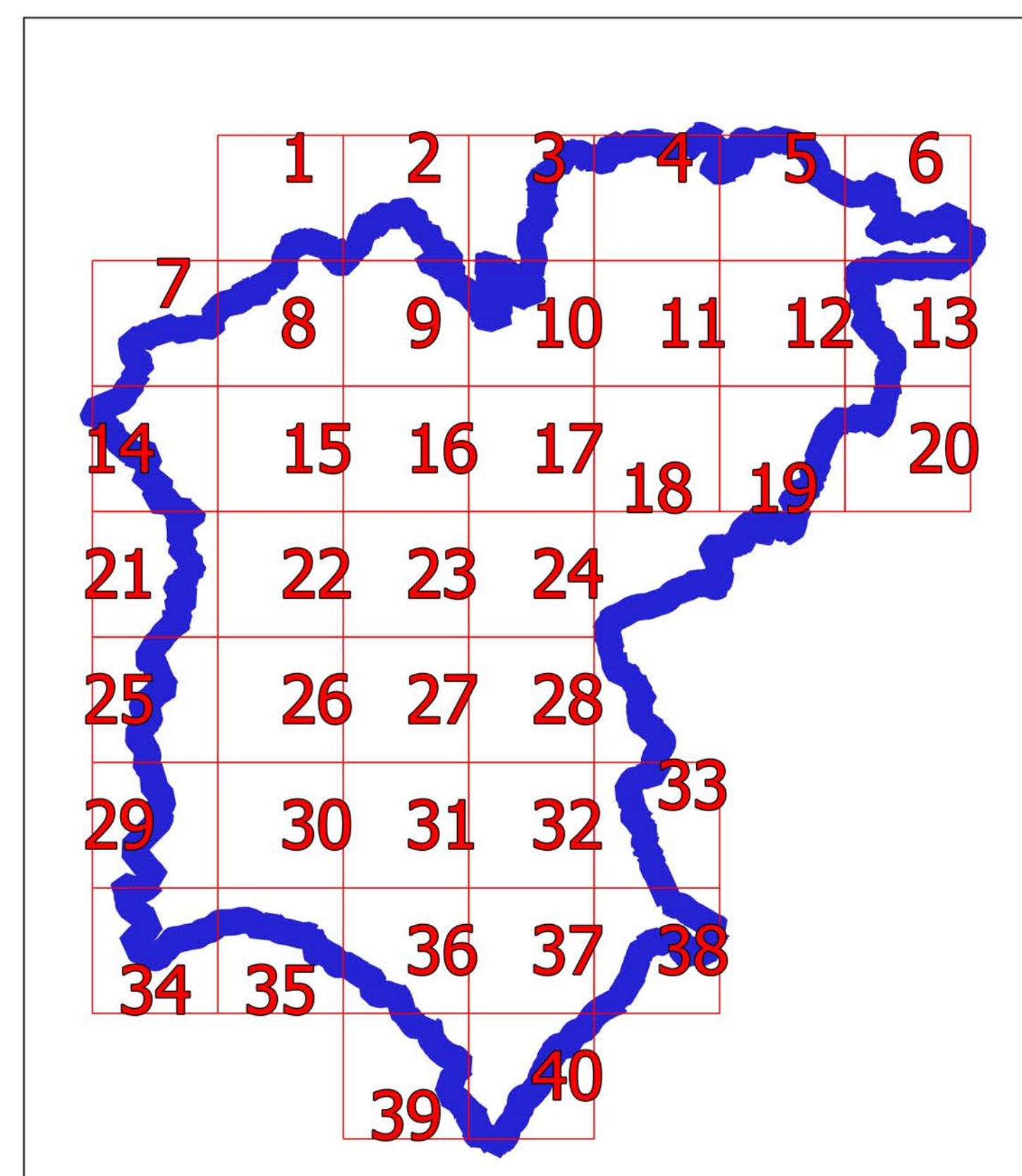
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Éléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

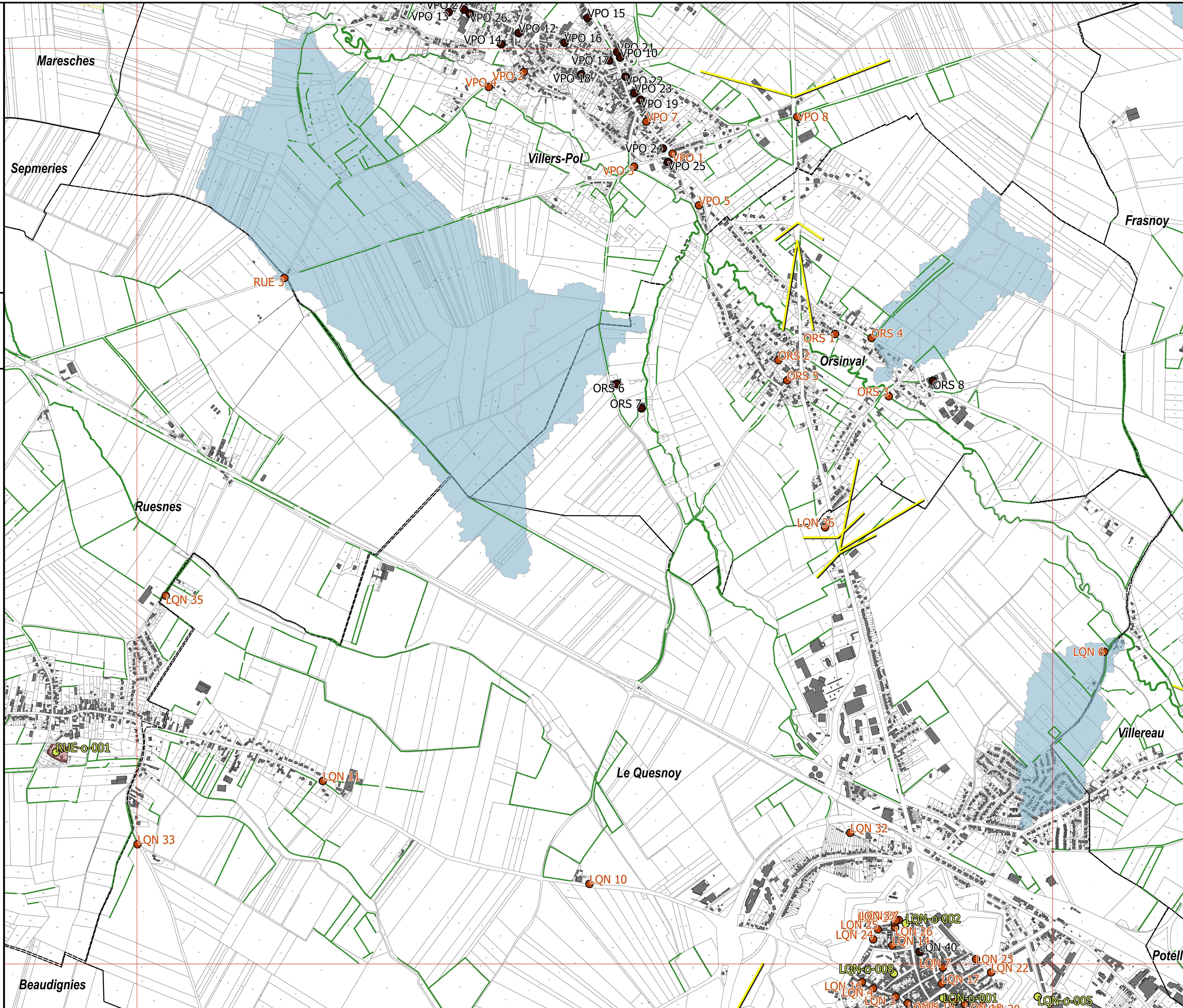
- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m





Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 16



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

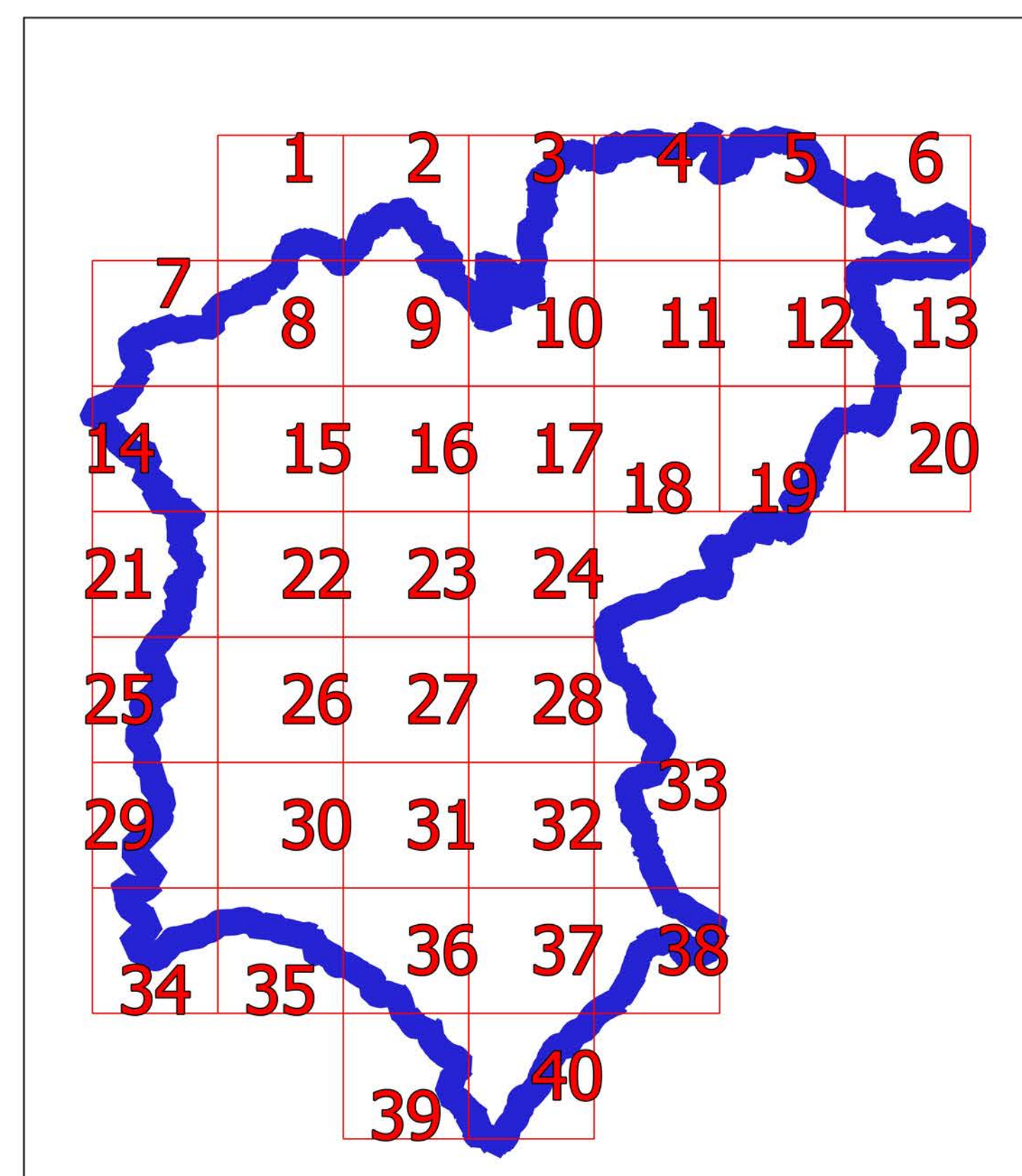
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

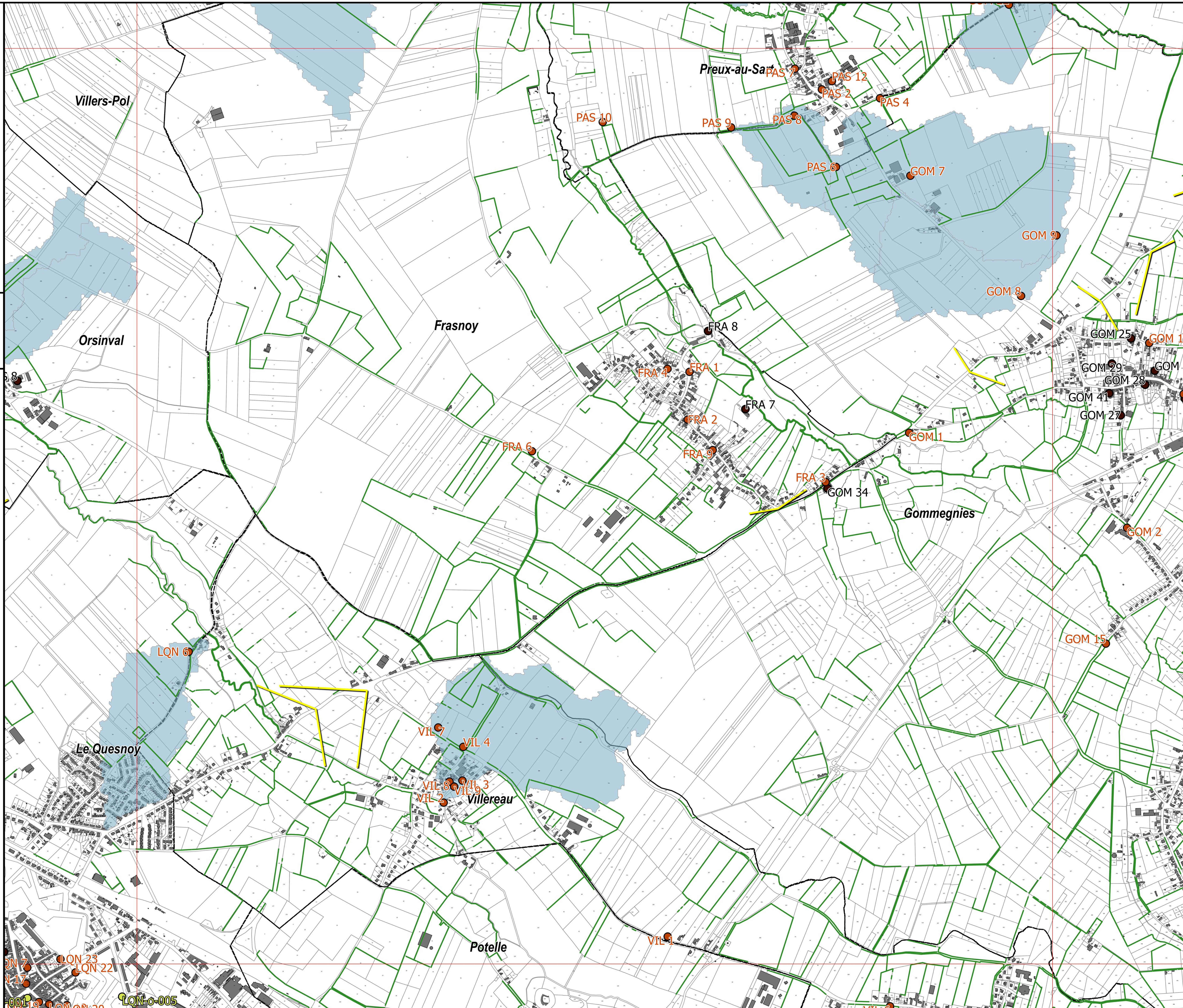
- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m





Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 17



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

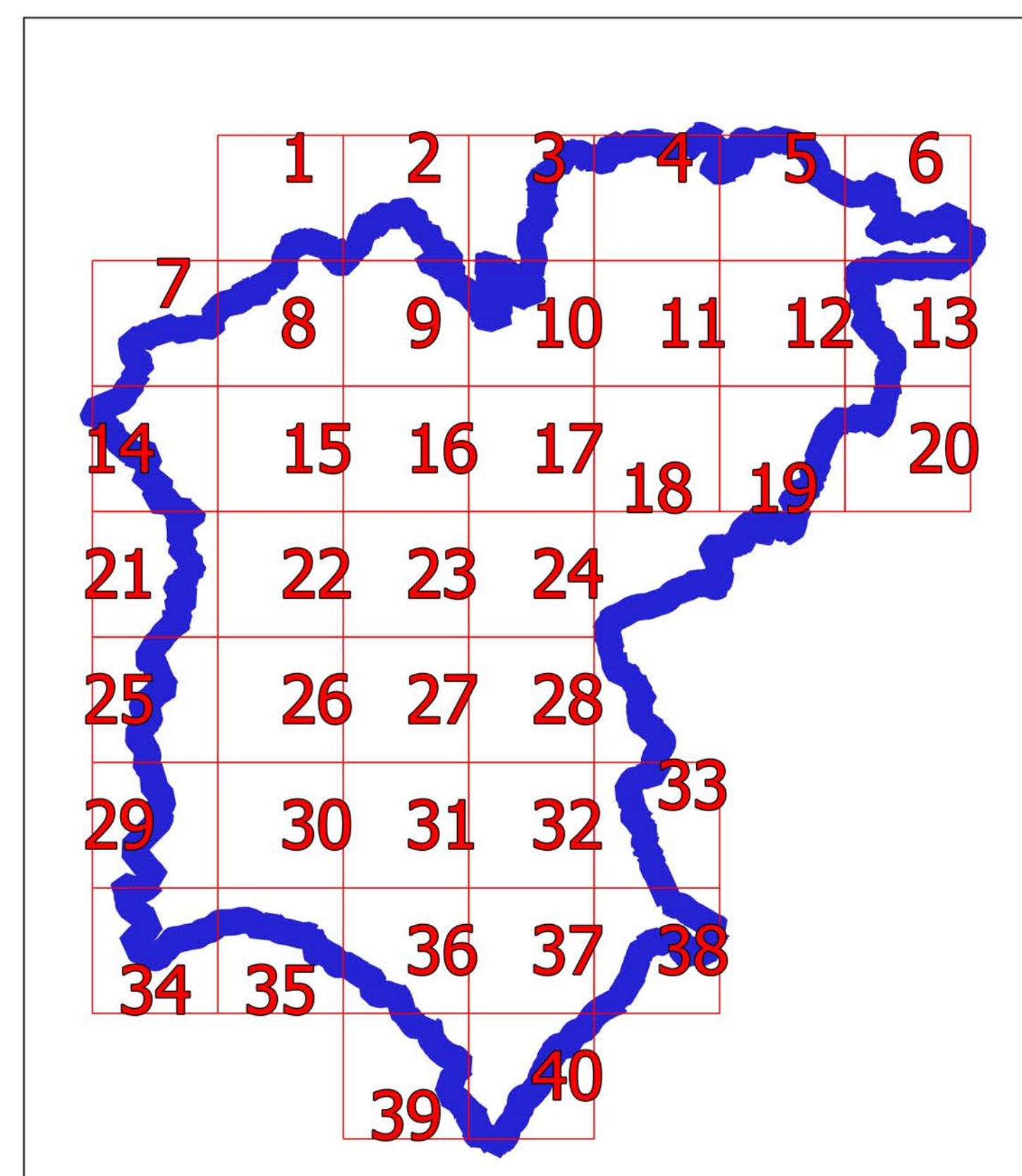
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

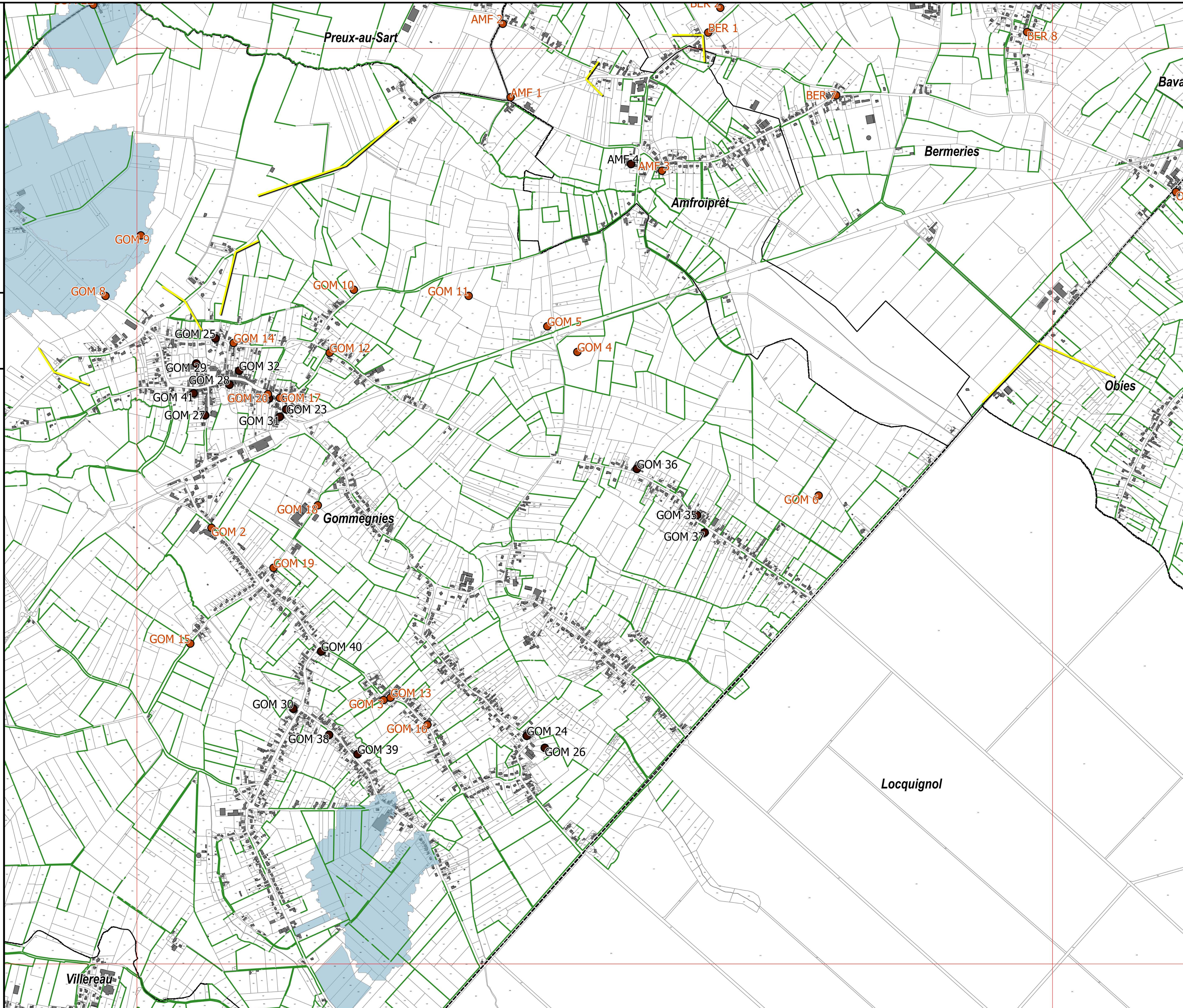
- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m





Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 18



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Éléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Éléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

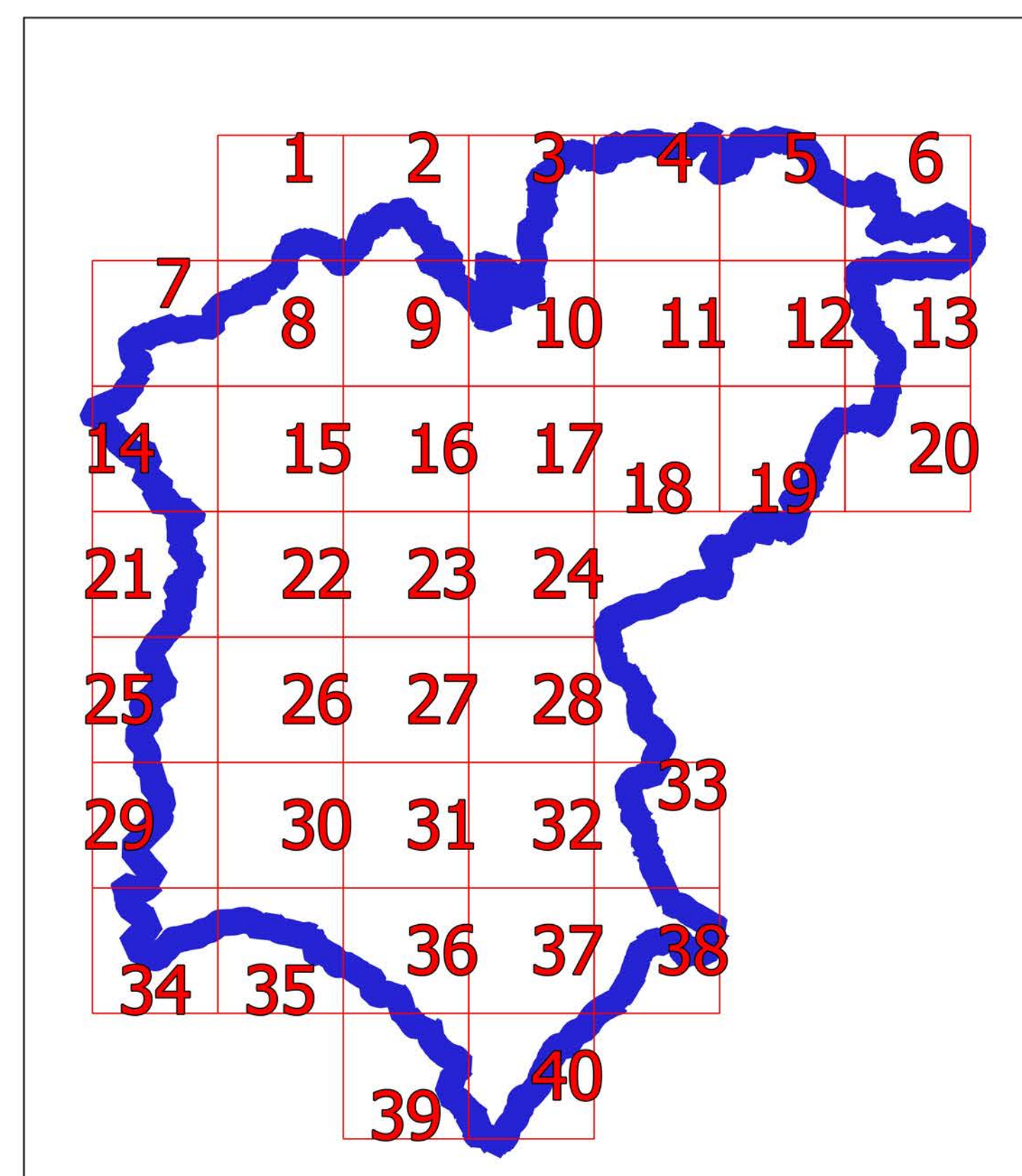
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Éléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m



Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 19



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Éléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Éléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

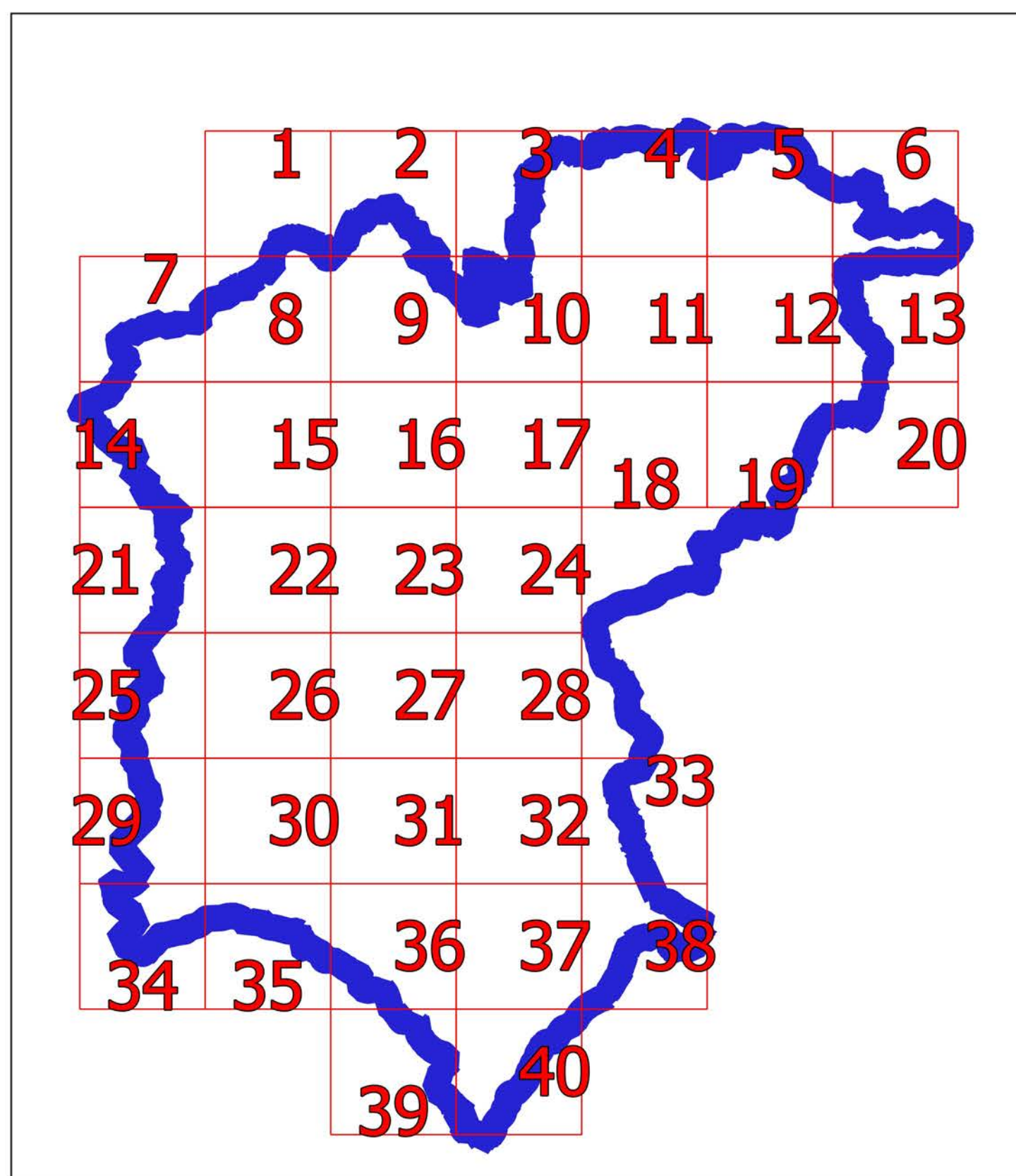
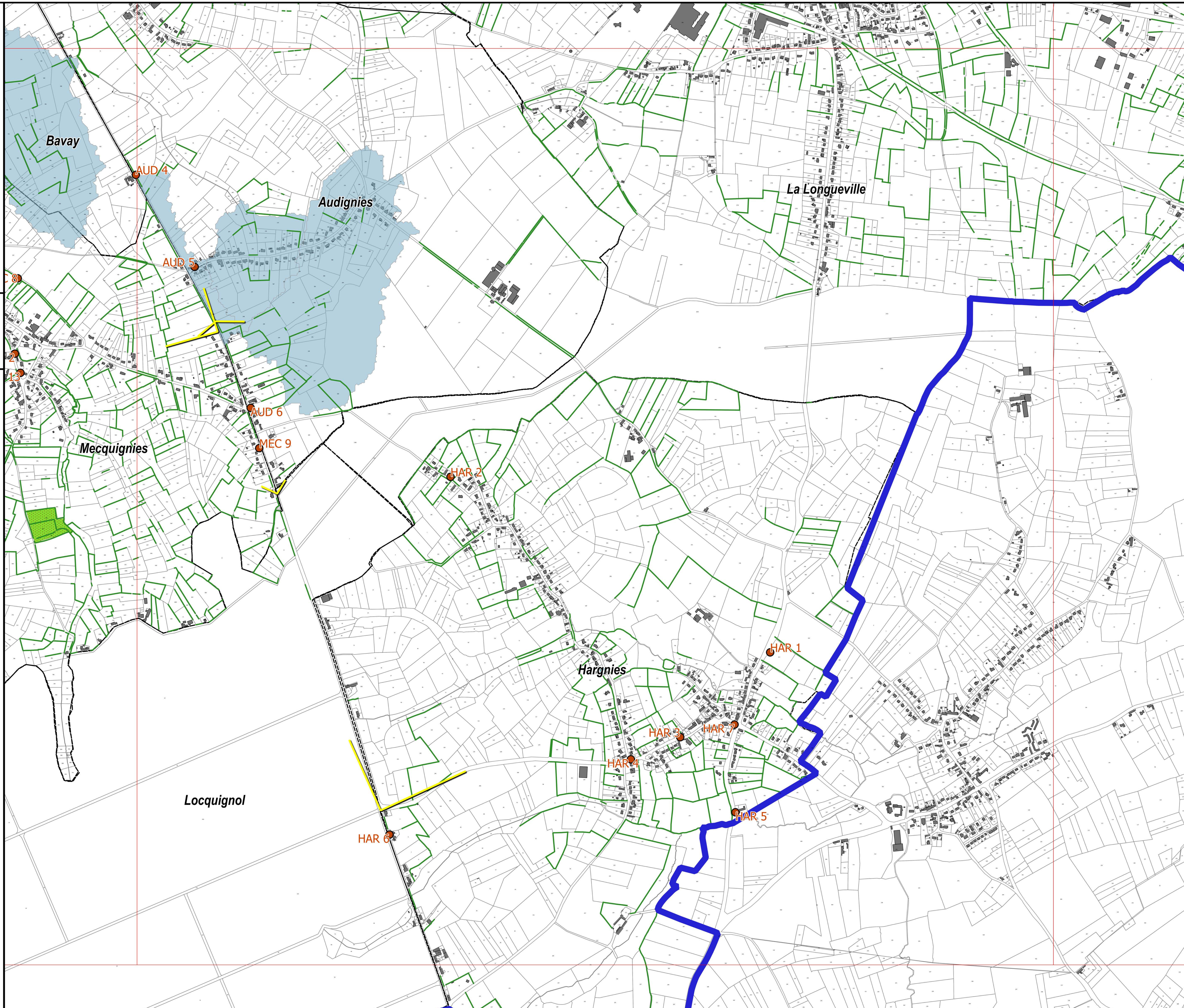
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Éléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m



Communauté de Communes
du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approuvée le 11/12/2024

N° 20



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

Limites communales copier
Parcelles
Bâtiments

Eléments protégés au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme

Linéaires de haies existants ou à créer protégés au titre des EBC

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Maillage bocager
Prairies
Mares
Les points de vue
Les autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

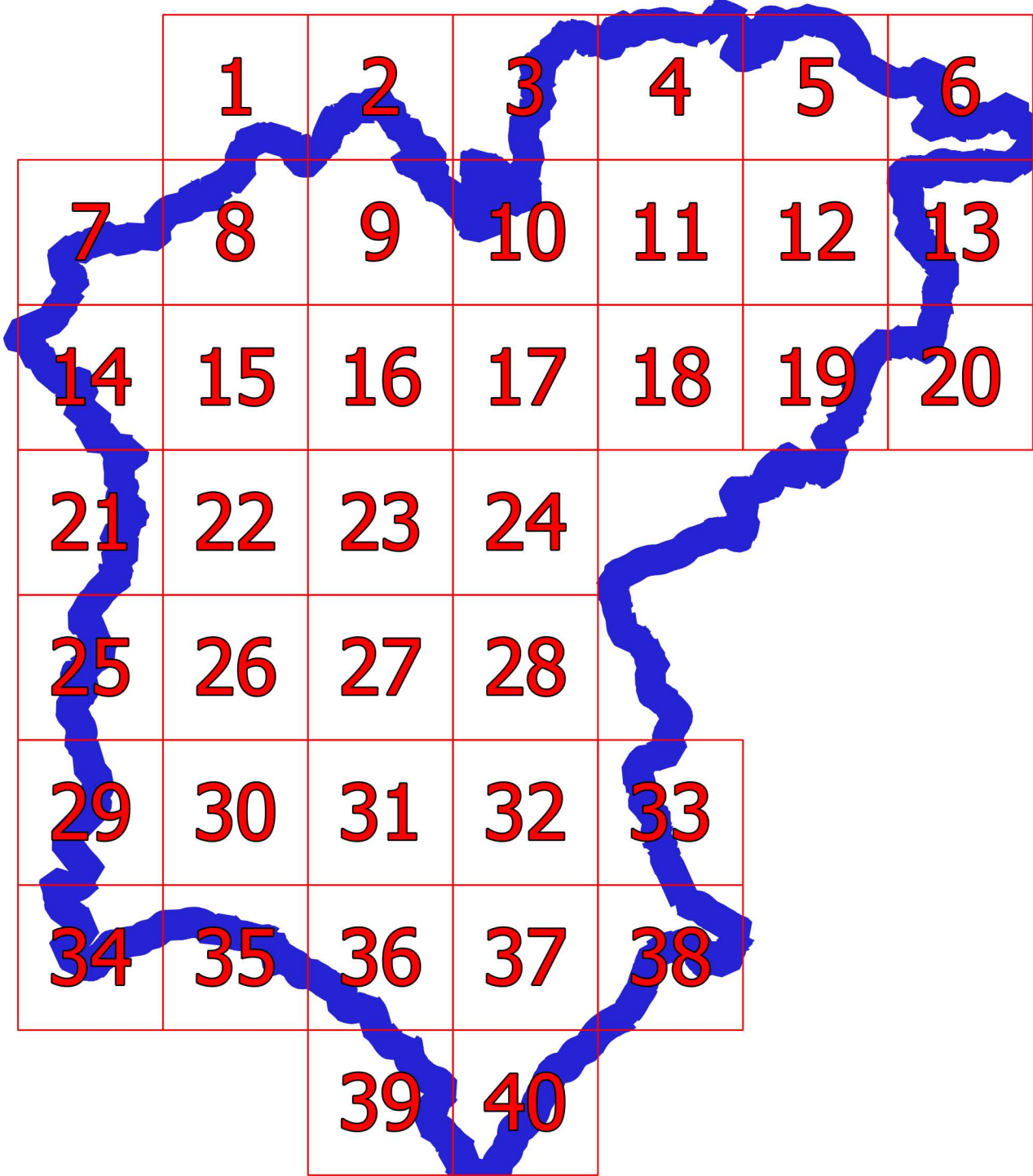
Petit patrimoine
Patrimoine bâti remarquable
Périmètre réglementaire du patrimoine bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m



Communauté de Communes
du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 21



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

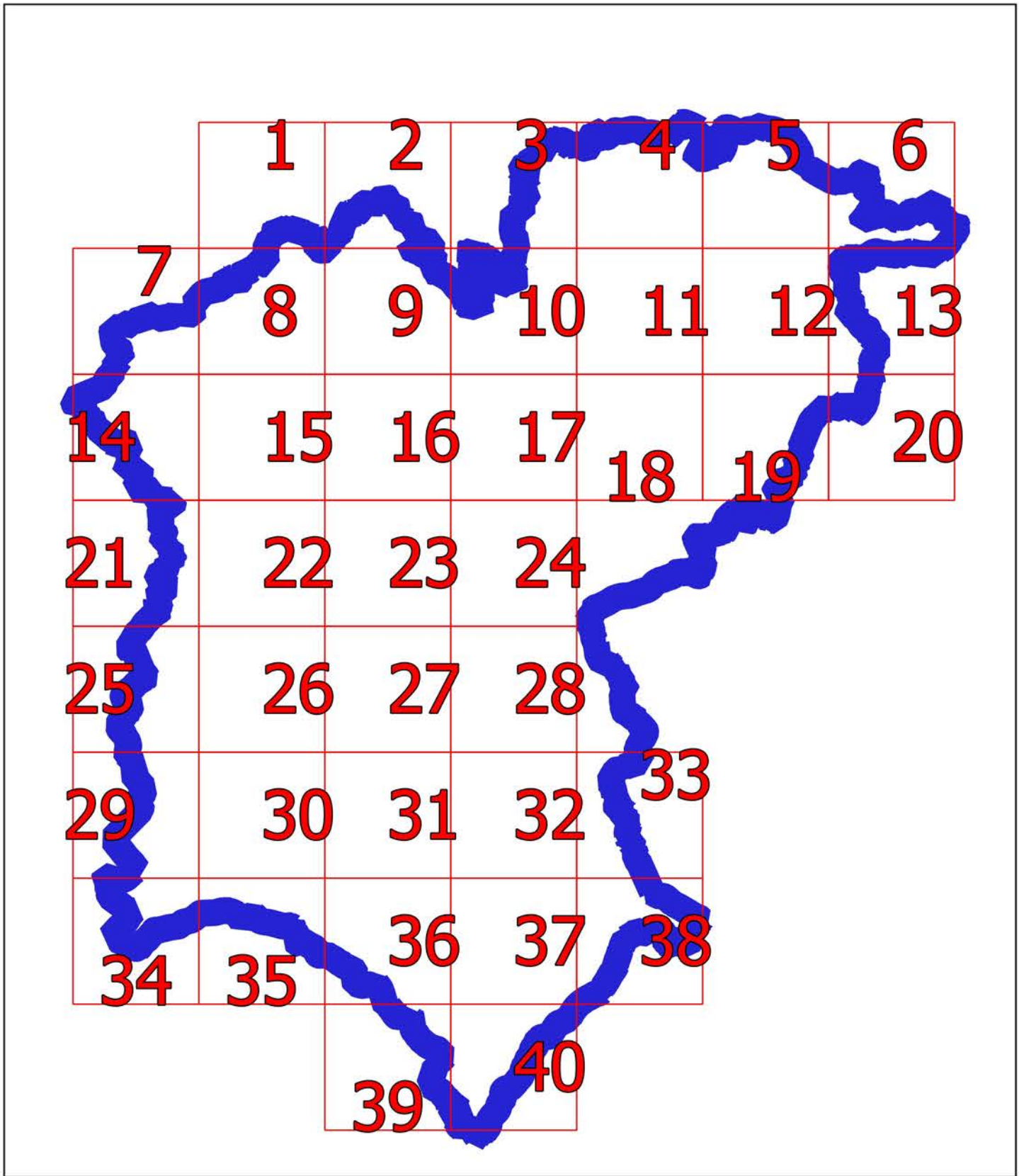
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

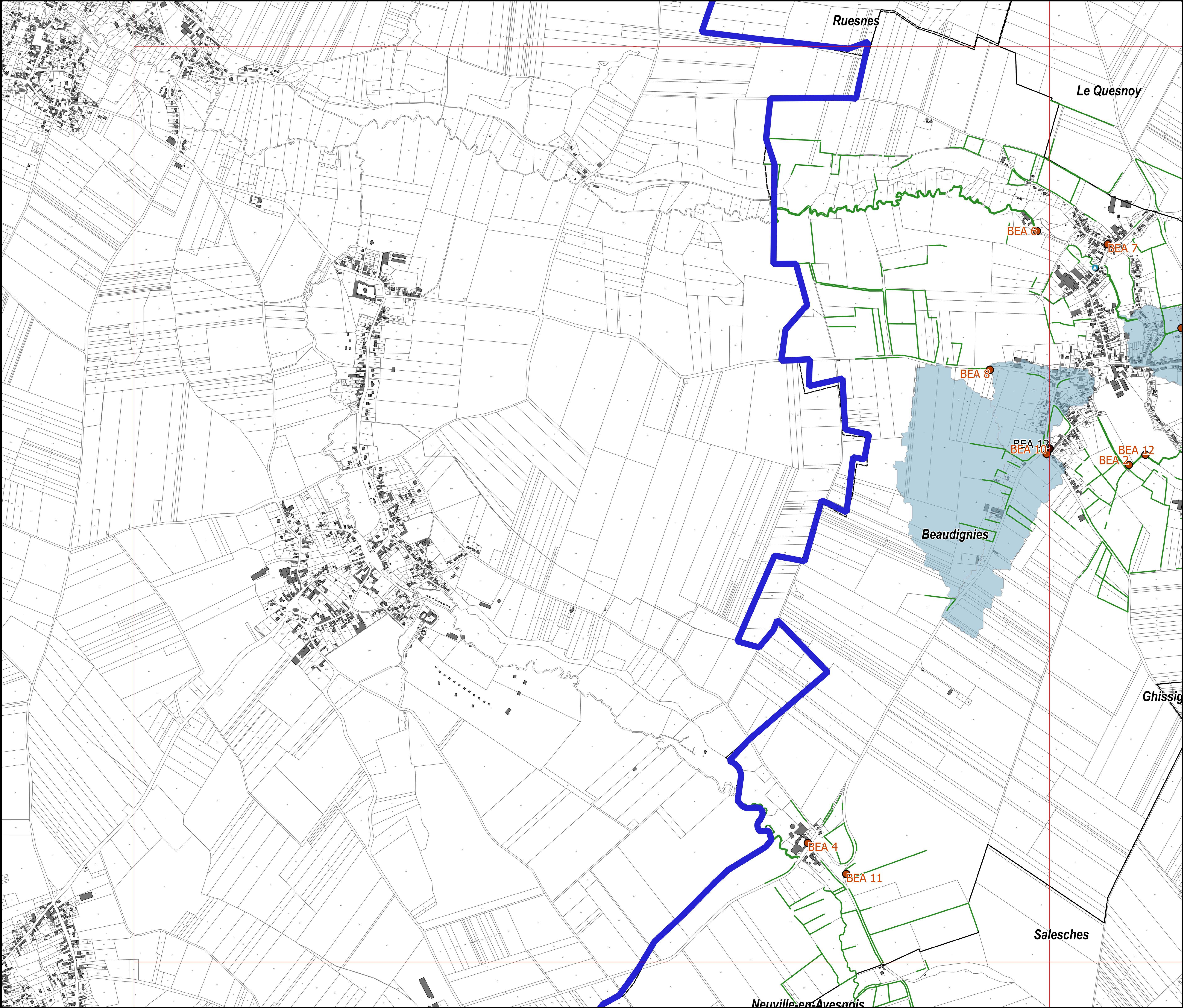
- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m





Communauté de Communes
du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 22



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

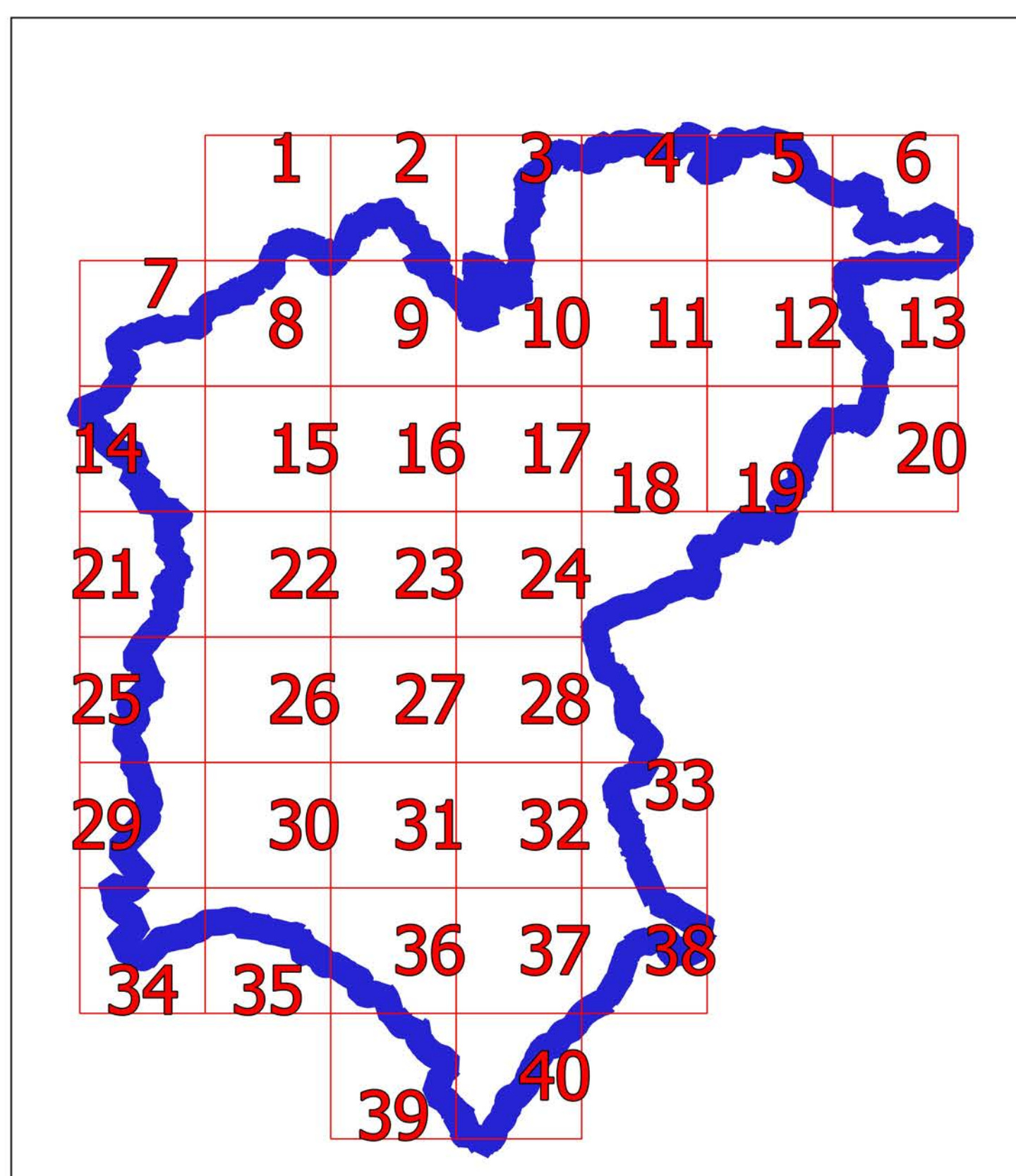
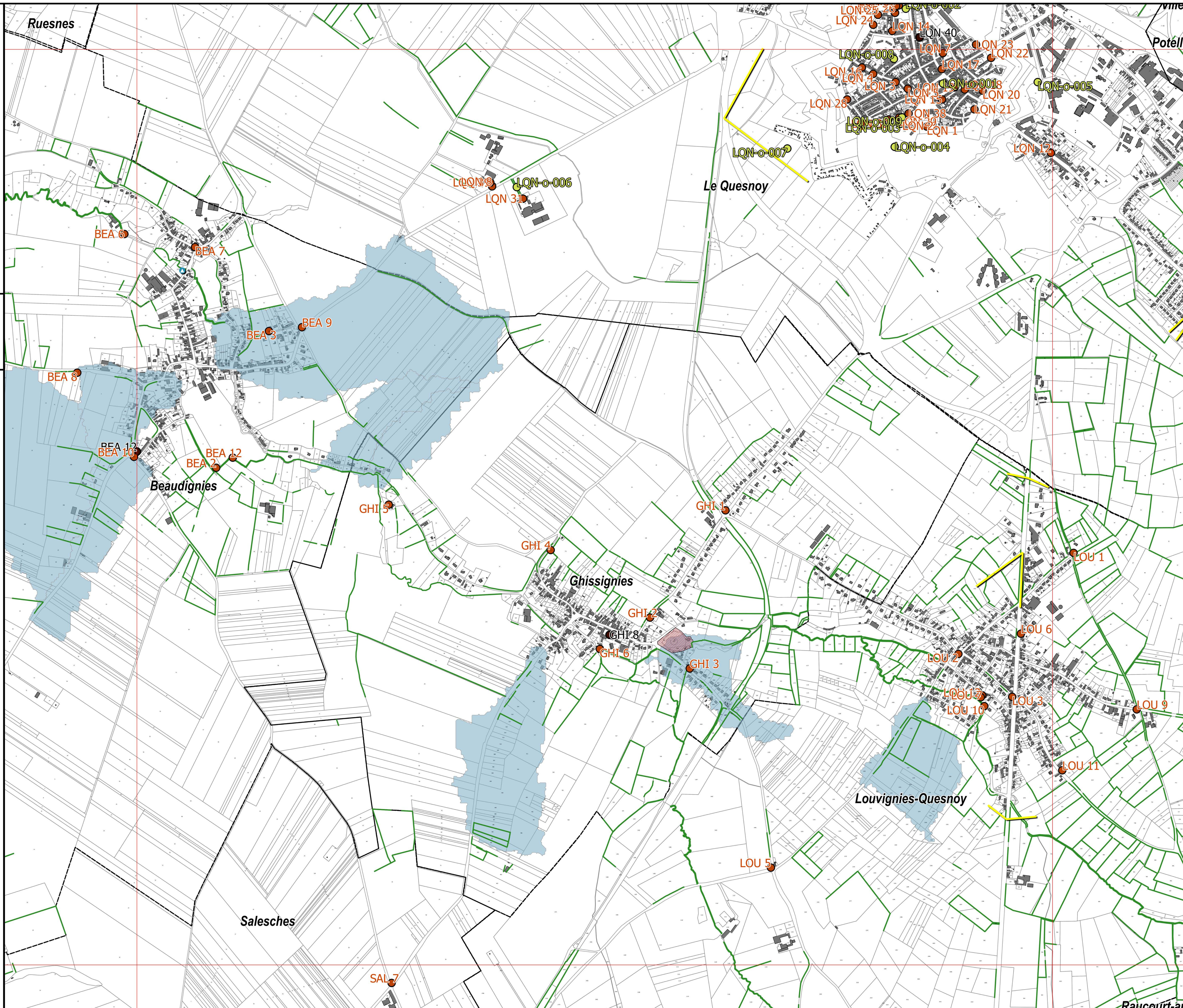
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.





Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 24



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Éléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Éléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

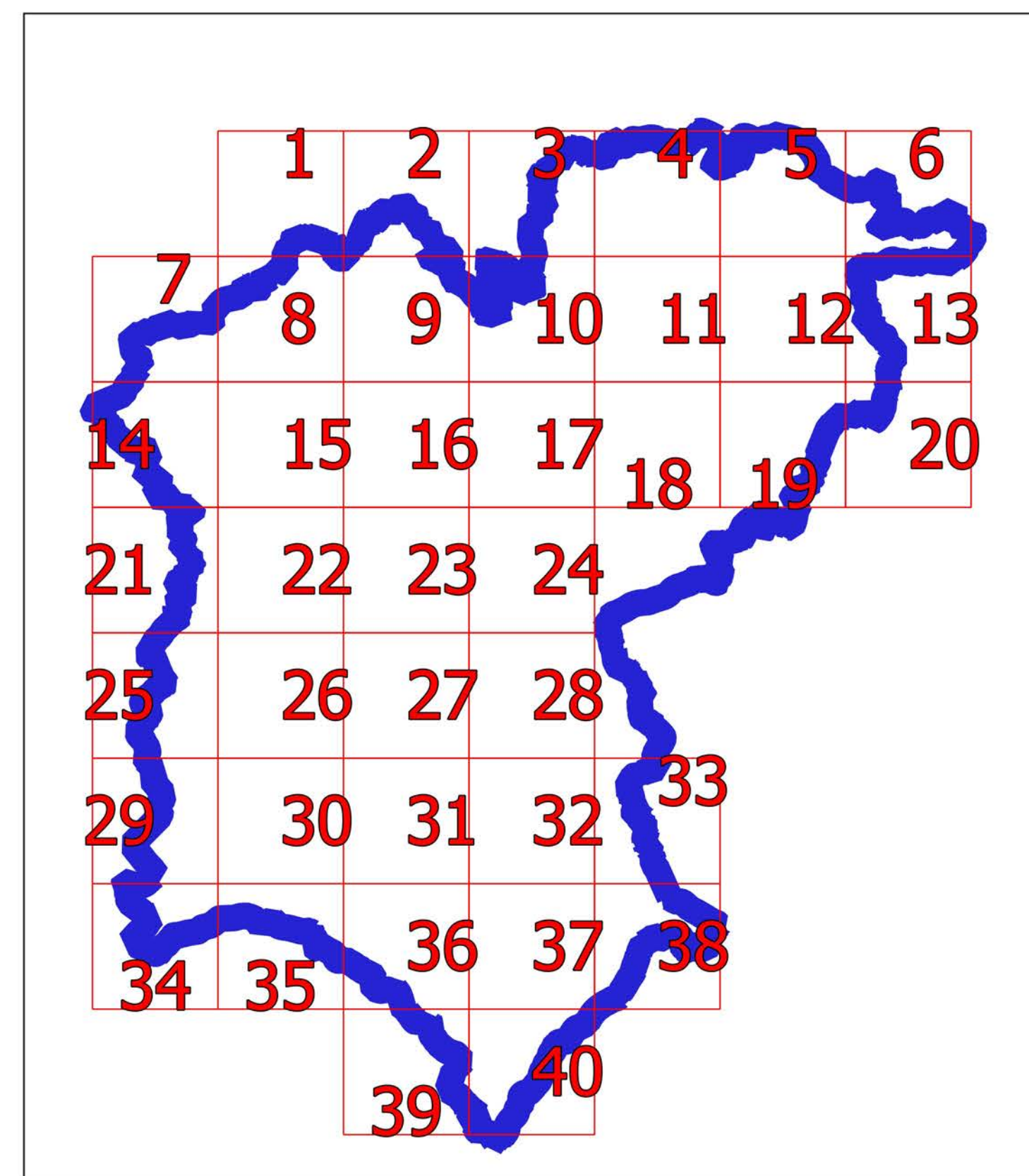
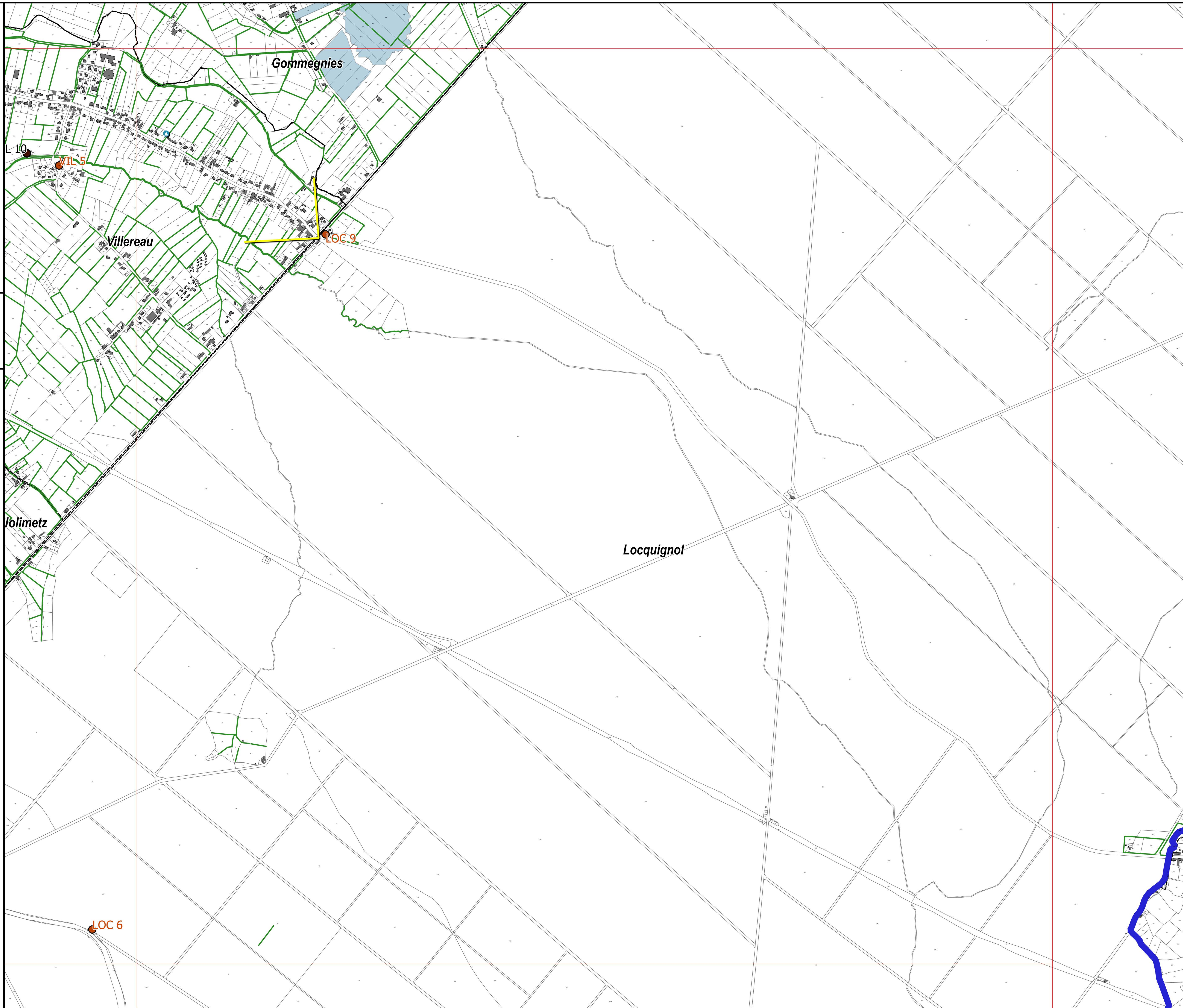
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Éléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.





Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 25



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

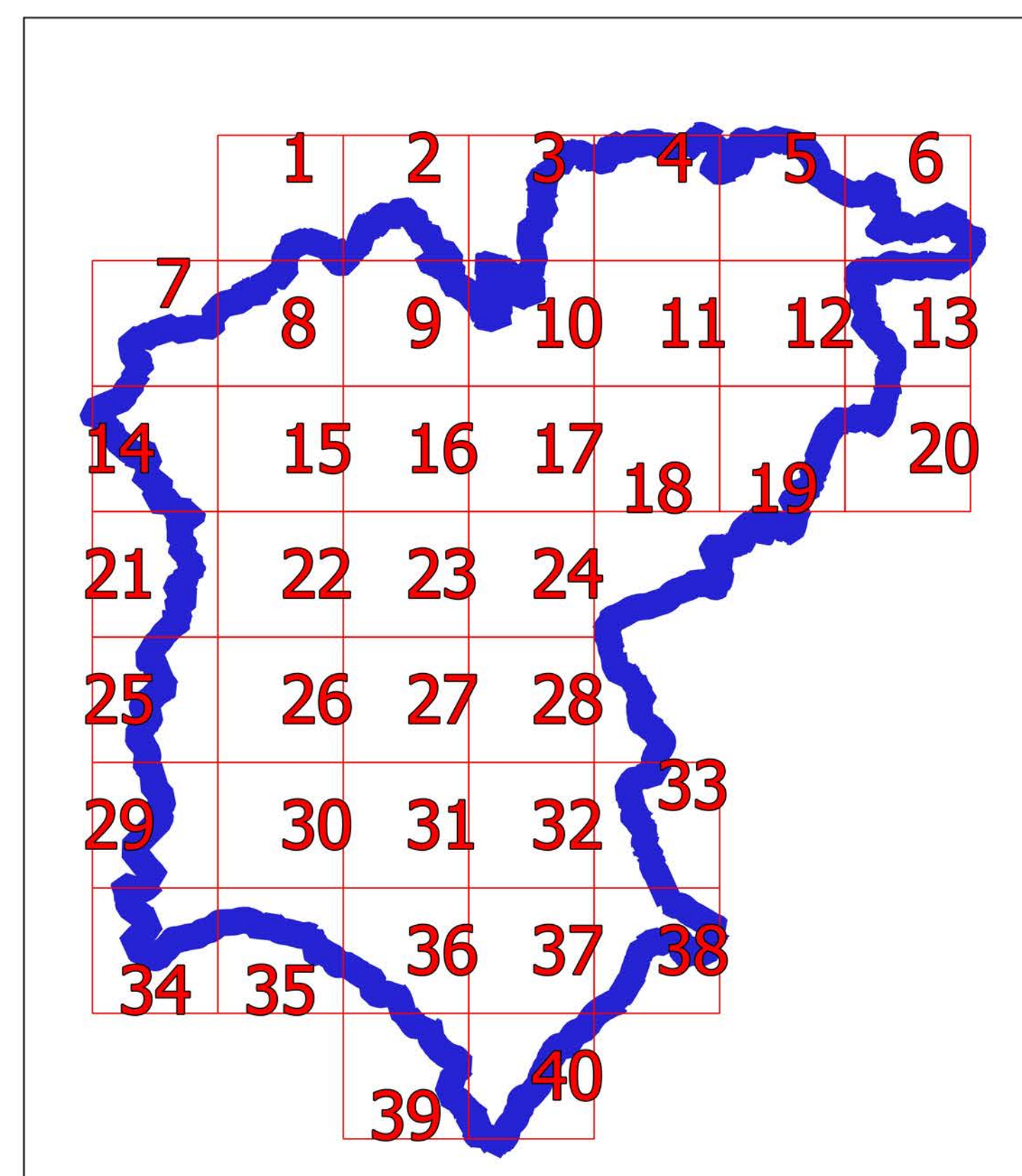
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

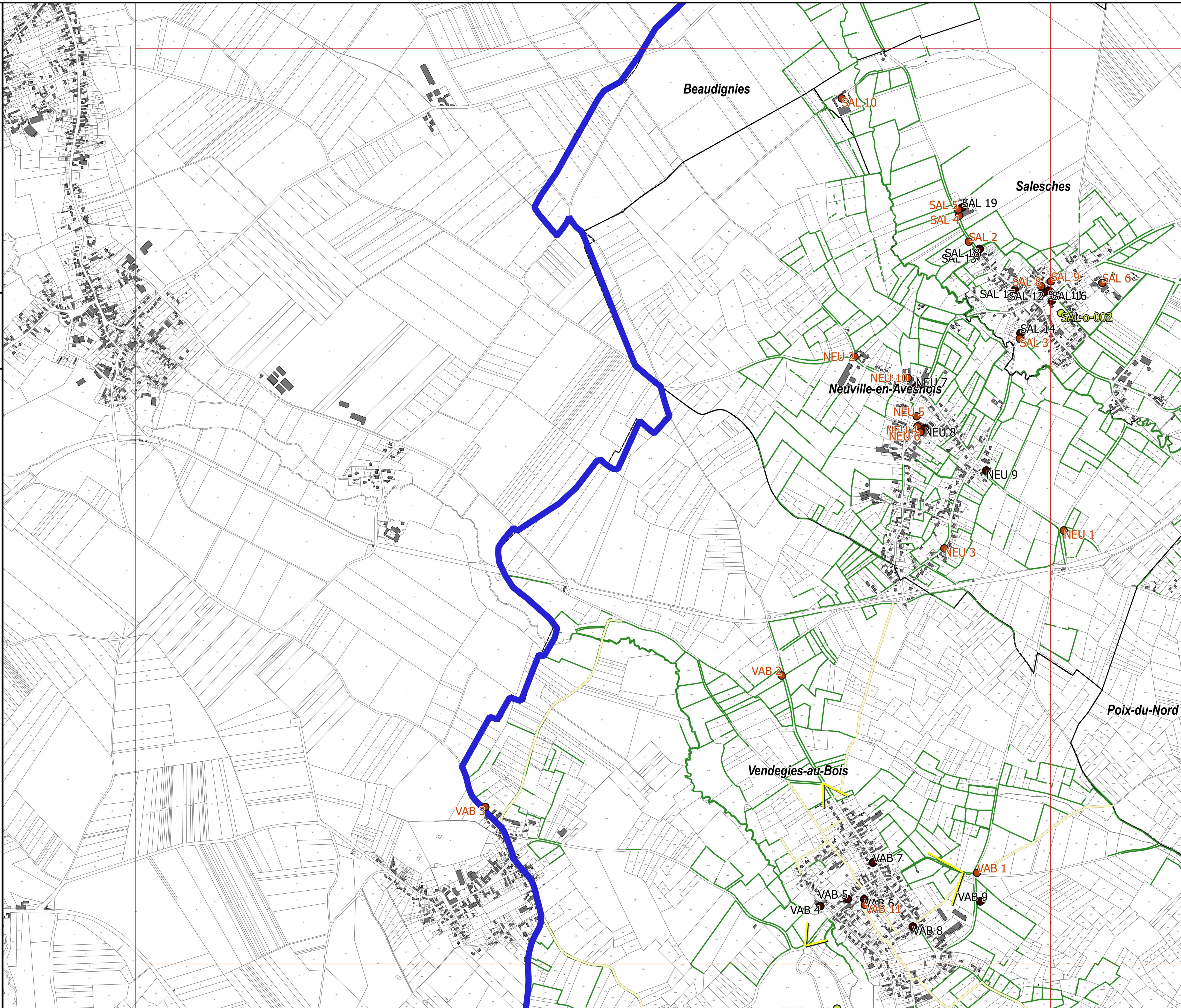
- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m





Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 27



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Éléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Éléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

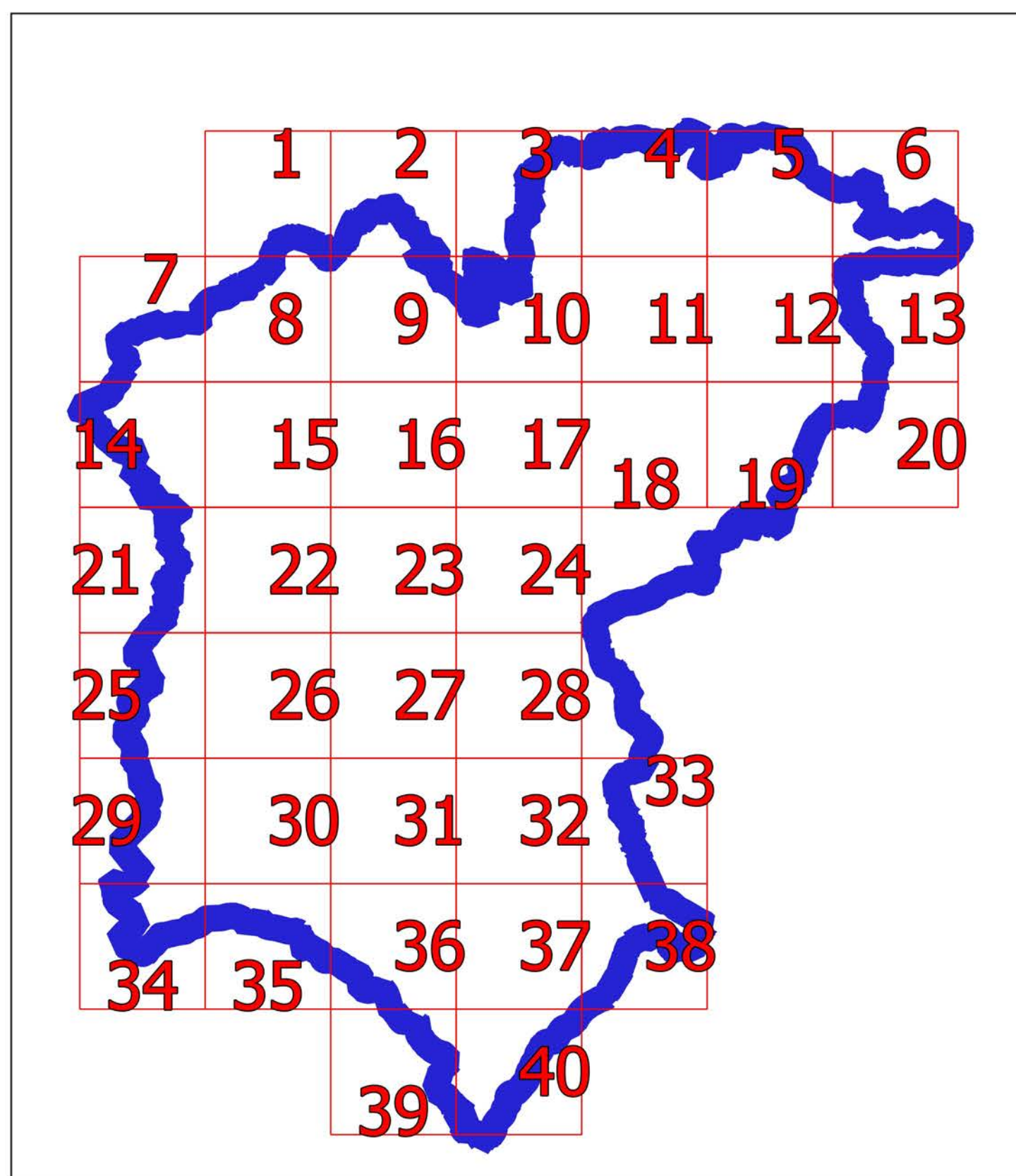
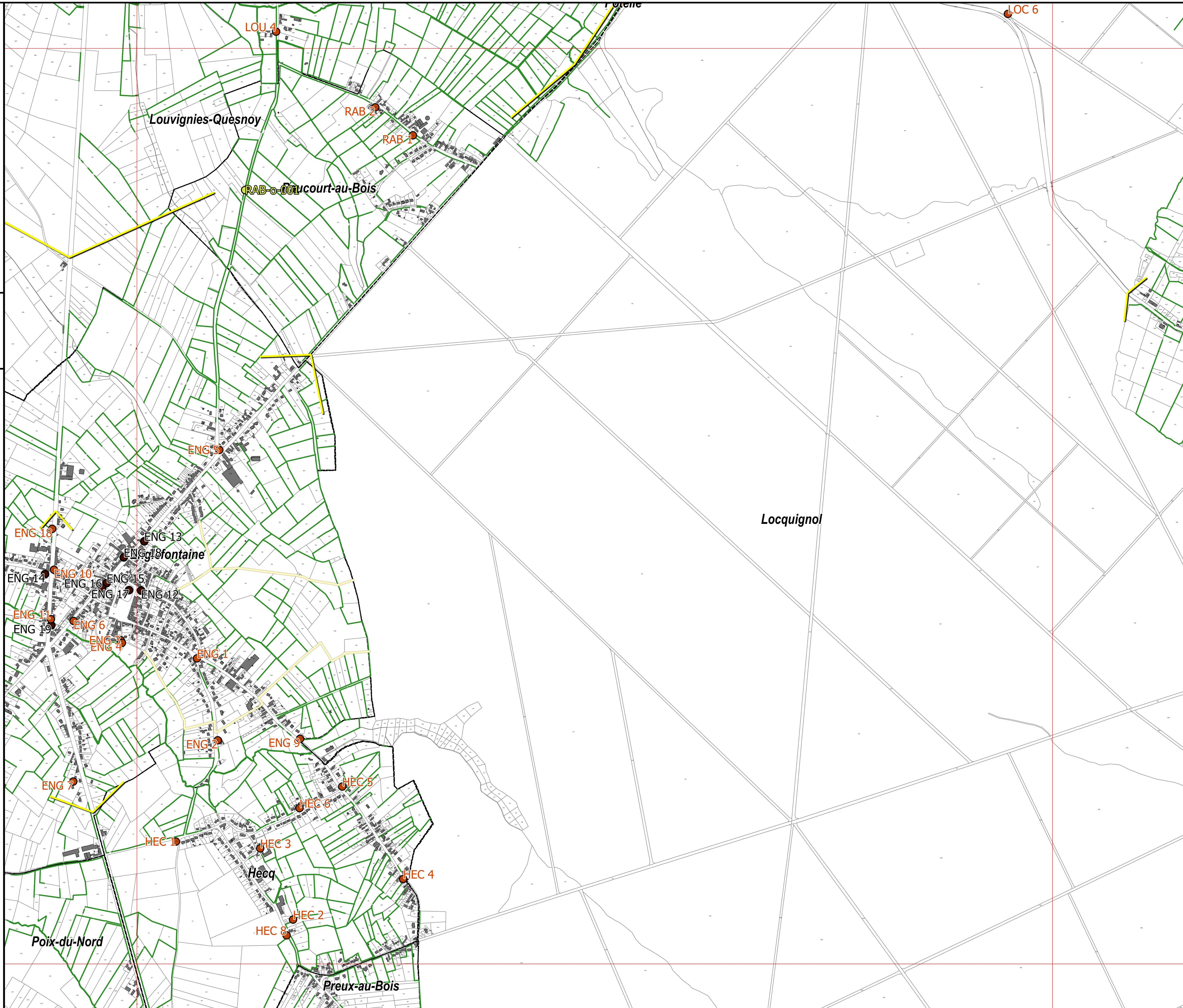
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Éléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m



Communauté de Communes
du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 28



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

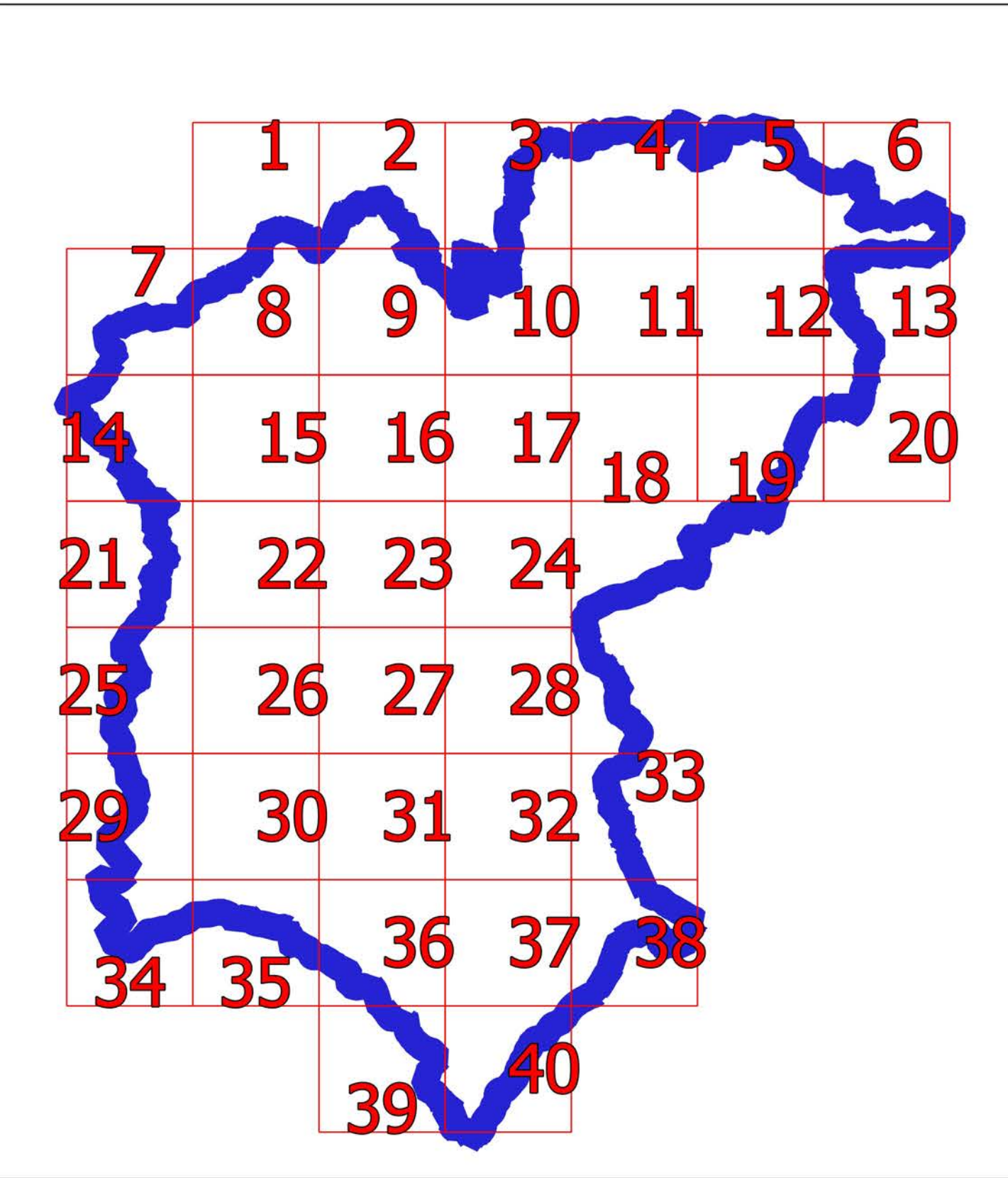
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m



Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 29



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Éléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Éléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

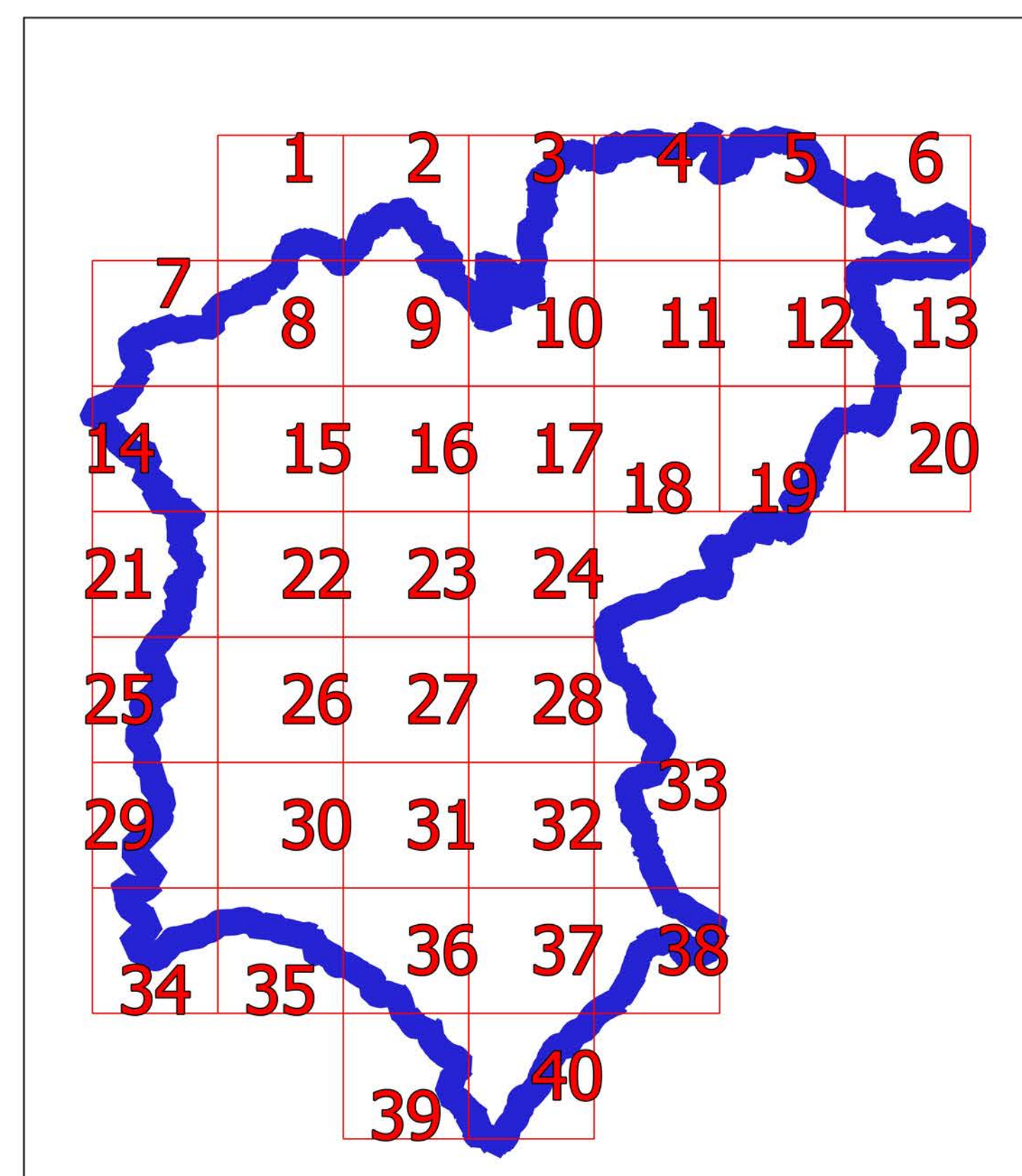
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Éléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

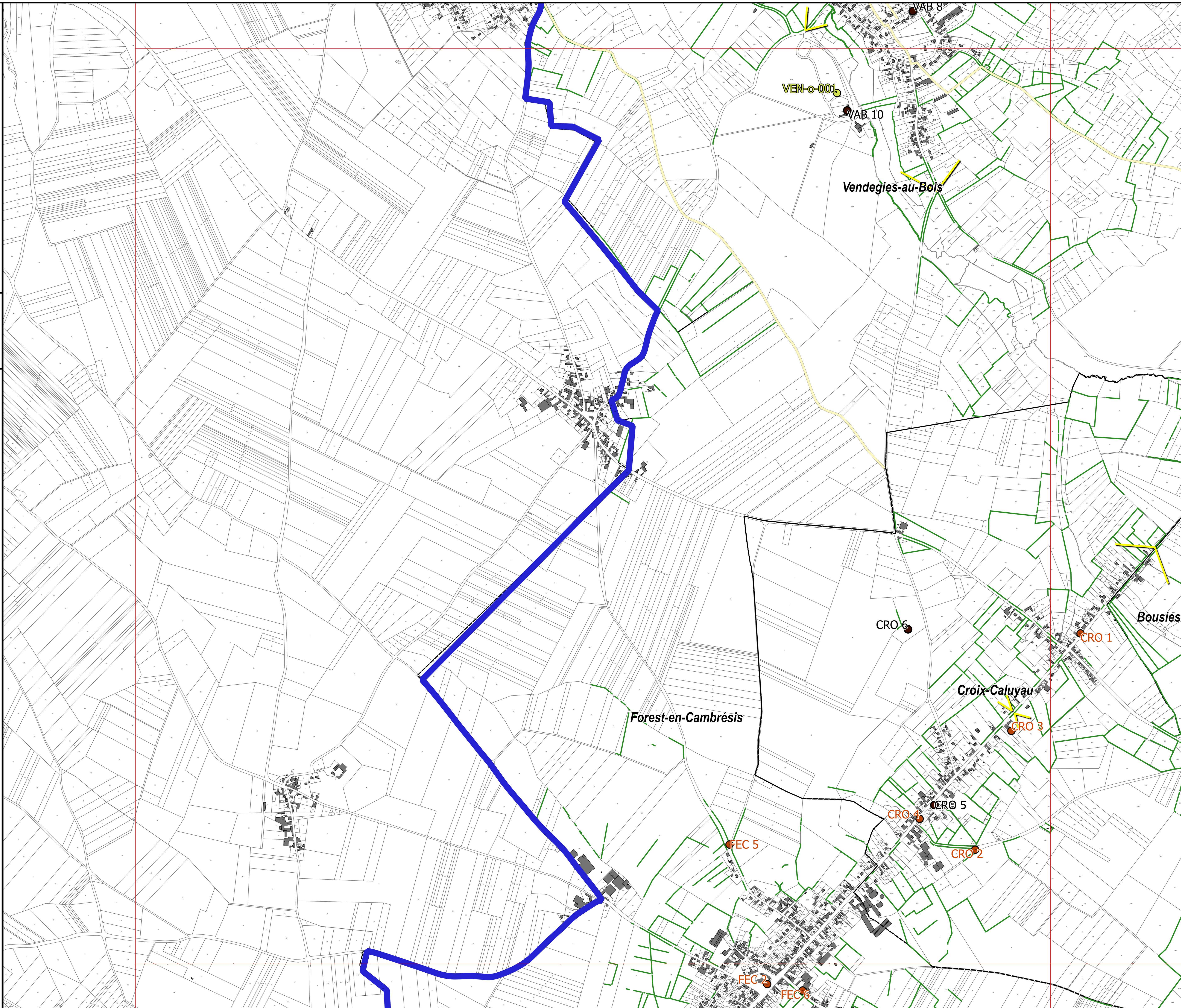
- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m





Communauté de Communes
du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation 13/12/2023

N° 31



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

Limites communales copier
Parcelles
Bâtiments

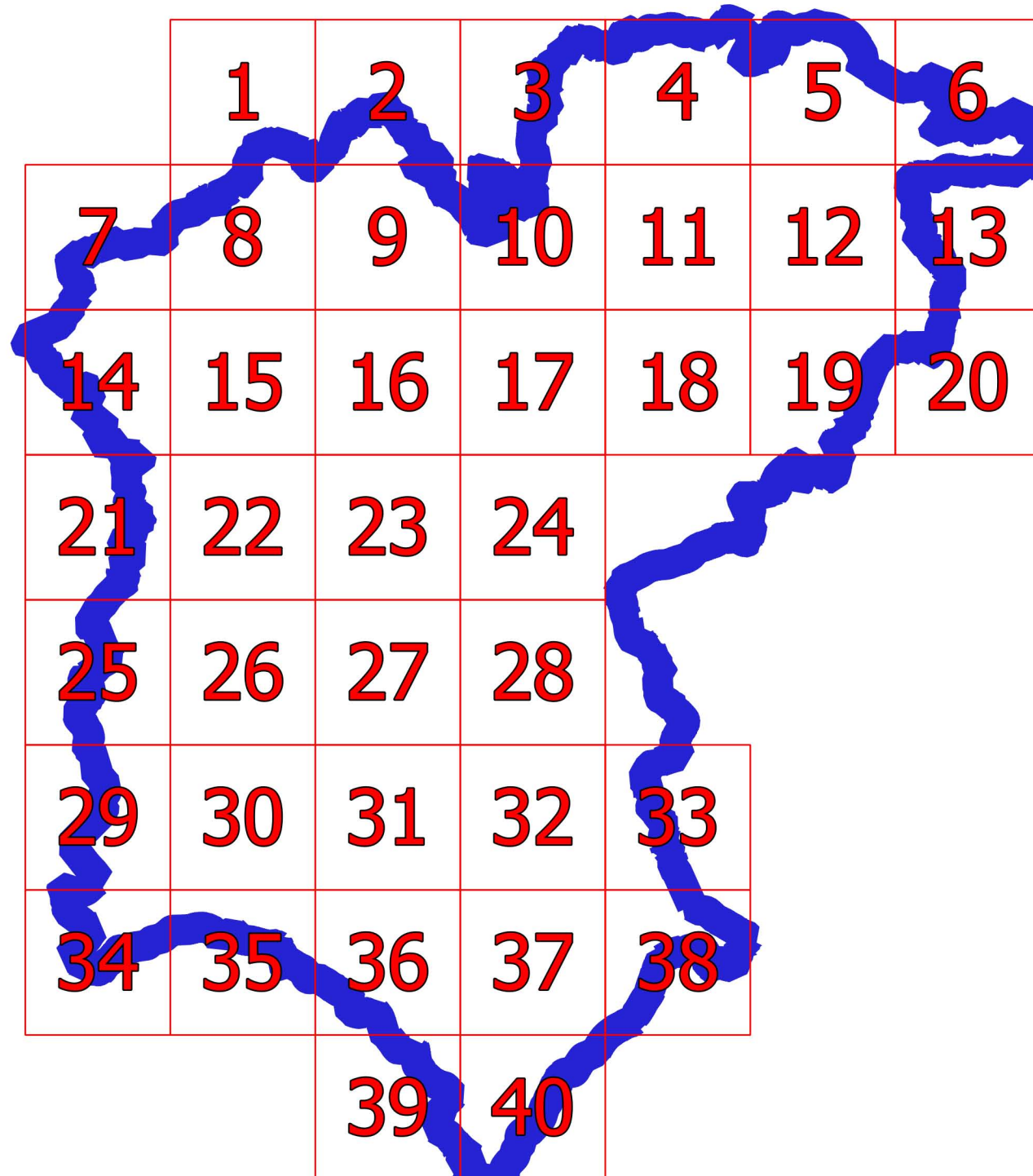
Eléments protégés au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
Linéaires de haies existants ou à créer protégés au titre des EBC

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
Maillage bocager
Prairies
Mares
Les points de vue
Les autres éléments paysagers

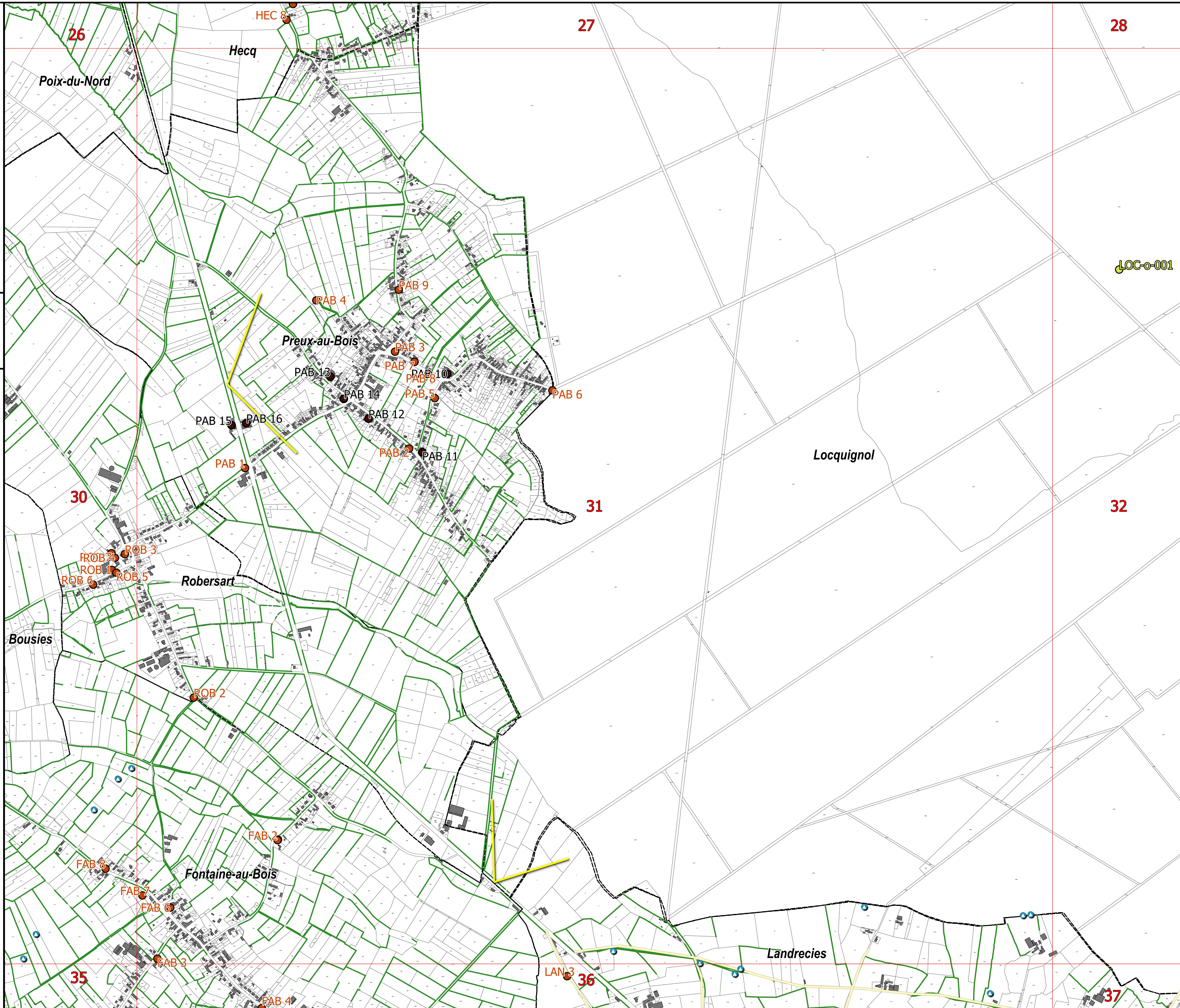
Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme
Petit patrimoine
Patrimoine bâti remarquable
Périmètre réglementaire du patrimoine bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme
Chemins protégés

Lutte contre l'érosion
Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m





Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 32



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

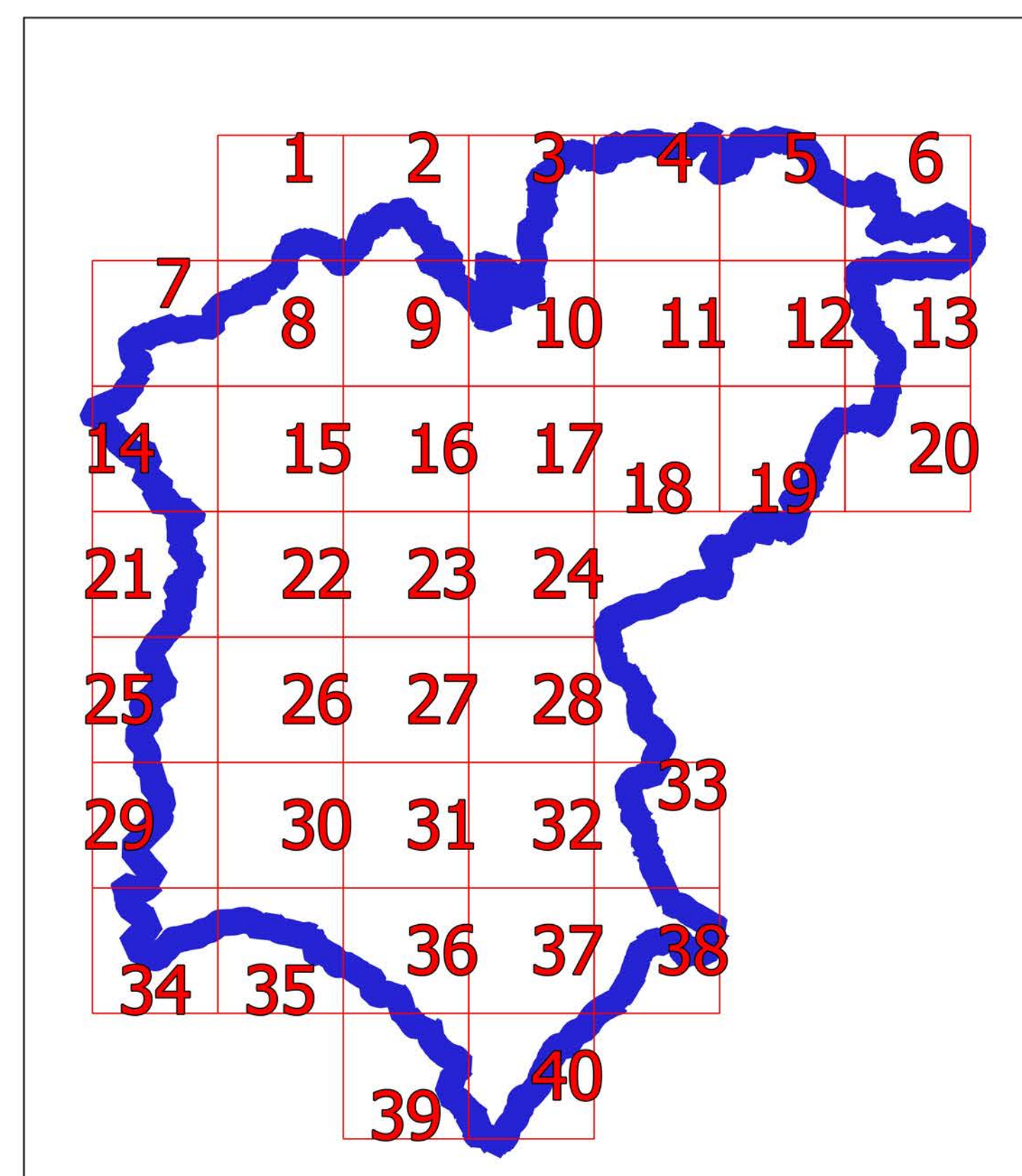
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

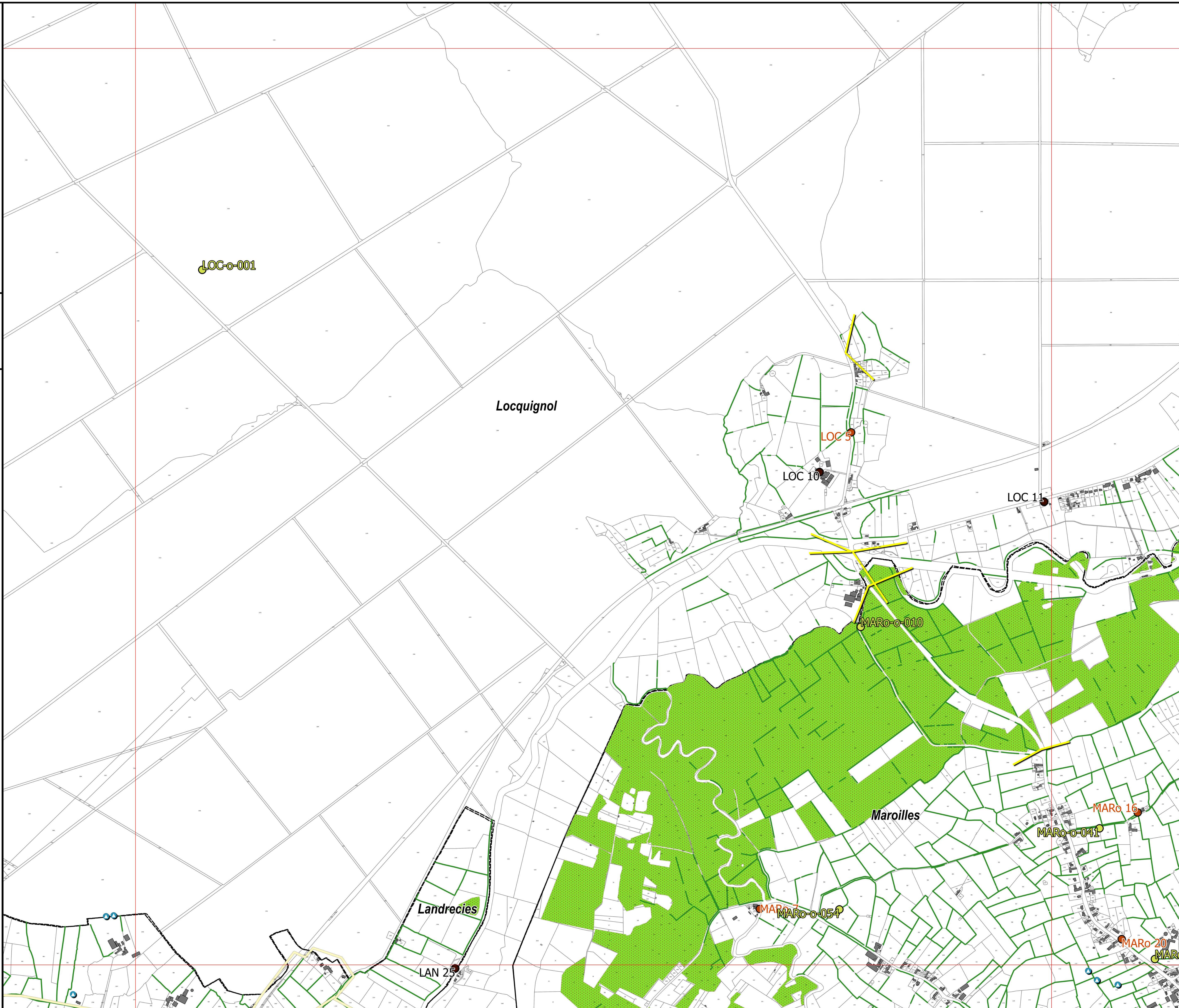
- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m





Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 33



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

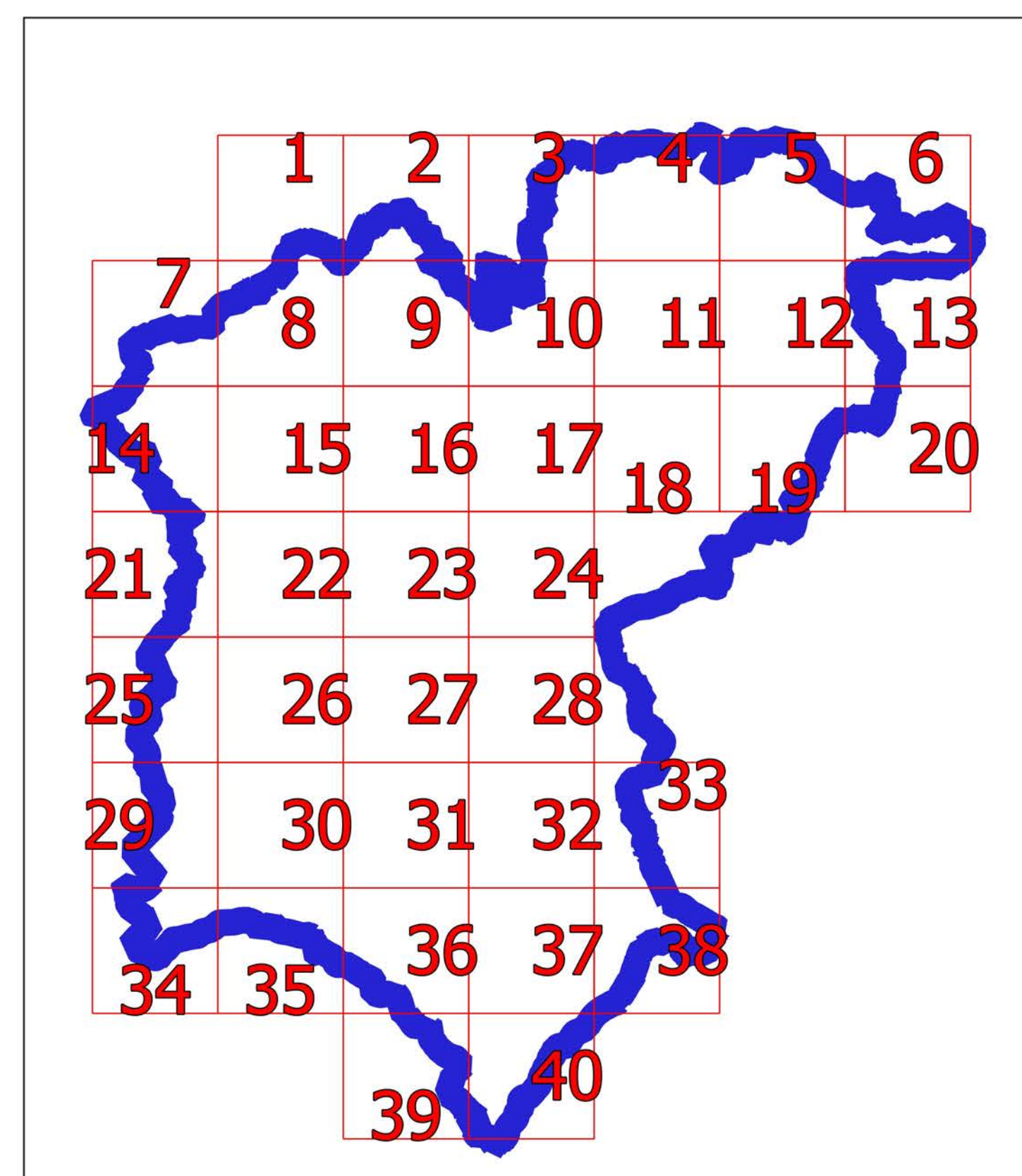
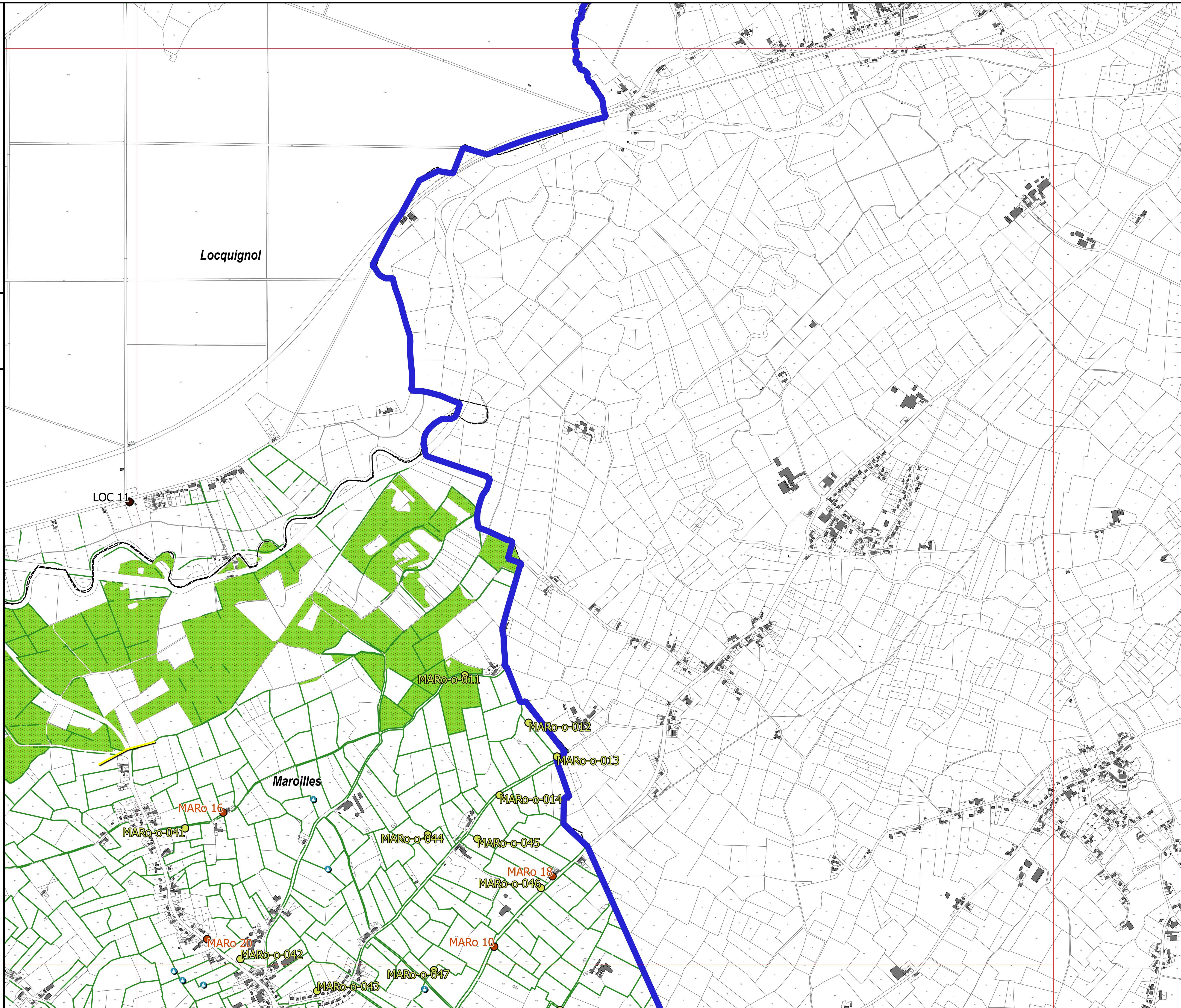
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m

DEPARTEMENT DU NORD



Communauté de Communes
du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 34



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

 Parcelles

 Bâtiments

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

 Points de vue

 Mares

 Maillage bocager

 Prairies

 Autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

 Petit patrimoine

 Patrimoine bâti remarquable

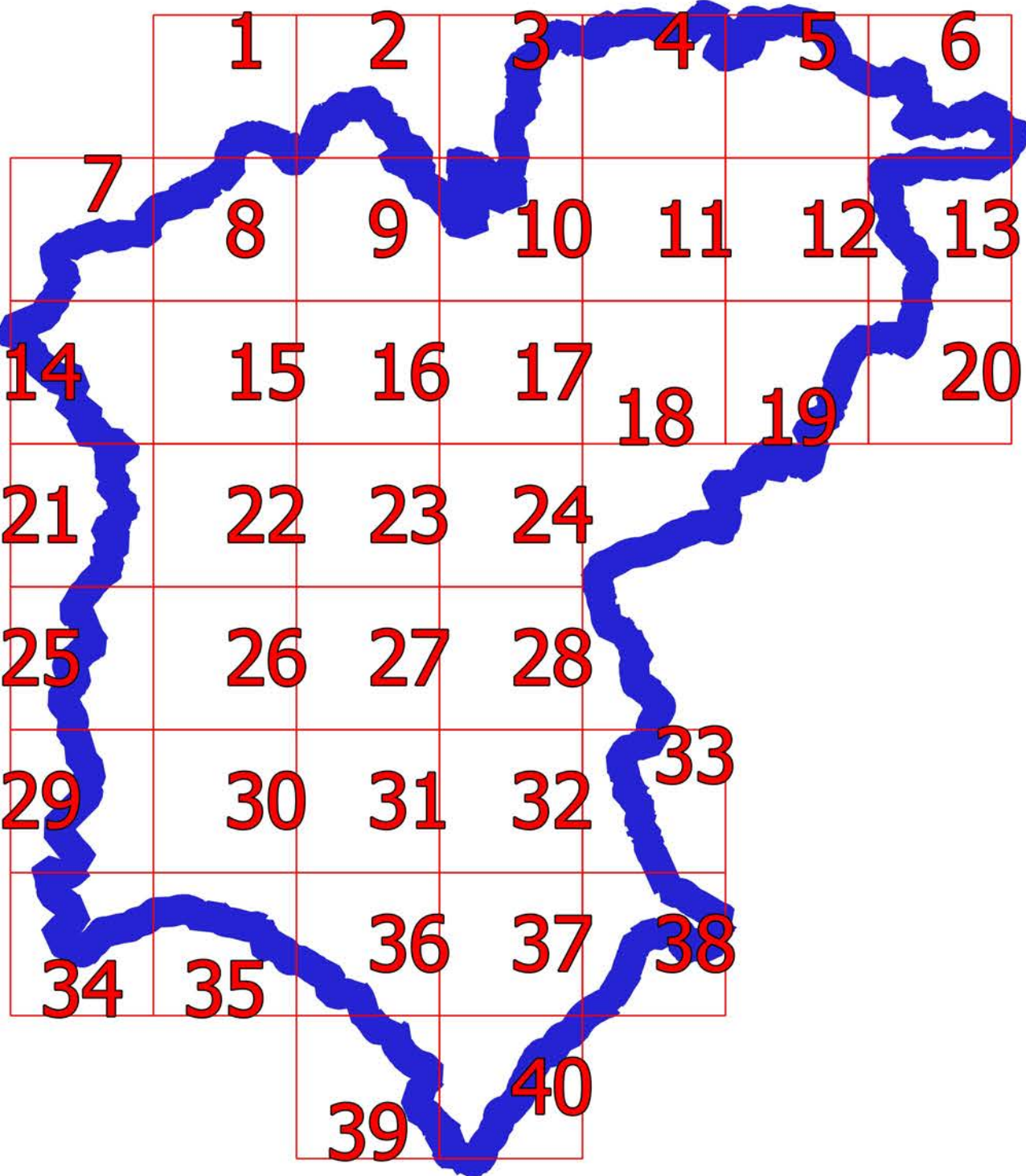
 Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

 Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

 Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0100200 m

Source cadastre : PGN © Département du Nord, « Origine Cadastre. © Droits de l'Etat Réservés »



Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approuvée le 11/12/2024

N° 37



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

Limites communales copier
Parcelles
Bâtiments

Eléments protégés au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme

Linéaires de haies existants ou à créer protégés au titre des EBC

Eléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

Maillage bocager
Prairies
Mares
Les points de vue
Les autres éléments paysagers

Eléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

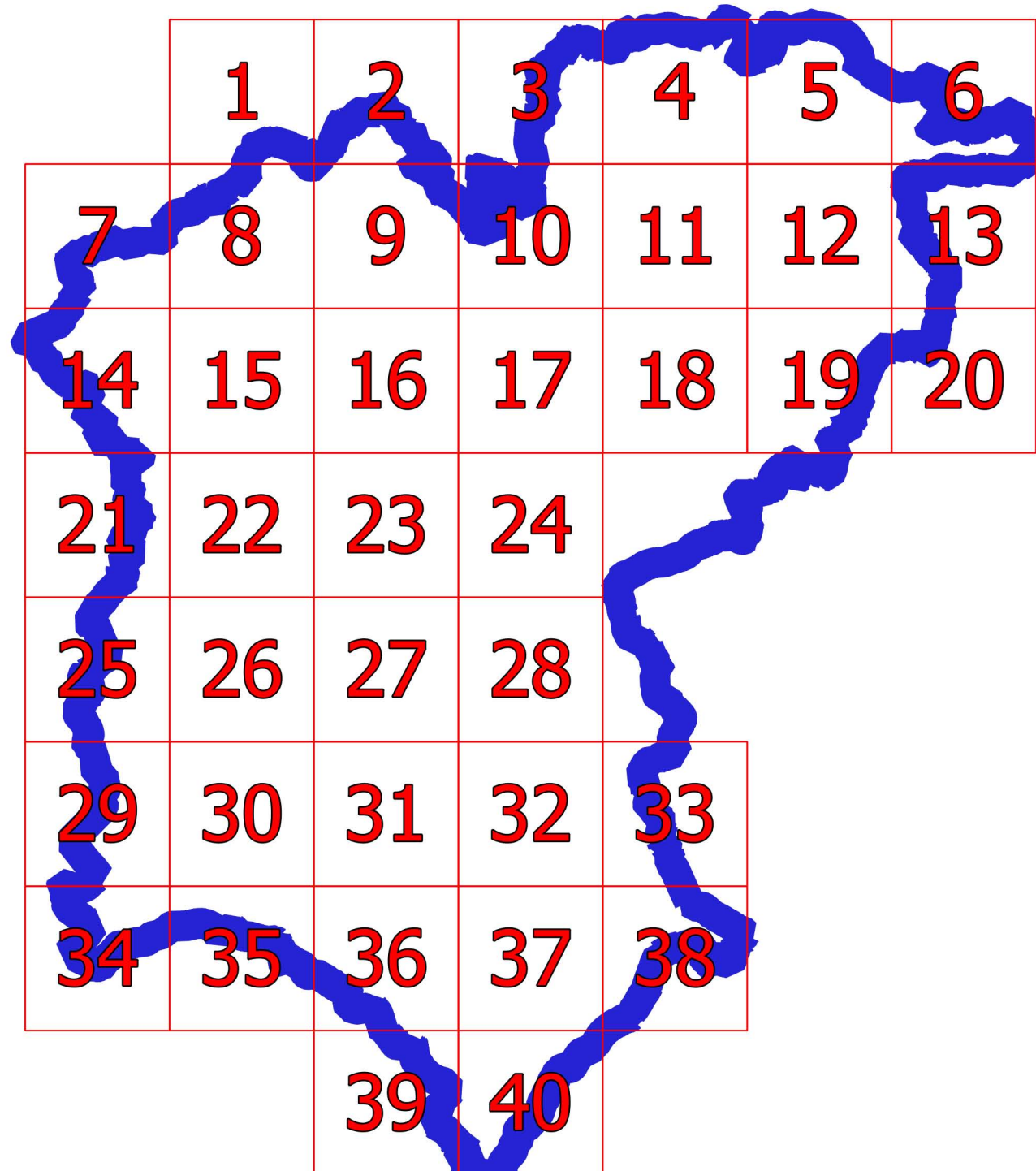
Petit patrimoine
Patrimoine bâti remarquable
Périmètre réglementaire du patrimoine bâti remarquable

Eléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

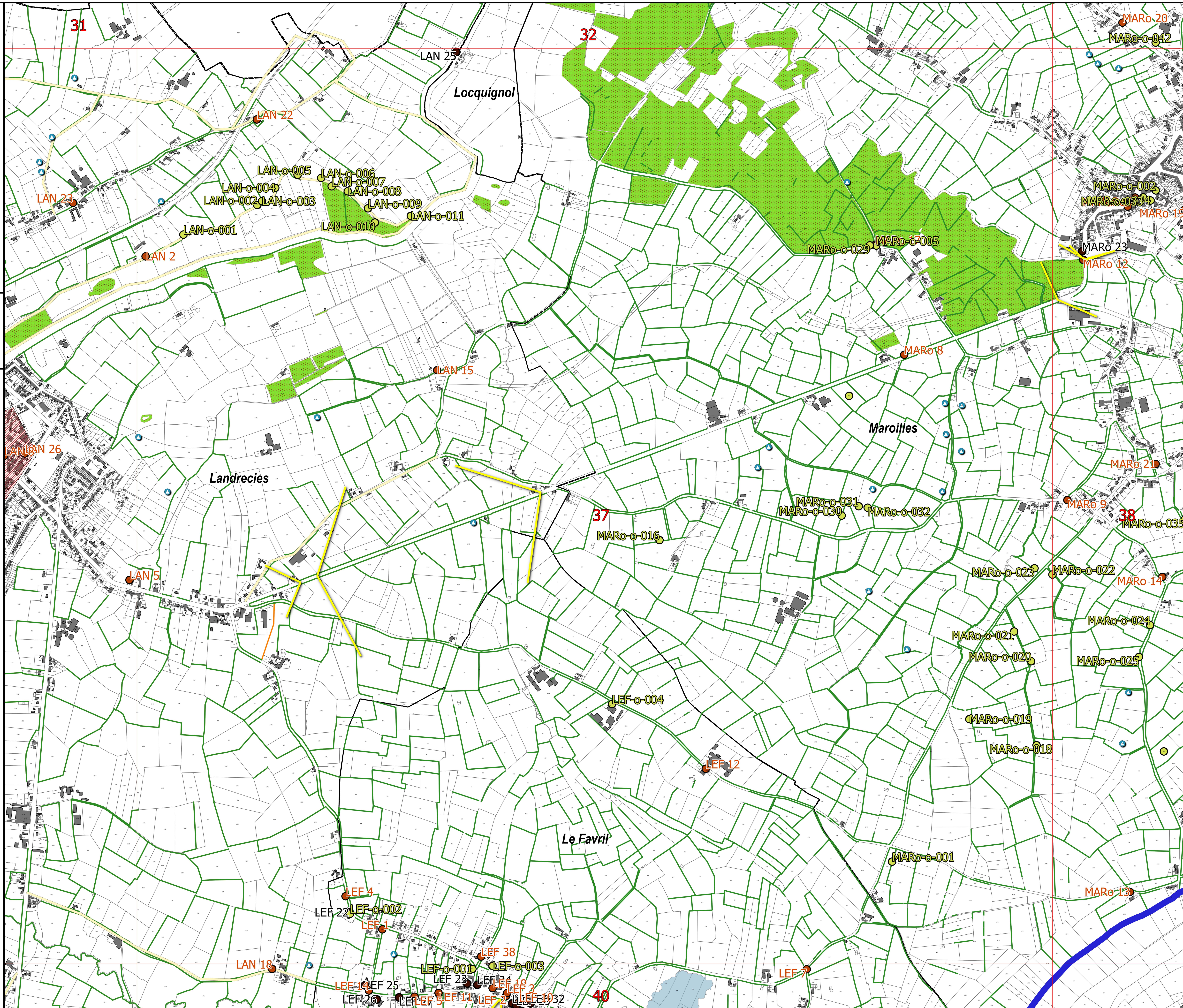
Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m





Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 38



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Éléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Éléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

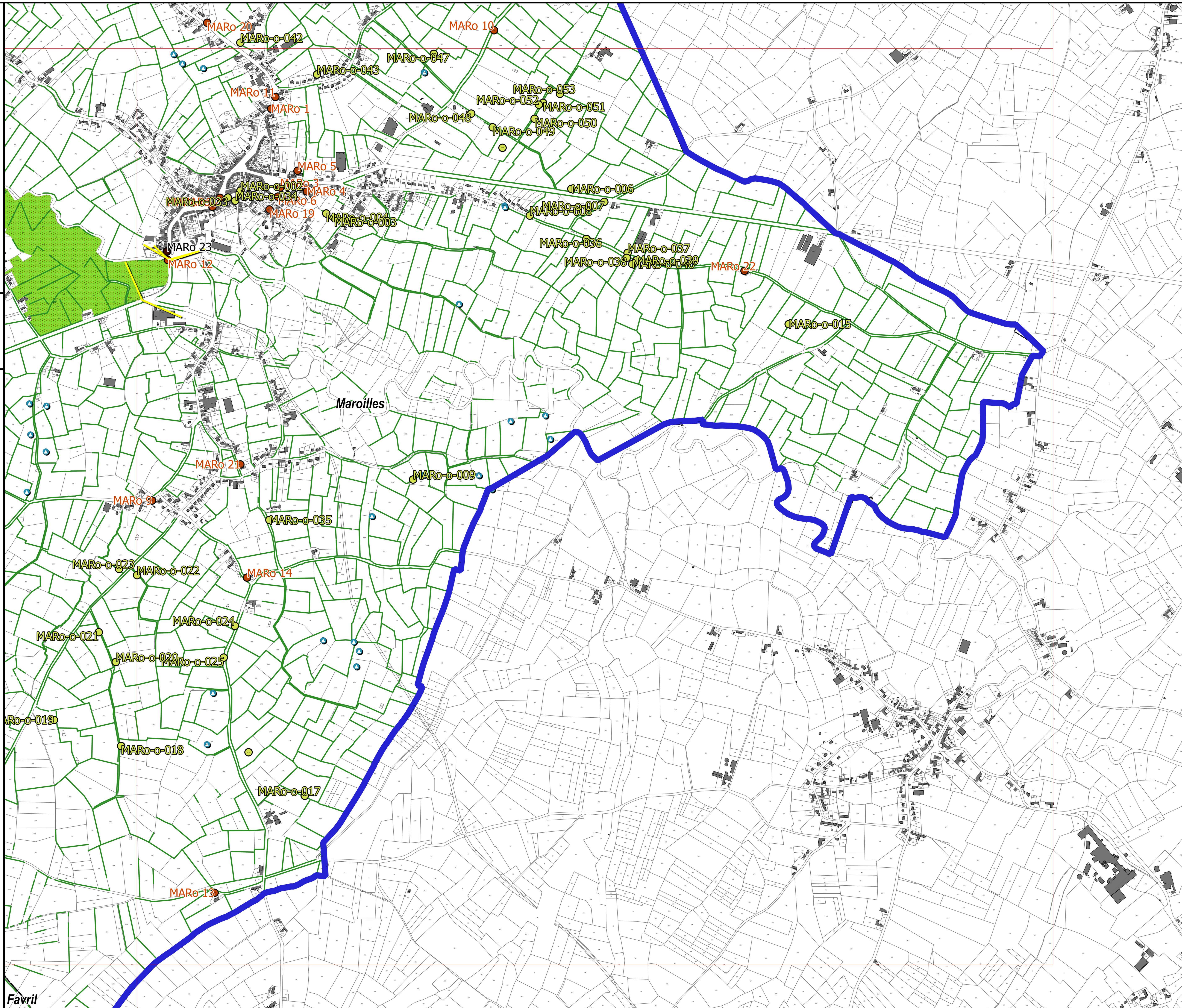
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Éléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

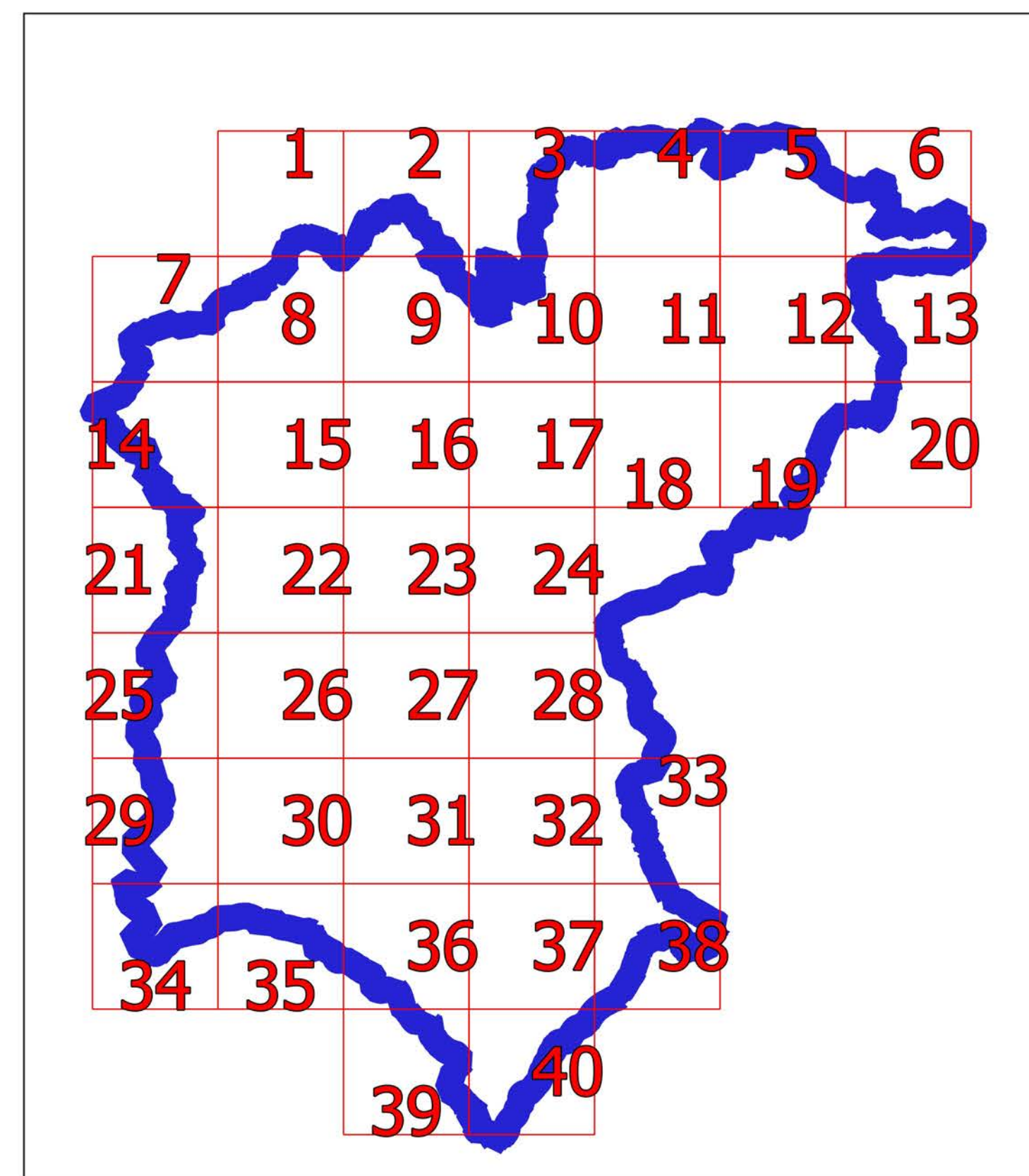
- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



Favril



0 100 200 m



Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 39



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Éléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Éléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

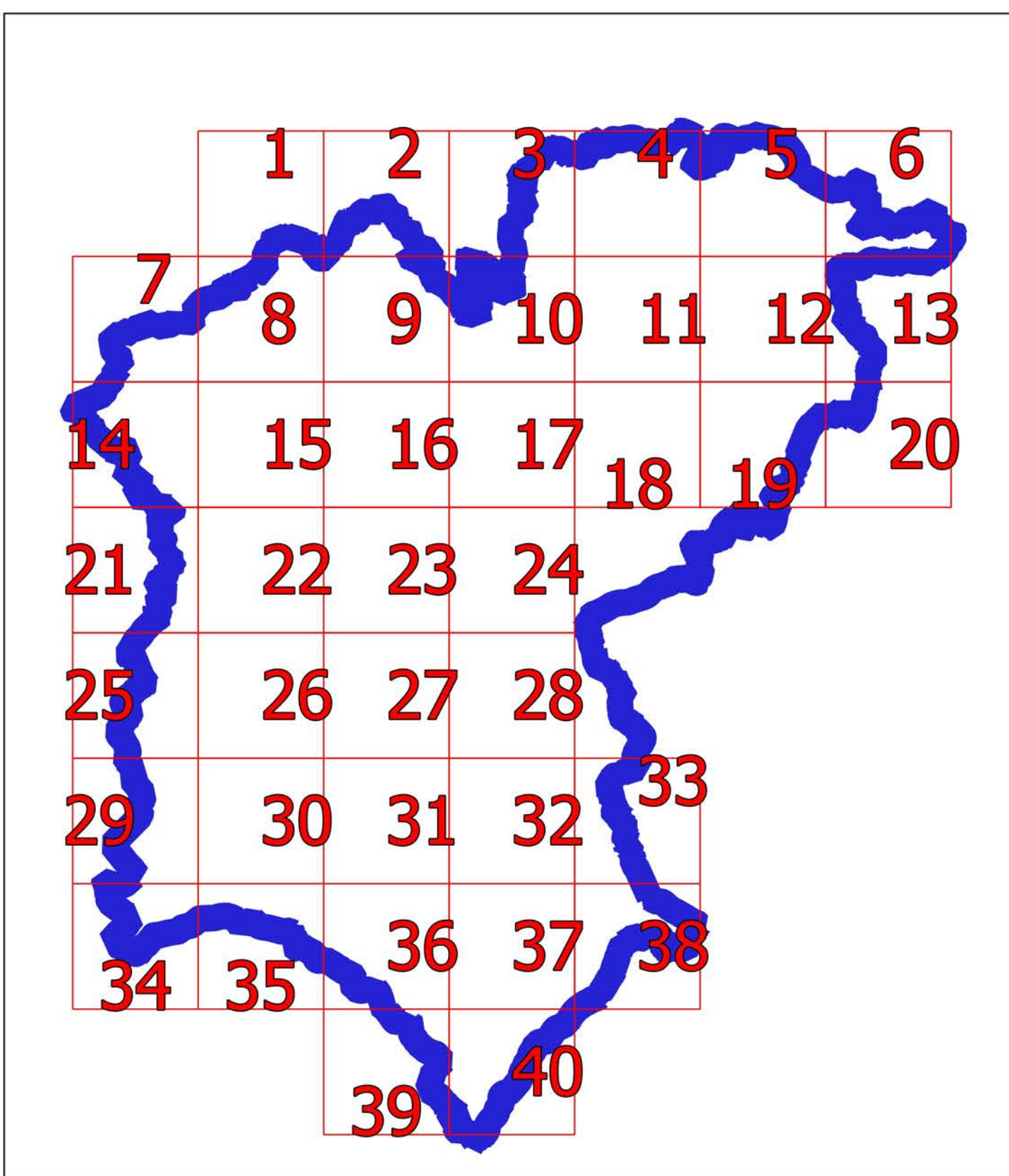
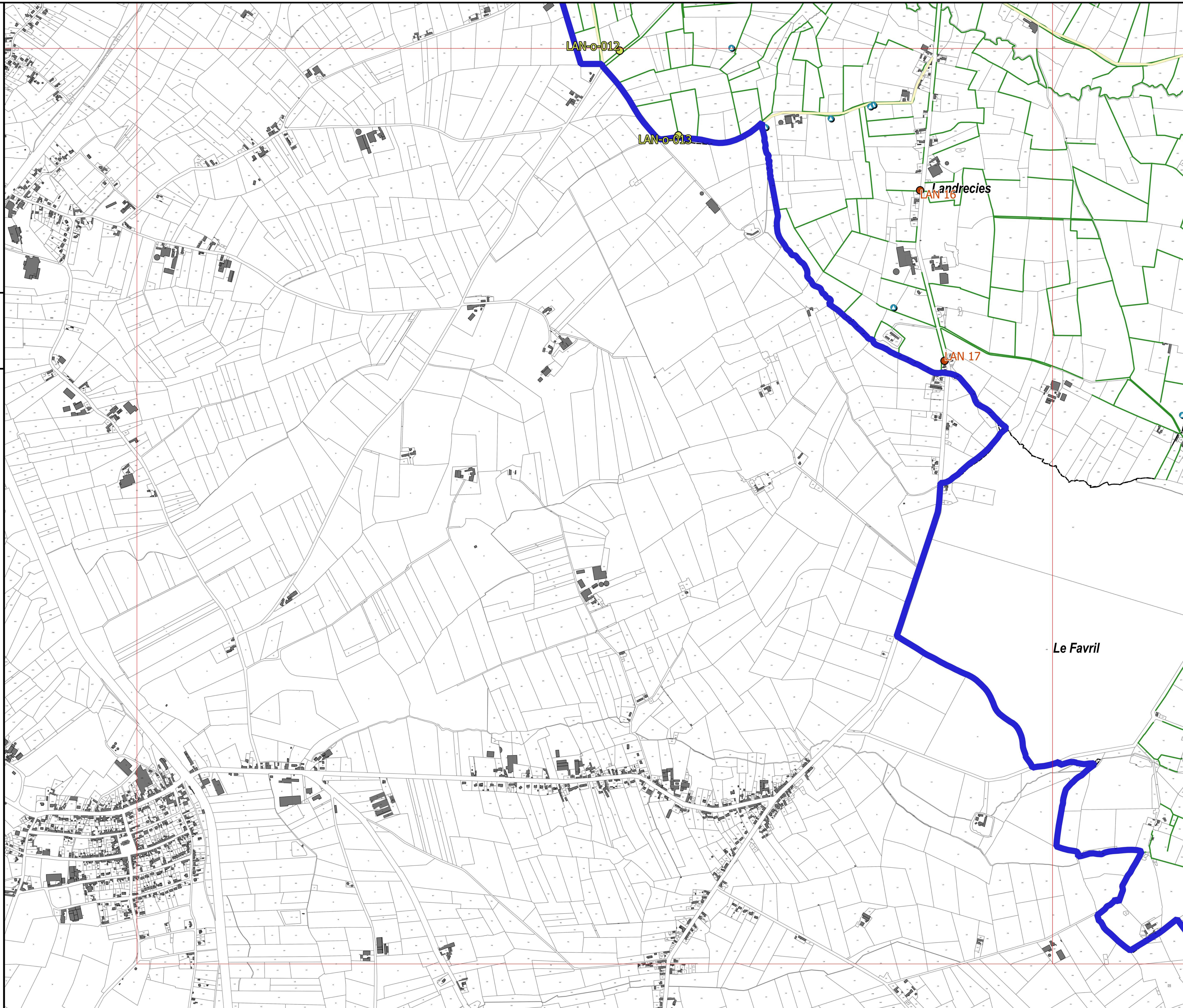
- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Éléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.



0 100 200 m



Communauté de Communes du Pays de Mormal

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Planche B
Version approbation

N° 40



ECHELLE
1/5 000

4.2

Légende

Contexte

- Parcelles
- Bâtiments

Éléments protégés au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Points de vue
- Mares
- Maillage bocager
- Prairies
- Autres éléments paysagers

Éléments protégés au titre du L 151-19 du Code de l'Urbanisme

- Petit patrimoine
- Patrimoine bâti remarquable
- Périmètres réglementaires du bâti remarquable

Éléments protégés au titre du L 151-38 du Code de l'Urbanisme

- Chemins protégés

Lutte contre l'érosion

- Bassins versants dans lesquels tous travaux portant sur les éléments naturels et paysagers contribuant à limiter les risques de ruissellement et d'érosion des sols (fossés, haies, fascines, bandes enherbées, mares, zones humides, éléments boisés, prairies) feront l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire.

